

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA RÉSISTANCE PALESTINIENNE  
ENTRE LA PREMIÈRE ET LA SECONDE INTIFADA

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE, RELATIONS INTERNATIONALES,  
COOPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT

PAR  
ARCACHE KARINE  
AOÛT 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## **Remerciements**

Je remercie le professeur et directeur de recherche, monsieur Dan O'Méara, grâce à qui j'ai pu réaliser ce mémoire.

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES CARTES	viii
LISTE DES ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
Les femmes palestiniennes dans les Territoires Occupés	2
Problématique et question de recherche	3
Plan du Mémoire	5
CHAPITRES I	
PRÉSENTATION DU SUJET, FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE	8
1.1 Le changement de participation des femmes palestiniennes	8
1.1.1 L'activisme féminin avant la première Intifada	8
1.1.2 La première Intifada	10
1.1.2.1 De décembre 1987 à février 1988 : un soulèvement spontané	11
1.1.2.2 Février 1988 : de la place publique à la clandestinité	12
1.1.2.3 Les fondamentalistes islamistes et la place des femmes dans la société	14
1.1.3 Septembre 2000 : la seconde Intifada	15
1.1.3.1 Les premiers soulèvements sont rapidement réprimés	16
1.1.3.2 La participation des femmes palestiniennes dans la seconde Intifada : diminution et changement	17
1.2 Cadre théorique et concepts	18
1.2.1 Le genre comme catégorie ontologique analytique	19
1.2.2 Les approches féministes matérialistes/socialistes/marxistes	20
1.2.3 Le concept de « genre »	22
1.2.4 Le concept de « reproduction sociale »	23
1.2.5 Le concept de « patriarcat »	24
1.3 Méthodologie : recueil de données existantes	25
CHAPITRE II	
LES FACTEURS SOCIAUX CULTURELS	28
2.1 Conservatisme social et patriarcat	28
2.1.1 Relation entre famille, religion et État	28

2.1.2 Les clans et la juridiction	30
2.1.3 Reproduction des normes et des valeurs sociales	31
2.2 La notion d'honneur, les violences domestiques et les crimes d'honneur	33
2.2.1 La notion d'honneur	33
2.2.2 Violences domestiques et crimes d'honneur	35
2.3 La place des femmes au sein de la lutte nationale palestinienne	36
2.3.1 La lutte nationale palestinienne	37
2.3.2 Les Palestiniennes symbolisent tant la modernité que le maintien des traditions	37
2.3.3 Les mères de la nation	39
2.3.3.1 La féminité au service de la nation	39
2.3.3.2 La maternité pour le nombre	40
2.3.4 La lutte nationale de l'Intifada ; un nouvel espace d'expression pour les femmes	42
2.4 Les mouvements et les comités de femmes palestiniennes	43
2.4.1 La lutte pour la libération nationale passe avant la question de genre	43
2.4.2 L'influence des ONG sur le mouvement des femmes et les comités : rupture entre luttes féministes et lutte nationale	44
2.4.3 Les Accords d'Oslo divisent les comités et ralentissent l'agenda féministe	45
2.5 Une culture pour la nation au sein d'un conservatisme social et patriarcal	46
 CHAPITRE III LES FACTEURS ECONOMIQUES	 49
3.1 Les Palestiniennes des villes, des villages et des camps, de Cisjordanie et de la Bande de Gaza	49
3.1.1 La pauvreté dans les Territoires	50
3.1.2 Palestiniennes des villages et des camps	51
3.2 Contexte d'occupation économique israélienne dans les Territoires Occupés	52
3.2.1 La Cisjordanie et la Bande de Gaza avant 1967	52
3.2.2 Les mesures d'occupation économique israélienne dans les Territoires Occupés : de 1967 à la seconde Intifada	53
3.3 Les facteurs économiques externes	55
3.3.1 Vague de migration palestinienne et économie israélienne	55
3.3.2 L'impact de l'occupation économique israélienne sur les relations de genre	57
3.3.3 Les Organisations internationales, les financements étrangers et les mouvements de femmes	59
3.4 Les facteurs économiques internes	62

3.4.1 Les femmes dans le secteur formel	62
3.4.1.1 Les femmes dans l'agriculture	63
3.4.1.2 Les Palestiniennes travaillant en Israël	64
3.4.1.3 Les femmes dans le secteur non agricole	65
3.4.2 Les femmes dans le secteur informel	67
3.4.3 Les projets d'économie domestique	68
3.5 Activités traditionnelles et division des tâches genrées	70
3.6 De la crise d'identité genrée aux violences domestiques	71
3.7 La participation des femmes est restreinte et peu reconnue	72
CHAPITRE IV	
LES FACTEURS POLITICO-MILITAIRES	74
4.1 La première Intifada : de 1987 aux Accords d'Oslo	74
4.1.1 Décembre 1987-février 1988 : la population palestinienne participe dans son ensemble	75
4.1.2 La résistance palestinienne s'organise	76
4.1.3 Les fondamentalistes islamistes consolident leur influence	77
4.1.4 La répression militaire israélienne	78
4.1.4.1 Les comités populaires sont déclarés illégaux	78
4.1.4.2 Répression israélienne et insécurité pour les femmes	79
4.2 De 1993 à 2000 : politique palestinienne et renforcement de l'occupation militaire israélienne	81
4.2.1 Le processus de paix et le maintien de l'occupation militaire israélienne	81
4.2.2 L'Autorité Nationale Palestinienne et les Territoires Occupés	83
4.3 La seconde Intifada : changement de stratégie et violence accrue	87
4.3.1 Répression israélienne et politique de démolition	87
4.3.2 Les actions de désobéissance civile non violentes ne sont plus d'actualité	88
4.3.3 Les femmes kamikazes	89
4.4 Militarisation du conflit, crise familiale genrée et augmentation des violences domestiques	92
4.5 Les facteurs politico-militaires réduisent la participation féminine dans les conflits	93
CHAPITRE V	
LE FONDAMENTALISME ISLAMIQUE ET LES FEMMES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS	96
5.1 Le mouvement de Résistance Islamique ou Hamas	96
5.2 Le Hamas développe son influence dans les Territoires Occupés	97
5.3 Le Hamas et les femmes	99

5.3.1 Toutes les femmes doivent se couvrir la tête	100
5.3.2 Absence d'une réelle opposition	102
5.4 L'absence d'une influence légitimée	103
CONCLUSION	105
La question de recherche	105
Résultats	106
Limites de la recherche : généralisation des femmes et absence de discussion	107
RÉFÉRENCES	108
ANNEXE A LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU 242 ET 338	114
ANNEXE B LE PROCESSUS DE PAIX	117
ANNEXE C HANANE ASHRAWI, ZAHIRA KAMAL ET LEÏLA SHAHID EN QUELQUES DATES	119

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
A.1	Taille, structure de l'âge et distribution de la population en Cisjordanie en 1997	121
A.2	Taille, structure de l'âge et distribution de la population de la Bande de Gaza en 1997	122
A.3	Taille, structure de l'âge et distribution de la population totale de la Bande de Gaza et en Cisjordanie en 1997	122

## LISTE DES CARTES

Carte		Page
I	Plan de partage de l'ONU : 1947-1949	123
II	Plan de partage et annexion : 1947-1950	124
III	Organisation territoriale et répartition de la population après les Accords d'Oslo	125
IV	Situation au 15 janvier 2000	126

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ADF</b>	Arab Deterent Force
<b>ANP</b>	Autorité nationale palestinienne
<b>AWAP</b>	Arab Women's Association of Palestine
<b>AWU</b>	Arab's Women Union
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>CNP</b>	Conseil national palestinien
<b>DGPD</b>	Direction des genres pour la planification et le développement
<b>FPLP</b>	Front Populaire de Libération de Palestine
<b>FWAC</b>	Federation of Women's Action Cornmittes
<b>FATAH</b>	Mouvement national palestinien de libération
<b>GUPW</b>	General Union Of Palestinian Women
<b>HAMAS</b>	Mouvement de résistance islamique
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PCBS</b>	Palestinian Central Bureau of Statistics
<b>UNRWA</b>	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East
<b>UPWC</b>	Union of Palestinian Women's Committees
<b>UPWWC</b>	Union of Palestinian Workings Women's Committees
<b>WHC</b>	Women's Higher Council
<b>WSWC</b>	Women's Social Works Committees
<b>WWC</b>	Women's Work Committee

## Résumé

Dans les études des conflits, quel qu'ils soient, les femmes ont indubitablement la place de victimes vulnérables qui doivent être protégées. Considérant que les bibliothèques regorgent d'études sur le conflit Israël-Palestine, combien s'intéressent aux rôles joués par les femmes ? Pourtant, les Palestiniennes sont présentes dans cette équation toujours sans solution. Certes victimes au même titre que toutes personnes qui vivent sous occupation et/ou au sein d'un conflit, elles participent de différentes manières à la lutte mais aussi à la vie dans leur société. En particulier, leur engagement lors de la première Intifada est grandement remarqué tout comme leur faible présence lors de la seconde.

Notre recherche prend racine dans ce contexte. Elle illustre notre intérêt concernant le changement dans la participation des Palestiniennes entre les deux Intifadas – de 1987 à 2000. En empruntant la logique proposée par les féministes matérialistes/socialistes/marxistes, nous tentons de comprendre dans quelle mesure l'étude des facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires permet d'expliquer ce changement. À travers les concepts de « genre », de « reproduction sociale » et de « patriarcat » nous avons montré que ces trois facteurs (1) sont intrinsèquement liés et (2) influencent considérablement la place qu'occupent les femmes dans la société et l'économie palestinienne ainsi qu'au sein du conflit israélo-palestinien. Ce résultat confirme que la prise en compte des facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires permet d'apporter une explication pertinente au changement dans l'engagement des Palestiniennes entre les deux Intifadas.

Mots clés : Femmes palestiniennes, conflit israélo-palestinien, fondamentalisme islamiste, relations de genre, reproduction sociale, conservatisme social, patriarcat, lutte nationale, féminisme

## INTRODUCTION

Dans les contextes de conflits armés ou de guerre, l'image de la femme « vulnérable » et de la femme « victime » au même titre que l'enfant, subsiste encore aujourd'hui (Gagné 2005). Pourtant, cela fait des années et même des siècles que la femme s'implique et agit dans les zones de conflit, non seulement aux côtés mais souvent à l'égal de l'homme. Ses rôles de guerrière, de logisticienne ou encore de commandante ont d'ailleurs été officiellement reconnus par de nombreuses institutions ainsi que par la communauté internationale. Exemple symbolique : en octobre 2002, le Conseil de Sécurité adopte la Résolution 1325 sur « les femmes, la paix et la sécurité ». Cette dernière se fonde sur une analyse concise et ciblée de l'impact des conflits armés sur la population civile, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants. Toutefois, elle souligne également l'importance du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits armés ainsi que dans les processus de reconstruction et de consolidation de la paix. L'adoption de cette résolution témoigne donc d'une évolution dans la reconnaissance du rôle des femmes (Gagné 2005).

Ceci dit, les cercles décisionnels onusiens, les groupes de négociation et les forces de maintien de la paix ne comptent encore que peu de femmes. Il semble donc que même dans le cadre d'institutions internationales qui se disent non discriminatoires envers la femme, la Résolution 1325 n'est que de mots (Gagné 2005). Qu'en est-il alors des milieux où les droits des femmes sont explicitement reniés ou violés par la société ? Nous souhaitons étudier ici le cas particulier des femmes palestiniennes dans les Territoires Occupés.

Enjeu incontournable de l'histoire du XXème siècle, la problématique du conflit Israël-Palestine ne cesse de faire couler de l'encre. Depuis la déclaration de Balfour en 1917, les hostilités et les confrontations armées se succèdent<sup>1</sup>. La proclamation d'un État israélien en terre palestinienne n'a fait que renforcer les désaccords opposant les deux nations. Jusqu'à ce jour, l'optique d'un règlement définitif reste lointaine.

Ce mémoire s'intéresse aux rôles joués par les femmes palestiniennes au sein de ce conflit. Plus précisément, nous visons à analyser l'évolution de leur engagement entre la première et la

---

<sup>1</sup> Lors de la déclaration Balfour en 1917, la Grande-Bretagne se déclare favorable à la création d'un foyer juif en Palestine. La migration des juifs en Palestine commence progressivement.

seconde Intifada. Ainsi, nous nous demandons : y a-t-il eu un changement dans l'implication des femmes palestiniennes entre ces deux conflits ? Le cas échéant, quelles en seraient les causes ?

### **Les femmes palestiniennes dans les Territoires Occupés<sup>2</sup>**

Un survol de la littérature s'intéressant à la vie des femmes palestiniennes nous montre que l'activisme féminin existe depuis longtemps (Auréjac 2001 : 41 ; Berger Gluck 1997 : 103 ; Johnson et Kuttab 2001 : 26 ; Dajani 1994 : 33 ; Shadid 1980 : 159 ; Herzbrun 2005 : 8 ; Mayer 1994 : 73). Dès le début du XXème siècle, les Palestiniennes se rassemblent pour lutter contre l'impérialisme britannique. À partir de 1948, elles s'opposent à l'occupation israélienne. Lors de la première Intifada en 1987, la participation des femmes ne se limite pas aux rôles traditionnels : celles-ci sont présentes dans les rues, actives dans les comités ou encore emprisonnées (Herzbrun 2005 : 70 ; Sabbagh 1998 : 3). Leur contribution à la lutte se remarque aussi bien au sein de la société locale qu'à l'étranger. Toutefois, certains analystes constatent une diminution de leur participation avec la prolongation du conflit (Zahar 2005 : 99 ; Jad 2005 : 148 ; Auréjac 2001 : 91-95 ; Strum 1998 : 70).

De nombreux auteurs dénotent des changements au niveau de la perception des femmes et de leurs responsabilités en dehors du domaine familial. Les Palestiniennes prennent conscience de leurs rôles dans la sphère publique (Sabbagh 1998 : 3 ; Hiltermann 1998 : 41 ; Strum 1998 : 65 ; Mayer 1994 : 8 ; Sharoni 2006 : 4 ; Auréjac 2001 : 79 ; Herzbrun 2005 : 61). Elles occupent de nouvelles responsabilités au sein du foyer, détiennent un travail rémunéré et ont accès à la place publique. Certaines, telles que Hanane Ashrawi ou Zahira Kamal<sup>3</sup>, s'investissent dans l'espace politique.

À la fin de la première Intifada, des militantes palestiniennes tentent d'intervenir dans la rédaction de la nouvelle législation (Jad 2006 : 152 ; Sharoni 2006 : 14 ; Johnson et Kuttab 2001 : 28). En 1994, elles élaborent et rédigent la *Charte des Femmes* qui établit les droits civils, politiques, sociaux et économiques des femmes palestiniennes (Jad 2006 : 152 ; Sharoni 2006 : 14 ; Johnson et

<sup>2</sup> Suite à sa victoire en 1967 à la fin de la guerre des six jours, Israël établit une administration militaire en Cisjordanie ainsi que dans la Bande de Gaza. Ces deux régions deviennent les Territoires Occupés. Depuis 1994, les territoires occupés sont appelés les territoires palestiniens ou territoires autonomes palestiniens. Comme la période d'étude de notre recherche commence avant 1994, nous retiendrons simplement l'appellation « Territoires Occupés » dans le but de faciliter la compréhension et la lecture du mémoire. Cette appellation permet ainsi de désigner clairement « la relation d'Israël avec ces territoires » (Gélinas 2004 : ix). De plus, afin d'alléger le contenu nous utiliserons à certain moment la dénomination « Territoires » avec capitale initiale (pour référer à la Cisjordanie et à la Bande de Gaza).

<sup>3</sup> Hanane Ashrawi et Zahira Kamal, femmes importantes de la scène politique palestinienne, sont présentées en quelques dates essentielles (notamment concernant leur vie politique palestinienne) en Annexe C.

Kuttab 2001 : 28)<sup>4</sup>. Cependant cette charte ne sera jamais mise en place. Les femmes sont absentes des centres décisionnels (Herzbrun 2005 :19) et malgré l'importante contribution des Palestiniennes au combat, leur rôle dans la société n'est pas remis en question (Zahar 2005 : 99 ; Jad 2005 : 148 ; Auréjac 2001 : 91).

En septembre 2000 éclate la seconde Intifada. Les possibilités d'intervention des femmes dans la lutte se réduisent. L'oppression militaire israélienne s'alourdit et de nouvelles règles d'inclusion et d'exclusion se mettent en place limitant considérablement non seulement la participation des femmes mais aussi celle de la société en général (Johnson et Kuttab 2001 : 26). Différents auteurs et observateurs constatent que, contrairement à la première Intifada, les femmes sont peu présentes au sein du conflit ; leur participation diminue avant de subir une nouvelle transformation avec l'apparition des premières femmes kamikazes en 2002 (Victor 2002 ; Larzillière 2004 ; Mansour et Shedadeh 2001 ; Taraki 2006 ; Talhami 2006 ; Taillefer 2005 ; Sharoni 2006 ; Rudenberg 2001 ; Pouzol 2008 ; Kuttab 2004 ; 2006 ; La Bars 2006 ; Amnesty International 2005 ; Jad 2005 ; Johnson 2006).

### **Problématique et question de recherche**

Auréjac (2001 :32) souligne qu'avant l'arrivée des Israéliens, la communauté féminine palestinienne se divisait selon deux critères : la religion et la richesse. Selon l'auteure, ces deux critères étaient liés car les femmes chrétiennes, majoritairement citadines, « apparaissent mieux logées » que les musulmanes qui se trouvaient dans les campagnes<sup>5</sup>. Après 1948, la résistance à l'oppression donne aux femmes les moyens de « dépasser les clivages de la société » et la venue des réfugiés engendre une nouvelle fragmentation du peuple palestinien. Il se développe alors un contraste entre les Palestiniens qui vivent en Israël (pays riche) et les Palestiniens des Territoires Occupés (pauvres). Il en va de même pour les femmes palestiniennes. Ainsi, il est important de souligner le fait que tous les Palestiniens ne font pas face à l'occupation de la même façon. Le genre (hommes / femmes), le lieu de vie (femmes israéliennes juives / femmes palestiniennes d'Israël / femmes des Territoires Occupés), la classe sociale ainsi que la nature de la résistance entre la

<sup>4</sup> La Commission des affaires de la femme invite les militantes féministes palestiniennes à débattre avec le président du Comité de rédaction de la nouvelle législation. Cet effort est soutenu par l'ouvrage d'Asma Khader, *La Loi et l'avenir de la femme palestinienne* (Jad 2006 : 152).

<sup>5</sup> Selon Auréjac (2001 : 28) les femmes palestiniennes des campagnes exercent un poids économique important puisqu'elles travaillent dans les champs. Cependant, elles ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale et n'ont pas le droit d'hériter. Les citadines restent enfermées dans les maisons et représentent un bien matériel car elles s'occupent seulement des tâches domestiques. Suite à l'arrivée des Israéliens, le nombre de chrétiens dans les Territoires va considérablement diminuer, jusqu'à devenir insignifiant aujourd'hui (Cook 2003).

première et la seconde Intifada sont des caractéristiques à prendre en compte (Mayer 1994 : 7 ; Johnson et Kuttab 2001 : 30 ; Taraki 2006; Auréjac 2001 : 38-39). La communauté des Territoires Occupés n'est pas homogène et il n'existe pas une seule identité de la femme palestinienne mais plusieurs. Néanmoins, nous considérerons les femmes palestiniennes comme un ensemble car, comme le souligne Auréjac (2001 : 38), elles ont trouvé dans la résistance et la lutte pour la reconnaissance « un moyen de passer outre leurs différences et de les sublimer ».

Tout comme entrepris par quelques auteurs tels qu'Auréjac ou Pouzol, nous souhaitons jeter un meilleur éclairage sur l'ensemble des femmes palestiniennes dont nous ne connaissons, au final, que très peu ; ces femmes que nos « idées reçues » ont tendance à placer catégoriquement dans l'ombre de leurs hommes. Ainsi, l'intention de ce mémoire est de mettre en valeur les Palestiniennes en tant qu'actrices (et non spectatrices) du conflit Israël-Palestine. En effet, la littérature sur les femmes palestiniennes dénote une grande présence des femmes dès le commencement de la première Intifada (Victor 2002 ; Mansour et Shedadeh 2001 ; Taraki 2006 ; Talhami 2006 ; Sharoni 2006 ; Rudenberg 2001 ; Pouzol 2008 ; Kuttab 2004 ; 2006 ; La Bars 2006 ; Amnesty International 2005 ; Jad 2005 ; Johnson 2006 ; Sabbagh 1998 ; Mayer 1994 ; Auréjac 2001 ; Herzbrun 2005). Cette même littérature révèle l'engagement de certaines Palestiniennes au sein de la politique des Territoires Occupés dans les années 1990. À titre d'exemple, lors de la conférence de paix à Madrid en 1991, trois femmes palestiniennes sont présentes, dont Hanane Ashrawi alors porte parole officiel de la Délégation palestinienne. De plus, suite à la mise en place du nouveau gouvernement palestinien, un ministère des Affaires féminines est créé. Pourtant, lorsque la seconde Intifada éclate en septembre 2000, les Palestiniennes ne participent plus comme elles l'ont fait auparavant. Notre objectif principal est alors de comprendre quand et surtout comment les changements dans l'implication des Palestiniennes entre les deux Intifadas ont pu se produire. Nous devons donc isoler les facteurs qui ont contribué à ce changement.

Afin de correctement isoler et étudier ces différents facteurs explicatifs qui permettront de faire le lien entre la grande implication spontanée des femmes en 1987 et leur participation – réduites et inhabituelles - lors de la seconde Intifada, il nous faut tout d'abord sélectionner un cadre théorique particulier. Comprendre et expliquer les évolutions et transformations observées nécessite la prise en compte des différents rapports de hiérarchie, de soumission, de dépendance et d'exploitation qui lient les groupes humains dans les Territoires Occupés (Herzbrun 2005 : 7). Nous estimons que l'approche féministe matérialiste/socialiste/marxiste<sup>6</sup> s'avère la plus adaptée pour encadrer notre sujet.

---

<sup>6</sup> Le cadre théorique est défini dans le premier chapitre.

Lors de nos recherches, nous avons constaté différents facteurs faisant l'objet de discussion au sein des théories féministes matérialistes. Ceux-ci incluent, entre autres, (1) l'influence de l'occupation israélienne militaire et économique, (2) l'impact du discours de lutte nationale sur le rôle de la femme, (3) les échecs des Accords d'Oslo, (4) l'inefficacité de l'État palestinien face à l'occupation israélienne et face à la révision de la société conservatrice et patriarcale, (5) l'oppression militaire israélienne, la violence et la militarisation du conflit lors de la seconde Intifada, (6) le développement de l'influence des mouvements fondamentalistes islamistes sur les traditions et la culture palestiniennes et (7) les actions des mouvements et comités de femmes. Tout en étant conscients de l'importance individuelle de chacun de ces facteurs, nous avons choisi de grouper ces derniers selon trois types afin de faciliter notre analyse. Dans le cadre de notre recherche, nous étudierons donc les facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires.

Ce mémoire pose la question de recherche suivante : **Dans quelle mesure la prise en compte des facteurs politico-militaires, économiques et socioculturels permet-elle d'expliquer le changement dans la participation des Palestiniennes au sein des Territoires Occupés entre la première et la seconde Intifada ?**

### **Plan du Mémoire**

Afin de répondre de façon méthodique à notre question, nous devons, en premier lieu, définir clairement l'approche adoptée. Le premier chapitre sera consacré à la présentation du cadre théorique et méthodologique de la recherche. Il consistera à (1) démontrer qu'il existe en effet une différence dans la participation des femmes palestiniennes entre les deux Intifadas dans les Territoires Occupés, (2) spécifier le choix du cadre théorique et identifier les concepts explicatifs associés à celui-ci, (3) expliciter la méthodologie dont nous nous servirons pour apporter des éléments de réponse aux questions soulevées.

Le second chapitre abordera les facteurs socioculturels et leur influence sur les rôles des femmes au sein du conflit et de la société en général. Il nous permettra de comprendre comment fonctionne la société palestinienne conservatrice et patriarcale quant à la limitation du rôle des femmes aux tâches domestiques traditionnelles au sein de la sphère privée, et la réservation de l'espace public aux hommes. Par ailleurs, nous tenterons d'éclaircir en quoi la lutte nationale structure les modes de vie et de pensée de la population des Territoires Occupés, notamment à travers l'honneur des

Palestiniennes et leur maternité. Nous évaluerons également les possibilités pour ces femmes d'exprimer leurs revendications, d'élargir leurs rôles et de participer à la lutte dans le contexte particulier des Territoires Occupés. Le chapitre sera divisé donc selon quatre axes d'étude liés à l'impact (sur le rôle des femmes) : (1) du conservatisme social et du patriarcat (maintien d'un discours traditionnel où les activités des femmes concernent uniquement le domaine privé) ; (2) des violences domestiques et des crimes d'honneur ; (3) de la lutte nationale et de la résistance à l'occupation (contrôle de l'image de la femme, politique de natalité) ; (4) des actions du mouvement des femmes palestiniennes dans les Territoires Occupés (priorité à la lutte nationale ou à la lutte pour l'égalité des genres ?). Nos conclusions sur l'impact des facteurs socioculturels feront déjà ressortir des liens avec les facteurs économiques et politico-militaires.

Le Chapitre 3 est une analyse économique de la place des femmes dans les Territoires Occupés. Nous le partagerons en deux parties suivant l'étude de l'influence (sur les rôles joués par les Palestiniennes), (1) de l'occupation économique israélienne et des financements étrangers, (2) du développement des secteurs formels et informels de l'économie palestinienne. Nous verrons ainsi que face à un état de crise et de détérioration économique dans les Territoires, les possibilités pour les hommes et notamment les femmes, de travailler et de subvenir aux besoins de leur famille, sont réduites. Malgré la mise en place d'un système d'économie domestique palestinien lors de la première Intifada, l'intégration des femmes dans l'économie formelle et informelle est difficile. En effet, bien que les femmes acquièrent de nouvelles responsabilités, elles restent dépendantes des hommes et leur contribution active à l'économie des Territoires n'apparaît pas forcément dans les statistiques (Kuttab 2006 et 2004 ; Mayer 1994 : 12).

Le quatrième chapitre portera sur l'étude des facteurs politico-militaires entre la première et la seconde Intifada. Nous analyserons alors l'évolution des tactiques militaires et de la politique palestinienne selon quatre périodes bien définies : (1) de 1987 à 1988, (2) de 1988 aux Accords d'Oslo (soit 1993), (3) l'après Oslo de 1993 à 2000 et (4) la seconde Intifada, dont l'étude sera limitée à l'intervalle 2000-2002. Nous évaluerons alors les conséquences des Accords d'Oslo en observant l'influence, sur l'engagement des Palestiniennes, de l'évolution du nouveau gouvernement palestinien, ainsi que celle de l'occupation militaire israélienne et des violences engendrées lors de la seconde Intifada.

Dans chacun des chapitres précédents, nous traitons de l'influence du fondamentalisme islamiste et du principal de ses mouvements, le Hamas. Afin d'éviter des répétitions et de ne pas alourdir le contenu du mémoire, nous avons décidé de consacrer un cinquième chapitre au

développement du Hamas dans les Territoires Occupés et à sa position concernant la place des femmes.

En guise de conclusion, nous offrirons une explication des changements observés qui tiendra compte des trois facteurs étudiés – considérant l'impact certain du fondamentalisme religieux - et de leurs interactions. Cette explication qui s'inspirera des réponses aux différentes questions de recherche mises de l'avant tout au long de ce mémoire. Nous atteindrons ainsi une meilleure compréhension du combat que mènent les femmes en zones de conflit et des éléments auxquels elles doivent faire face.

## CHAPITRE I

### PRÉSENTATION DU SUJET, FONDEMENTS THÉORIQUES, PISTES D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

Suite à la déclaration Balfour de 1917, la Palestine voit progressivement s'installer le mouvement sioniste avec l'arrivée des premiers colons juifs. Au lendemain de la seconde Guerre Mondiale, l'ONU officialise le partage de la Palestine en un État Juif, un État Arabe et une zone internationale comprenant Jérusalem et les Lieux Saints. En 1948, Israël déclare son indépendance et étend petit à petit ses frontières jusqu'à englober la quasi-totalité du territoire<sup>7</sup>. Depuis la « Guerre des Six jours » de 1967, Israël n'a jamais mis un terme à son occupation des Territoires (Moriame 2006 : 199).

#### 1.1 Le changement de participation des femmes palestiniennes

##### 1.1.1 L'activisme féminin avant la première Intifada

Pour faire face à l'impérialisme britannique, les femmes palestiniennes sont appelées à participer aux mouvements anticolonialistes (Herzbrun 2005 : 12). Les étudiantes déclenchent des grèves et des manifestations contre l'occupant, par exemple la grève générale du peuple arabe de Palestine en 1936. Les femmes des campagnes font passer des armes, de la nourriture ou encore des ordres militaires aux résistants. En 1948, une organisation secrète féminine, dont l'objectif est le ravitaillement en armes, en nourriture et en vêtements, est mise sur pied. Cette dernière reste néanmoins une exception car les femmes participent à la lutte principalement durant les périodes de crise et de façon spontanée (Shadid 1980 : 161).

---

<sup>7</sup> A la suite de l'armistice entre les deux pays, Israël s'étend d'un tiers, soit sur 78% de la Palestine historique, et expulse environ 800 000 à 900 000 Palestiniens (Moriame 2006 : 197). Seule la Cisjordanie, annexée en 1950 par la Jordanie, et la Bande de Gaza, qui passe sous tutelle égyptienne, ne seront pas annexées par Israël (Moriame 2006 : 197) (voir carte I et II).

En parallèle à ces divers engagements, politiquement et idéologiquement acceptables aux yeux de la direction patriotique de l'époque, des associations caritatives mixtes ou entièrement féminines émergent (Shadid 1980 : 161). Leurs membres proviennent de classes sociales privilégiées et de familles influentes, ou doivent leur position au statut de leur mari. Ces associations se chargent principalement d'aider les membres les plus défavorisés de la communauté. Elles s'intéressent également à la protection de la culture nationale (Powers 2003 : 5). Suite au premier Congrès de la Femme Palestinienne le 26 octobre 1929 à Jérusalem, l'Association des Femmes Arabes de Palestine (*Arab Women's Association of Palestine, AWAP*) voit le jour. Dix ans plus tard, cette association se divisera en deux avec d'une part l'Association des Femmes Arabes (*Arab Women's Association, AWA*) et d'autre part, l'Union des Femmes Arabes (*Arab's Women Union, AWU*). En 1965, l'AWU devient l'Union Générale des Femmes de Palestine (*General Union of Palestinian Women, GUPW*). Branche directe de l'Organisation de Libération de la Palestine<sup>8</sup>, la GUPW tisse des liens sociaux et politiques entre les femmes, transcendant ainsi la sphère du privé (Herzbrun 2005 : 64).

Dans les années 1980, les mouvements de gauche introduisent un discours politique plus favorable envers la femme, une classe de Palestiniennes intellectuelles et professionnelles émerge et le nombre de Palestiniennes touchant un salaire s'élève de 17% (Berger Gluck 1997 : 108). Ces transformations donnent naissance à une nouvelle génération d'activistes féminines et au Comité de Travail des Femmes (*Women's Works Committee* ou *WWC*), plus critique envers l'oppression sociale et nationale. Entre 1978 et 1983, le WWC se divise en quatre comités différents, chacun rattaché, au niveau politique et national, à l'une des tendances de l'OLP (Herzbrun 2005 : 76) : (1) l'Union des Comités des Femmes Palestiniennes (*Union of Palestinian Women's Committees* ou *UPWC*) qui s'aligne sur les idées du Front Populaire de Libération de la Palestine ; (2) le Comité de Travail Social des Femmes (*Women's Social Works Committees* ou *WSWC*) mis sur pied par les femmes du Fatah ; (3) la Fédération des Comités d'Action des Femmes (*Federation of Women's Action Committees* ou *FWAC*) formée par les femmes soutenant le Front Démocratique de Libération de la Palestine et (4) l'Union des Comités de Travail des Femmes Palestiniennes (*Union of Palestinian Workings Women's Committees* ou *UPWWC*) affiliée au Parti Communiste (Berger Gluck 1997 : 109).

Le principal différend qui sépare alors les divers groupes et comités de femmes concerne la priorité que chacun accorde à la lutte nationale ou à la question des droits des Palestiniennes. Par exemple, les groupes affiliés au Fatah soutiennent que la libération des femmes se concrétisera en

<sup>8</sup> L'Organisation de Libération de la Palestine, mieux connue sous l'acronyme de l'OLP, naît à Jérusalem en 1964, suite au premier Sommet des chefs d'État arabes au Caire. Elle rassemble les différents partis politiques palestiniens dont le Fatah, le Front Démocratique de Libération de Palestine, le Front Populaire de Libération de Palestine et le Parti Communiste.

*aval* de la libération nationale. Une position qui, selon Berger Gluck (1997 : 110), n'est pas suivie par la plupart des féministes hors comité (des sphères professionnelles et académiques). En effet, l'auteure remarque que ces dernières considèrent que l'entreprise de libération de la femme doit s'inscrire *dans* le cadre de la lutte nationale. Néanmoins, à l'occasion de la première célébration unie de la journée internationale de la femme le 8 mars 1987, tous les groupes et comités mentionnés (dont les quatre du paragraphe précédent), expriment un intérêt commun à aborder les questions d'oppression de la femme aux niveaux personnels, politiques et sociaux (Berger Gluck 1997 : 110).

Ces organisations et groupements s'engagent à mettre sur pied des garderies, des ateliers de couture, des magasins, des cours d'alphabétisation, ainsi que des coopératives de production (Berger Gluck 1997 : 111). Par là même, ils offrent aux Palestiniennes non seulement la possibilité de participer à la vie économique du pays, mais aussi les moyens de s'engager davantage dans des discussions politiques qui s'orienteront graduellement vers la question des droits des femmes (Hiltermann 1998 : 43 ; Berger Gluck 1997 : 111).

Que ce soit par le biais d'actions combattantes à grande échelle, comme celles menées par Leila Khaled<sup>9</sup>, ou par le biais d'actions politiques et sociales à plus petite échelle, les années 1970 et 1980 seront marquées par un grand activisme féminin.

Les diverses études concernant les femmes dans le contexte du conflit Israël-Palestine apparaissent, pour la plupart, après le déclenchement de la première Intifada. En effet, Sabbagh (1998 : 27) souligne que la majorité des monographies et revues publiées sur le soulèvement à ce moment-là devaient obligatoirement contenir au moins un chapitre ou article axé sur les femmes palestiniennes.

### 1.1.2 La première Intifada

Quelques mois après le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'occupation israélienne en Palestine, un accident de « circulation » entre un camion israélien et une voiture palestinienne provoque la mort des passagers de la voiture (medea 2004). Le lendemain, le cortège funèbre des quatre « martyrs » palestiniens se transforme en une manifestation générale. Des pierres sont lancées par les

---

<sup>9</sup> Leila Khaled participera à un détournement d'avion en 1970, au service du Front Populaire de Libération de la Palestine. Elle sera arrêtée par la police britannique dès son arrivée à Londres. Libérée après quelques semaines d'incarcération, elle retourna en Syrie. Aujourd'hui, elle reste un membre actif du FLFP et demeure la figure emblématique de la « combattante pour la liberté ».

Palestiniens sur un site de l'armée israélienne. Les soldats israéliens ouvrent le feu sur les civils qui ne lâcheront pas leurs pierres. Karkar (2007) raconte que lors d'une manifestation « de Palestiniens irrités », un jeune de 17 ans est tué par un officier israélien qui avait tiré dans la foule : « ces actes individuels de violence - et ceux qui les ont précédés - n'ont été que la goutte qui a fait déborder le vase ». Le 9 décembre 1987, c'est l'insurrection générale. En arabe, cela se traduit par le mot « Intifada ». Sa particularité réside dans sa spontanéité ainsi que son indépendance vis-à-vis des différents partis politiques palestiniens.

### 1.1.2.1 De décembre 1987 à février 1988 : un soulèvement spontané

Au cours des premiers mois de soulèvement, de nouveaux rapports de force se construisent au profit des femmes et des jeunes adolescents palestiniens (Herzbrun 2005 : 70). La nouvelle génération se rebelle contre ses aînés et les activistes (des rues) deviennent plus autonomes et se détachent des autorités institutionnelles, notamment de l'OLP (Hiltermann 1998 : 41). Les différents analystes et observateurs de ce conflit constatent un engagement considérable venant de toutes les femmes palestiniennes, peu importe leur classe sociale, leur âge ou leurs origines (Augustin 1993 ; Sabbagh 1998 ; Hiltermann 1998 ; Strum 1992 ; 1998 ; Mayer 1994 ; Sharoni 1995 ; Dajani 1994). La lutte connaît une féminisation exceptionnelle qui, selon Auréjac (2001), illustre la spontanéité des premiers mois.

Au premier rang et sur les barricades, entre les hommes palestiniens et les soldats israéliens, les femmes se révoltent et manifestent (Herzbrun 2005 : 72 ; Strum 1998 : 65). Moins susceptibles de se faire fouiller, elles font passer des armes, des vêtements et de la nourriture aux résistants palestiniens (Auréjac 2001 : 52). Elles participent au combat, lancent des pierres et soignent les blessés (Strum 1998 : 66). Pour chaque enfant arrêté par les soldats israéliens, les Palestiniennes se rassemblent, proclament que l'une est mère de l'enfant, et revendiquent sa libération (WHR 2003).

Simultanément, elles mènent de nombreuses actions de soutien à la population aussi bien à partir qu'à l'extérieur de leur foyer (Strum 1998 : 66). Les citadines distribuent des provisions aux comités des quartiers voisins et encouragent le boycott des produits et biens israéliens tout en proposant des alternatives locales (ex. mise en conserve de la nourriture, jardins communautaires ou « jardins de l'Intifada ») (Berger Gluck 1997 : 111). Elles mèneront également une campagne pour ré-ouvrir les écoles fermées par l'armée israélienne. En 1988, elles entreprennent leurs propres marches dans les Territoires Occupés pour protester contre la politique d'occupation israélienne et défient les

soldats avec des chants nationalistes : « *We are people, we are women. Never are we subdued. Never do we feel self-pity* » (traduction de l'arabe en anglais, cité dans Enloe 1989 : 58). Durant les trois premiers mois du soulèvement, les femmes palestiniennes représentent un cinquième des personnes blessées et elles seront des centaines à être incarcérées dans les prisons israéliennes (Auréjac 2001 : 79 ; Victor 2002 : 65).

En outre, les hommes étant absents - partis au combat, prisonniers ou morts - les Palestiniennes doivent satisfaire à de nouvelles responsabilités dont celle de subvenir aux besoins de la famille (Auréjac 2001 : 40-41 ; Enloe 1989 : 59-60 ; Sayigh et Peteet 1986 : 112 ; Sharoni 2006 : 3). Ainsi, certaines femmes se retrouvent seules face aux obligations économiques, sociales et éducatives. D'autres, en profitent pour étendre leurs rôles et occuper de nouvelles positions au sein de la communauté (Kamal 1998 : 80 ; Herzbrun 2005 : 75). Sayigh et Peteet (1987) remarquent que les femmes, en tant que chef de famille et/ou travaillant à l'extérieur du foyer, s'adonnent de plus en plus à des activités différant de leurs tâches domestiques traditionnelles.

#### 1.1.2.2 Février 1988 : De la place publique à la clandestinité

Quatre mois après le début de l'Intifada, l'OLP crée la Direction Nationale Unifiée du Soulèvement (*Unified National Leadership of the Uprising, UNLU*) et prend le contrôle de l'insurrection<sup>10</sup>. La population entière, y compris femmes et enfants, est appelée à poursuivre le combat sous cette nouvelle direction.

Pour faire face au blocus économique imposé par Israël, la Direction Unifiée lance un projet de développement de l'économie domestique. Ce dernier est défini comme « le moyen de parvenir au niveau le plus élevé de l'autosuffisance » économique palestinienne (Auréjac 2001 : 90). Dans ce contexte, de nombreux comités populaires ainsi que des coopératives de production agricole et de biens se forment. La plupart sont gérés par des associations féminines et se consacrent à la production de nourriture et de vêtements. Bien que les associations encouragent un système de production à domicile, certaines coopératives indépendantes s'établissent dans leurs propres locaux (Auréjac 2001 : 90).

---

<sup>10</sup> Par la suite, et pour faciliter la lecture, nous écrivons simplement Direction Unifiée.

Pour soutenir le développement de l'autosuffisance économique, l'UPWC lance le plan « Our Production Is Our Pride » (Hiltermann 1998 : 45). Ce programme repose alors sur cinq principes dont les intentions principales sont relatives à l'émancipation de la femme. Toutefois, seulement deux de ces principes s'intéressent à la situation des Palestiniennes dans les Territoires Occupés. Ce plan est censé (1) permettre aux femmes de transformer leur rôle traditionnel au sein de l'économie domestique en un rôle actif dans l'économie nationale et (2) favoriser l'indépendance économique et servir de base à l'affranchissement social de la femme en lui permettant de s'investir dans l'entreprenariat (Hiltermann 1998 : 45).

À l'occasion de la journée internationale de la femme le 8 mars 1988, les comités de femmes (FPWAC, UPWC, WCWS et UPWWC) décident de mobiliser leurs efforts. Ils diffusent, à cet effet, leur premier programme d'action réservé aux femmes, pour la poursuite de l'Intifada. Cet appel, affilié à celui de la Direction Unifiée, convie les Palestiniennes à participer aux comités populaires et aux syndicats, à faire grève durant les jours de manifestation et à promouvoir l'économie domestique (Auréjac 2001 : 88). Cependant, en juillet 1988, le gouvernement israélien décide d'interdire les comités populaires. L'action se poursuit alors dans la clandestinité et les comités disparaissent progressivement (Auréjac 2001 : 88). Bien que les associations féminines continuent à mettre en place des « commandos » chargés de prêter assistance aux hommes palestiniens en confrontation avec l'armée israélienne, les Palestiniennes perdent accès aux comités populaires restants.

En décembre 1989, le Conseil Supérieur des Femmes (*Women's Higher Council, WHC*), dépendant de l'OLP, se constitue. Il a pour objectif l'unification du mouvement des femmes autour de deux thèmes essentiels : la lutte sociale et la lutte de libération nationale (Hiltermann 1998 : 47). Par le biais de leurs actions avant et pendant le conflit, les femmes réussissent donc à introduire la question du genre au sein du débat politique (Berger Gluck 1997 : 122).

Toutefois, durant le soulèvement, une culture austère et conservatrice (en l'honneur des martyrs et de leurs familles) émerge (Auréjac 2001 : 95). Or, dès le début de l'insurrection, un mouvement se démarque des mouvements nationalistes, notamment de la Direction Unifiée : le Mouvement de Résistance Islamique<sup>11</sup>. Créé en 1987 par les Frères Musulmans, le Hamas développe son influence dans les Territoires (Jad 2006 : 148)<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> En arabe le mouvement s'appelle *Harakat al-Muqawwamah al-Islamiyah* dont l'acronyme devient Hamas. Nous utiliserons donc les appellations « Mouvement de Résistance Islamique » et « Hamas ».

<sup>12</sup> Au début du XX<sup>ème</sup> siècle en Egypte, un groupe appelé les « Frères Musulmans » projette de réformer la société en réaction à la domination anglaise ainsi que le pouvoir laïque du Caire qu'il considère corrompu. Les Frères souhaitent notamment islamiser la société égyptienne en prônant un retour à la Shari'a (loi coranique) – avant de chercher à exporter

### 1.1.2.3 Les fondamentalistes islamistes et la place des femmes palestiniennes dans la société

Les fondamentalistes islamistes qui font appel au respect strict des préceptes religieux s'investissent dans l'encadrement culturel et idéologique au sein des Territoires Occupés (Jad 2006 : 148 ; Auréjac 2001 : 93-95). C'est à travers le mouvement Hamas qu'ils entreprennent de participer à la résistance palestinienne lors de la première Intifada. Concernant la place des femmes dans la lutte, l'article 17 du Pacte du mouvement est explicite : le rôle de « résistance » de la femme musulmane « équivaut à celui de l'homme, car c'est elle qui donne naissance aux hommes et son rôle est fondamental dans l'éducation des générations » (Jad 2006 : 148). Le mouvement et ses partisans obligent alors les femmes à cesser toutes activités publiques, à retourner au sein de leur foyer et reprendre leurs rôles traditionnels d'épouses et de mères (Dajani 1994 : 45). Les circonstances se durcissent pour les Palestiniennes qui, quelle que soit leur religion ou leur classe sociale, ne sont plus autorisées à sortir la tête découverte (Pouzol 2008 : 50 ; Victor 2002 : 60 ; Hammami 1991). Dans son étude *La femme, le hijab et l'Intifada*, Hammami (1991) remarque :

Bon nombre de rapports laissent supposer que l'Intifada a permis aux Palestiniennes de faire des avancées significatives aussi bien dans leur libération sociale que politique. Si l'on peut créditer ce mouvement [le Hamas] de quelques développements positifs, il reste qu'il a été aussi le cadre d'une campagne vicieuse à Gaza visant à imposer le port du hijab (foulard) à toutes les femmes. La campagne était faite de menaces et du recours à la violence et s'est transformée en une offensive sociale totale. La complicité sociale, l'inaction politique, la pression familiale conjuguées à une transformation idéologique ont donné naissance à une situation où seules quelques femmes engagées (de Gaza) ont continué à ne pas porter le foulard, un an après l'Intifada. Ces femmes étaient des militantes des trois factions de gauche et, bien qu'agissant individuellement, elles affirmaient, dans le cadre de l'Intifada, le lien fondamental entre la libération de la femme et la possibilité d'un avenir progressiste et démocratique.

En décembre 1990, lors d'une conférence sur les femmes en Cisjordanie, des dirigeants hommes dont Faisal Hussein, représentant de l'OLP à Jérusalem et futur ministre de l'Autorité Palestinienne, présentent leurs points de vue. Pour la première fois, le fondamentalisme religieux est montré du doigt et ouvertement critiqué (Dajani 1994). Les Palestiniennes expriment leur désir de formuler un programme de libération sociale qui s'intéresse à la condition de la femme (Dajani 1994 : 33-47). En outre, les associations politiques féminines protestent en exerçant diverses pressions au sein de leurs partis. Lors de la première conférence de paix à Madrid en 1991, Hanane Ashrawi, tente de mettre sur pied un Parlement de femmes pour contrecarrer l'influence grandissante de l'Islam radical (Victor 2002 : 65). Bien que les lois islamistes relatives aux femmes évoluent, ces progrès s'accompagnent de l'émergence de campagnes de dénigrement envers les femmes. Les mouvements

---

leurs idées. Pour plus d'informations sur les Frères Musulmans : Carré, Olivier et Michaud, Gérard. 1983. « Les Frères Musulmans ». Editions Gallimard : Paris, 238 p.

fondamentalistes islamistes soutiennent fermement que les organisations féminines sont des « organisations minoritaires occidentalisées qui ne cherchent qu'à imiter les femmes occidentales » (Jad 2006 : 151).

La littérature qui traite des Palestiniennes s'interroge alors sur l'existence d'un réel changement au niveau de la condition de la femme palestinienne une fois l'Intifada terminée et les Accords d'Oslo signés. En comparant les observations, telles que la présence de nombreuses femmes dans le conflit et les comités, faites au début de la première Intifada à celles des années 1991-92, Sabbagh (1998 : 11) remarque une absence de transformation fondamentale en ce qui concerne la place des femmes dans la société. D'après de nombreux chercheurs, le rôle de la femme au sein de la lutte nationale n'a pas été adéquatement reconnu, ce qui a entraîné une certaine marginalisation de ces dernières (Sharoni 1995 : 85 ; Mayer 1994 : 12 ; Berger Gluck 1997 : 121 ; Hiltermann 1998 : 47). Berger Gluck (1997 : 122) souligne qu'à la fin de la première Intifada, face à l'établissement du gouvernement palestinien jugé conservateur<sup>13</sup>, les Palestiniennes réorientent leur lutte pour un État démocratique et pluraliste, et pour un développement économique qui effacerait les hiérarchies de classe et de genre. Ce nouveau combat s'ajoute au mouvement de résistance préexistant face à l'occupant israélien (Berger Gluck 1997 : 122).

Le 13 septembre 1993, le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin, le Président du Comité exécutif de l'OLP Yasser Arafat, et Bill Clinton, Président des États-Unis, signent les « Accords d'Oslo » à Washington DC<sup>14</sup>. Cet accord de paix, ou plus exactement cette « Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie », représente une première poignée de main qui marque le début d'un long processus de négociation entre l'État d'Israël et l'OLP (Moriamé 2006 : 52). Sept ans plus tard, les Territoires Occupés connaîtront un nouveau conflit, plus violent que celui de 1987.

### 1.1.3 Septembre 2000 : la seconde Intifada

La seconde Intifada prend racine dans un contexte de nouvelles réalités politiques. La Palestine est alors représentée par l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP) qui affiche des règles, une

<sup>13</sup> Le conservatisme social, en vigueur dans le gouvernement aussi bien que dans la société, est expliqué dans les chapitres 2 et 4.

<sup>14</sup> Une rencontre secrète entre Palestine et Israël avait eu lieu à Oslo en Norvège quelque temps avant les dits « Accords d'Oslo ». Les négociations effectuées lors de cette rencontre seront officialisées en septembre 1993 (Moriamé 2006 : 51).

culture politique et un style particuliers (Pouzol 2008 : 51). Elle sera dirigée par Yasser Arafat, ancien président de l'OLP et représentant du Fatah, jusqu'à sa disparition en 2004.

Malgré la mise en place d'une nouvelle structure politique palestinienne en 1994, l'occupation israélienne est maintenue. Le processus de paix n'avance pas et les colonies israéliennes ne cessent de s'étendre. Dans ce contexte, la visite de l'esplanade des Mosquées de Jérusalem par Ariel Sharon, le 28 septembre 2000, provoquera la colère de nombreux Palestiniens (medea 2004)<sup>15</sup>. Le 29 septembre 2000, la seconde Intifada, appelée aussi Intifada Al-Aqsa, éclate. Les Palestiniens manifestent et réclament la fin immédiate de l'occupation israélienne.

### 1.1.3.1 Les premiers soulèvements sont rapidement réprimés.

Les deux premiers mois, jugés similaires à ceux de la première Intifada, se caractérisent par de nombreuses manifestations dont les femmes palestiniennes font activement partie (Etienne et Jad 2005). Cependant, ces démonstrations seront violemment réprimées par les autorités israéliennes. Amnesty International (2005 : 2) note que dès les premiers jours, l'armée israélienne renonce aux méthodes de maintien de l'ordre au profit de mesures militaires plus radicales. Selon Jad (2005), la seconde Intifada est marquée par un « degré de violence inouïe ». Entre le 29 septembre 2000 et le 30 septembre 2003, 2 793 Palestiniens périssent, dont 497 enfants et 182 femmes (Kuttab 2004 : 4-5). 195 individus font l'objet d'assassinats extrajudiciaires. On compte également 27 084 Palestiniens blessés (Kuttab 2004 : 4-5). En outre, le gouvernement israélien sera responsable de la destruction de nombreuses maisons palestiniennes et de la confiscation massive de terrains (35 000 hectares supplémentaires depuis Oslo) (Moriamé 2006 : 55).

Du côté des Territoires Occupés, les Palestiniens ne ripostent plus avec des pierres mais avec des armes. Le Fatah prend la tête du soulèvement. Un haut comité national et islamique est mis en place pour coordonner les activités de tous les groupes (medea 2004). Selon Johnson et Kuttab (2001 : 23), l'accroissement de l'Autorité Palestiniennes à environ 40 000 hommes contribuera à la militarisation de la société. Bien que les militants du Djihad Islamique et des Brigades Al-Aqsa (proches du Fatah) lancent de nombreuses opérations kamikazes à travers les villes israéliennes, la

<sup>15</sup> À ce moment là, Ariel Sharon était le chef du Likoud : groupe parlementaire issu en 1973 du Gahal (acronyme pour Gush-Herout-Liberalim qui avait existé de 1965 à 1973), autre groupe politique dont la base de l'accord idéologique se résume en quelques lignes : « promouvoir l'extension de la souveraineté israélienne sur tous les territoires à l'ouest du Jourdain (Cisjordanie et Gaza) tout en maintenant des revendications sur les territoires transjordanien confiés à la Grande Bretagne par la Société des Nations en 1922, amélioration de la situation des moins favorisés, respect des valeurs juives traditionnelles. » (medea 2008).

révolte sera essentiellement reprise et dirigée par le Hamas (medea 2004). D'un point de vue général, comme le décrit le journaliste Jean-Paul Mari (2005) :

D'un côté, kalachnikovs, mines, roquettes artisanales, ceintures d'explosifs et série d'attentats suicides ; de l'autre, tanks, hélicoptères de combat, avions F-16, assassinats ciblés, arrestations massives, bouclages, incursions, siège des villes, réoccupation des territoires et construction du Mur.

D'après les analystes, le caractère plus militarisé et structuré de ce second soulèvement favorise une différence d'engagement de la part de la population palestinienne, notamment des femmes, en comparaison avec l'Intifada de 1987 (Elrashidi 2005 ; Etienne et Jad 2005 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Larzillière 2004 ; Amnesty International 2005 ; Pouzol 2008 ; Rudenberg 2001 ; Sharoni 2006 ; Victor 2002).

#### **1.1.3.2 La participation des femmes palestiniennes dans la seconde Intifada : diminution et changement**

Mansour et Shedadeh (2001 : 42) remarquent que contrairement à la première Intifada, les mères palestiniennes apparaissent rarement dans les médias ; face à un degré de violence élevée, les sorties des femmes dans la rue deviennent trop risquées et se limitent à l'essentiel – la survie de la famille. Les journalistes occidentaux ne peuvent interroger que les hommes. De même, Loubani constate l'absence de l'activisme féminin :

Lorsque je me suis rendue en Cisjordanie en août 2002, j'étais réellement à la recherche des activistes politiques palestiniennes qui ont été les grandes leaders de la 1ère Intifada. J'ai été bouleversée par le fait que la participation politique des Palestiniennes était à son niveau le plus bas.

Selon Jad (2005 ; 2006), cette absence remarquée est aussi la cause de l'influence – renforcée par les événements - des mouvements fondamentalistes islamistes. L'auteur souligne que le degré de violence engendré depuis le début de la seconde Intifada procure aux Hamas de nouveaux prétextes pour réaffirmer la pertinence de ses propos conservateurs (Jad 2006). Ces arguments religieux permettent de légitimer une définition de l'identité de la femme qui justifie la subordination et l'oppression sociale (Rudenberg 2001 : 16). En l'occurrence, Herzbrun (2005 : 82) constate que « les fondamentalistes marginalisent l'activisme féminin et l'excluent de la rue ».

Malgré les restrictions formelles, certaines femmes décident de participer différemment au combat. À partir de janvier 2002, une des particularités de la seconde Intifada devient l'apparition des

femmes kamikazes. En s'appuyant sur différents témoignages et études, Amnesty International (2005 : 40) montre que la plupart des femmes impliquées dans ce type d'attaque ont connu des problèmes liés à l'honneur<sup>16</sup> de leur famille ou ont été soumises à d'autres pressions sociales et/ou familiales. Le livre de Barbara Victor (2002 : 15) raconte l'histoire de quatre femmes kamikazes qui se sont sacrifiées pour des raisons « qui vont bien au-delà de la lutte pour la libération de la Palestine »<sup>17</sup>. Elle souligne que toutes ces femmes étaient passées par des tragédies personnelles qui les empêchaient d'avancer normalement au sein de leur propre culture et société (Victor 2002 : 15 ; ESISC 2008 ; Amnesty International 2005).

Manifestement, le degré d'implication des femmes dans le contexte de la seconde Intifada est loin d'être aussi élevé qu'au début de la première Intifada. La présence des Palestiniennes dans le conflit n'a pas seulement diminué mais est passée (des manifestations non violentes) à des actions d'« attentats suicides ». Afin de mieux comprendre ce changement, nous avons choisi les approches féministes matérialistes/socialistes/marxistes pour encadrer notre sujet.

## 1.2 Cadre théorique et concepts

De manière générale, Toupin (1998 : 10) définit le féminisme comme :

Une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation.

D'après son étude sur les courants de pensée féministes, il n'existe aucune « théorie générale » du féminisme (Toupin 1998 : 9). L'auteur affirme que les approches féministes représentent un ensemble de « courants hétérogènes » qui cherchent, chacun à leur façon, à comprendre « comment et pourquoi les femmes occupent une position subordonnée dans la société ». Ces recherches sont alors pertinentes pour notre sujet puisque le fait de comprendre comment et pourquoi les Palestiniennes occupent une telle position dans la société nous permet de mieux appréhender le contexte social dans lequel elles évoluent – et donc leur place dans le conflit.

<sup>16</sup> La notion d'honneur en Palestine est approfondie dans le second chapitre.

<sup>17</sup> Le phénomène des kamikazes palestiniennes sera traité plus en détail dans le chapitre 4.

Certaines féministes questionnent la normalisation de certaines idées telles que celles d'une différence fondamentale entre l'homme et la femme, de l'hétérosexualité, de la division sexuelle du travail, ou encore du rôle politique dominant des hommes au sein des institutions publiques et privées (D'Aoust 2007 : 283). C'est dans leur définition et leur explication de cette subordination, ainsi que dans leur façon de lutter pour le changement, que les approches féministes diffèrent (Toupin 1998 : 9). D'un point de vue global, les approches féministes

...déplacent l'ensemble des questions des Relations internationales vers des sites de pouvoir jusque là négligés ou jugés non importants, soit la construction du genre et ses effets ainsi que le corps et la sexualité comme sites de contrôle et de signification politique (D'Aoust 2007 : 283).

Elles remettent alors en cause la nature du savoir produit au sein du champ des Relations internationales et posent les femmes ainsi que le genre comme catégories ontologiques distinctes et centrales à leurs théories (D'Aoust 2007 : 293-294).

### 1.2.1 Le genre comme catégorie ontologique analytique

Les approches féministes considèrent le genre comme une catégorie d'analyse systémique en soi (D'Aoust 2007 : 295). Ce dernier ne fait pas simplement référence aux « corps sexués masculins et féminins et à leurs activités matérielles », mais reflète également les « constructions privilégiées de la masculinité et de la féminité (dévalorisée) » et « leurs effets idéologiques » (D'Aoust 2007 : 295). En outre, Sharoni (1995 : 14) souligne que la notion de genre représente une pensée construite qui permet de donner un sens à un monde social particulier ainsi qu'à l'Histoire. Par le biais de ce concept, les théories féministes remettent en question la définition traditionnelle (normalisée et reproduite) de ce que signifie être un homme ou une femme (D'Aoust 2007 : 295). Le fait de tenir pour acquis la corrélation entre *subordonné* et *féminin* contribue à dévaloriser non seulement les femmes, mais aussi les hommes marginalisés à cause de leur race, leur culture ou leur statut économique (D'Aoust 2007 : 296). Inconsciemment assumées et transmises, ces idées deviennent partie prenante de l'identité des individus.

Au-delà de l'étude des relations homme-femme, l'analyse de genre qu'apportent les approches féministes permet l'étude d'autres rapports sociaux, notamment ceux dérivant des inégalités de pouvoir et de privilège (Sharoni 2006 : 1).

De nombreux travaux de recherche s'intéressant au genre dans le contexte de conflits politiques soulignent que les femmes sont habituellement exclues de l'arène politique internationale (Enloe 1989 ; Sharoni 2006 ; Zahar 2005). Cette assertion, qui s'inspire de théories féministes libérales, relève de la dichotomie qui oppose le domaine public - politique, masculin - au domaine privé - domestique, féminin (Sharoni 2006 : 2). Les femmes palestiniennes ne font pas exception. Leur rôle dans le public, lorsqu'elles en possèdent un, vient après leur rôle dans la sphère privée (Giacaman et Johnson 1998 : 227). D'Aoust (2007 : 285) écrit notamment que nous devons l'expression « *The personal is political* » aux féministes matérialistes ainsi qu'au féminisme radical.

À l'instar de D'Aoust (2007 : 283) et de Toupin (1998 : 9) nous estimons qu'il serait imprudent de se confier à une seule approche féministe « générale ». Plutôt, nous considérons que la triple appellation de féminisme matérialiste/marxiste/socialiste proposé par D'Aoust (2007 : 286) offre une perspective pertinente afin d'enrichir notre analyse et de répondre de façon plus complète à notre question de recherche.

### 1.2.2 Les approches féministes matérialistes/socialistes/marxistes<sup>18</sup>

Alors que Toupin propose une explication de chacun des courants féministes matérialistes, marxistes, socialistes et radicaux, D'Aoust les rassemble au sein d'une même appellation « féminisme matérialiste/marxiste/socialiste » en laissant le féminisme radical de côté. En effet, bien qu'il soit à la base d'apports théoriques importants dans l'histoire du féminisme occidental, le féminisme radical est considéré « comme dépassé et problématique par la majorité des féministes en Relations internationales » (D'Aoust 2007 : 285). Toutefois, Toupin (1998 : 22) souligne que ce courant est à l'origine du féminisme matérialiste. Elle explique qu'il se divise rapidement selon trois axes que sont (1) « les matérialistes », (2) le courant « de la spécificité » et (3) celui « de la femelléité ». Alors que les deux dernières approches s'orientent davantage vers une explication dite « biologique », la tendance matérialiste offre une explication clairement sociale de l'oppression des femmes.

Ainsi, dans son étude, Toupin (1998 : 25-28), différencie le féminisme matérialiste du féminisme socialiste ainsi que du féminisme marxiste. Elle note alors que le féminisme marxiste part du principe que l'oppression des femmes résulte de pratiques encouragées par le capitalisme – mode de production particulier fondé sur la division sexuée du travail. Le patriarcat, soit le pouvoir de

---

<sup>18</sup> Pour comprendre cet ensemble de courants et justifier leur rapprochement, nous nous appuyons sur les études de Toupin (1998) et D'Aoust (2007).

l'homme au sein de la famille et de la société en général, est un *produit* du système capitaliste qui ne disparaîtra que lorsque ce dernier sera renversé. Il s'agit donc d'une lutte des classes qui ne se fait pas contre les hommes mais à leurs côtés dans les domaines de la production sociale et des marchés du travail. Concernant le féminisme socialiste, l'auteure souligne qu'il cherche plutôt à comprendre *comment* le patriarcat s'articule au sein du système capitaliste. Les féministes socialistes tentent notamment d'élargir leur analyse en considérant plusieurs autres formes d'oppression et de systèmes de domination tels que la hiérarchisation des classes, des « races », des ethnies, des sexes, etc. Ainsi, selon Toupin (1998 :17), ce courant diffère entre autre du féminisme matérialiste qui se conforme plus à l'idée d'un système social des sexes qu'à la dialectique classe/sexe.

Pour D'Aoust, les théories féministes socialistes s'inspirent aussi bien du marxisme que de la psychanalyse tout en passant par les idées et influences du féminisme radical. Quant au féminisme matérialiste, elle ajoute qu'il s'interroge sur les sources dites « naturelles » de la subordination des femmes telles que l'éducation des enfants, la division du travail et les travaux domestiques (D'Aoust 2007 : 285). Pour l'auteure, bien que ces types d'analyses se réclament de classifications multiples, elles ont en commun un engagement féministe critique envers le matérialisme historique. Elle explique qu'en tant que savoir critique source d'émancipation, ce dernier « propose une méthode systémique qui donne un sens à la vie sociale dans le capitalisme tout en étant un agent pouvant le transformer » (D'Aoust 2007 : 286). De même, Joseph (2005 : 152) souligne que la majeure contribution des théories critiques féministes politiques a été d'exposer l'historicité des sphères domestiques et d'expliquer comment la construction historique positionne les femmes au second plan, en tant que citoyens.

À la lumière de ces explications, il est maintenant intéressant de mettre en avant la triple appellation utilisée par D'Aoust de féminisme matérialiste/marxiste/socialiste, que nous rejoignons. En outre, cette approche pose la prémisse que les femmes sont des « citoyennes de seconde classe » dans un système patriarcal et capitaliste qui sous-estime le rôle de reproduction sociale (D'Aoust 2007 : 286). Ce postulat s'applique alors à notre sujet de recherche. Nous avons soulevé le fait que les femmes palestiniennes font face à différents acteurs que nous avons réunis au sein des facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires. La présence d'un conflit permanent, d'une importante influence fondamentaliste et de règles basées sur les traditions et l'honneur au sein des familles et de la société en général, révèlent des relations de pouvoir, de hiérarchie, de soumission, de dépendance et d'exploitation entre les Palestiniens à différents niveaux. Dans ce sens, étudier le changement de rôle des Palestiniennes entre les deux Intifadas à travers le cadre théorique que nous proposons les

féministes matérialistes<sup>19</sup> nous permet de comprendre comment s'articulent les concepts de « genre », de « patriarcat » et de « reproduction sociale » au sein des différents systèmes d'oppression et de domination présents dans les Territoires Occupés.

### 1.2.3 Le concept de « genre »

La société palestinienne est constituée selon une structure hiérarchique dominée par l'homme avec des rôles et des normes de comportement clairement définis pour les hommes et les femmes (Augustin 1993 : 3). En tant que pensée socialement construite, le genre forme, déforme, transforme et reproduit différents types de relations sociales, notamment les relations de pouvoir. Rudenberg (2001 : 11) constate alors que dans les villages et les camps, les Palestiniennes participent volontairement aux relations de pouvoir fixées. Elles acceptent les rôles socialement attribués, les intériorisent et s'appuient sur un discours socialement construit pour expliquer la situation et donner un sens à leurs expériences (Rudenberg 2001 : 11). Les rapports de genre interviennent ainsi dans la construction et la définition d'autres liens sociaux qui se développent au sein de relations inégales de pouvoir et de privilèges. Ils sont alors intrinsèquement liés aux rapports de race, de classe, d'ethnicité, de sexualité ainsi qu'aux modalités régionales d'identités (Sharoni 1995 : 14-15). Dans le cadre de notre recherche, nous analyserons donc les rapports de pouvoir ainsi que les constructions de genre qui rendent possible la création de dichotomies telles que occupants/occupés, masculin/féminin, privé/public, rationnel/irrationnel, etc. (Sharoni 1995 : 15 ; D'Aoust 2007 : 295).

En l'occurrence, dans la mesure où l'on tient à étudier la construction et la transformation de la féminité dans le contexte d'un conflit, Sharoni (2006 : 20) note qu'il faut partir du principe que les différences de genre sont liées aux circonstances sociales et politiques encadrant le conflit en question. Lors de la constitution des rôles au sein d'un conflit militarisé, le concept de genre sert de point de référence : les hommes prennent les armes et les femmes sont censées soutenir et encourager leurs frères, leurs maris, leurs fils, ou leurs amants à devenir soldats (Enloe Citée dans Sharoni 1995 : 41). D'après Enloe (citée dans Sharoni 1995 : 41), la militarisation est une construction sociale qui privilégie généralement la masculinité. Dans le contexte du conflit Israël Palestine, le genre joue un rôle capital dans la formation et l'interprétation des rôles et des identités individuelles et collectives.

---

<sup>19</sup> Nous utiliserons simplement l'appellation « féministes matérialistes » qui « sera utilisée comme terme générique pour capturer toute l'étendue et les variantes de ces formes de féminismes qui, même si elles ont initialement été inspirées par les théories marxistes, ont évolué dans diverses directions » (D'Aoust 2007 : 286).

Nous considérons enfin que ce concept est indispensable à la compréhension des changements observés dans les rôles des Palestiniennes entre les deux Intifadas car il nous permet de voir *comment* la division sexuelle du travail est constituée et *comment* elle est reproduite. Dans le cas particulier des Territoires Occupés et dans le contexte du conflit, nous tenterons alors de comprendre en quoi les rapports de genre et leur naturalisation structurent les relations de pouvoir au sein de l'ordre social et politique palestinien. À travers ce concept, nous explorerons la construction des identités, les hiérarchies sociales, les inégalités structurelles et la division des tâches.

#### 1.2.4 Le concept de « reproduction sociale »

La reproduction sociale se fait à travers la transmission des valeurs sociales, des traditions et des coutumes (D'Aoust 2007 : 304). Elle permet le maintien des tâches et des activités - essentiellement effectuées par les femmes au sein du domaine « privé » - nécessaires aux besoins de la vie quotidienne (D'Aoust 2007 : 304).

Kuttab, Johnson et Nahleh remarquent que, dans les Territoires Occupés, la reproduction sociale alimente la construction d'identités correspondant à un type de société voulue (Taraki 2006 : xxiii). Chaque choix (mariages, migrations, travail) est ici le produit de décisions non pas individuelles, mais prises par l'ensemble de la famille dans le cadre d'une stratégie de reproduction sociale spécifique. En effet, selon Johnson (citée dans Taraki 2006 : xx), l'identité palestinienne se constitue à travers des actions sociales et familiales, telles que la solidarité et les mariages parentaux, le choix des études ou encore les migrations des hommes et des femmes, ainsi qu'en opposition permanente à l'occupation israélienne. Dans ce contexte, les groupes domestiques peuvent intervenir activement dans la résistance dans la mesure où ils contribuent à reproduire les valeurs de la résistance nationale, notamment par le biais de la maternité et de l'éducation des enfants (Taraki 2006 : xix). En effet, une des particularités des familles des Territoires Occupés, notamment de la Bande de Gaza, est que ce sont des familles « nombreuses ». La Bande de Gaza connaît un des taux de fécondité les plus élevés au monde et, comme nous le verrons en détail dans notre second chapitre, les raisons en sont multiples - résistance contre l'occupant, nécessité d'avoir un enfant mâle, etc. Ainsi, cette croissance considérable du taux de natalité favorise l'influence de la reproduction sociale concernant le statut de la femme dont le rôle se constitue en grande partie autour de la maternité.

Isoler et étudier les facteurs responsables des changements dans la participation des Palestiniennes au sein du conflit nécessite la prise en compte de la notion de reproduction sociale car celle-ci est à l'origine du fonctionnement particulier des ménages, des institutions et de la société palestinienne dans son ensemble. C'est en nous référant à la dynamique et aux modalités de reproduction sociale des rôles, des relations, et des hiérarchies de genre que nous pourrions analyser la place des Palestiniennes au sein de la société, que ce soit d'un point de vue économique, militaire, politique et/ou socioculturel. L'absence d'une transformation sociale fondamentale - malgré la participation considérable des femmes lors de la première Intifada - est indicative d'une forte reproduction sociale qui maintient les femmes dans des rôles dictés par une société patriarcale conservatrice.

### 1.2.5 Le concept de « patriarcat »

Pour les féministes matérialistes le patriarcat correspond à

...un mécanisme structurel de contrôle du travail des femmes et de leur rôle au sein de la reproduction sociale. Cette domination va se traduire par une appropriation, un contrôle et une régulation de leur travail, de leurs corps et de leur savoir (D'Aoust 2007 : 286).

Dans les Territoires Occupés, l'ordre social repose sur l'exercice d'un contrôle sur la femme. Hindiyyeh et Ghazawneh (1993 : 69) expliquent que les Palestiniennes internalisent les valeurs associées au patriarcat selon un processus de socialisation particulier. Le pouvoir patriarcal s'exerce originellement au sein de la sphère domestique, puis se traduit par la normalisation, à l'échelle de la société, d'un système hiérarchique où les hommes et les seniors dominent (Rudenberg 2001 : 12). Il se fie à la dialectique morale de la famille afin de légitimer et institutionnaliser un système de domination traditionnel basé sur les différences de genre (Rudenberg 2001 : 12).

En 1980, Shadid note que les Palestiniennes réagissent de la même manière que dans le passé ; c'est-à-dire comme les citoyennes d'un pays que l'on a rayé de la carte et comme la moitié d'un peuple qui refuse de mourir, mais aussi comme toutes les femmes du monde qui font face à une double oppression. En plus de se battre contre le colonialisme israélien, les Palestiniennes doivent également lutter pour leurs droits au sein d'une société patriarcale. À titre d'exemple, elles font face lors des élections de 1996 à un parlement et à une Autorité Palestinienne qui refusent de s'engager en faveur de l'amélioration des droits de la femme ou de la lutte contre la discrimination des genres au

sein des familles (Amnesty International 2005 : 30). Abdo (1999 : 40) remarque que la culture patriarcale traditionnelle au sein du système politique palestinien s'est renforcée sous la direction de l'ANP. Selon le rapport d'Amnesty International (2005), « deux systèmes de subordination – l'occupation et le patriarcat – se rejoignent dans les Territoires Occupés : en affrontant le premier de ces systèmes, les femmes se soumettent au second »<sup>20</sup>.

Il est également important de noter que le patriarcat existe sous de multiples formes dans les Territoires Occupés. On pense notamment à la domination de l'occupant (Israéliens) sur l'occupé (Palestiniens), de l'Autorité Palestinienne sur les citoyens, de l'homme sur la femme ou encore des plus âgés sur les plus jeunes (Herzbrun 2005 : 7). Ces considérations nous permettront de mieux cerner et définir les normes sur lesquelles reposent les systèmes économiques, politiques et culturels dans lesquels évoluent les Palestiniennes. Présent à tous les niveaux d'analyse, le patriarcat est lié de près aux concepts de genre et de reproduction sociale qui sont indispensables à l'étude des facteurs responsables du changement dans la participation des femmes entre les deux Intifadas.

### 1.3 Méthodologie : recueil de données existantes

Les analyses étudiées s'appuient sur des expériences de vie plutôt que sur des recherches académiques. Elles mettent l'accent sur l'agent, c'est-à-dire ici les femmes, et sur leurs capacités à instituer des changements institutionnels et structurels, plutôt que sur l'organisation (Abdo 1999 : 39). En d'autres termes, les auteurs étudiés se détachent d'une analyse structurelle afin d'explorer en profondeur les différentes expériences des femmes palestiniennes en tant qu'individus. La majorité de ces auteurs ont choisi de s'appuyer sur ce que Gélinas (2004 : 3) appelle (et utilise aussi) la « méthodologie des récits de vie ».

En ce qui nous concerne, l'étude de notre question de recherche se fera selon une analyse structurale de contenu. A travers l'examen des différents discours féministes matérialistes et les concepts de « genre », de « reproduction sociale » et de « patriarcat », nous tenterons de comprendre les changements socioculturels, économiques, politiques et militaires et leur influence sur la vie quotidienne des femmes palestiniennes. Dans un premier temps, nous avons rassemblé les données et analyses de la première Intifada puis celles de la seconde dans le but de confirmer un changement réel de participation des femmes entre les deux conflits. Par la suite, nous avons basé notre choix des

<sup>20</sup> Propos d'une rapporteuse spéciale des Nations unies chargée de la question de la violence contre les femmes, de ses causes et de ses conséquences - février 2005 (cité dans Amnesty International 2005 : 2).

facteurs sur : (1) une analyse des différents discours tenus par des activistes telles que Zahira Kamal, des mouvements politiques tels que la GUPW ou le Fatah, ou encore les auteurs et chercheurs retenus (Eileen Kuttab, Penny Johnson, Rema Hammami, Simona Sharoni, Ebba Augustin, Suha Sabbagh, Philippa Strum, Pauline Gélinas etc.) ; (2) une étude de contenu des structures, idéologies et systèmes de valeurs qui forment les identités palestiniennes (l'importance de la lutte nationale, de la maternité, de l'honneur et des traditions) ainsi que du discours des fondamentalistes islamistes ; (3) la considération du contexte historique d'occupation permanente depuis le début du XXème siècle.

Les auteures Gélinas (2004 : xi) et Herzbrun (2005 : 62) ont noté que la fiabilité des données relevées concernant les Territoires Occupés est à nuancer. En effet, les informations entre Israël, l'ANP et l'ONU diffèrent. De plus de réelles difficultés existent pour accéder à certaines données : les organismes ont du mal à obtenir les sources israéliennes, le siège social du bureau palestinien de la statistique est détruit en mars 2002 et les mises à jour pas toujours fiables des sites internet entraînent des divergences de données qui touchent tous les aspects (taux de fécondité, taux de chômage, répartition des populations sur les Territoires etc.). Bien que cela varie d'une source à l'autre, les écarts sont généralement minimes. Dans ce sens, quelques statistiques seront utilisées pour illustrer les faits établis. Gélinas (2004 : xi) écrit alors : « les données permettent de brosser un portrait qui, dans sa vraisemblance, tient d'avantage de l'*illustration* que de la *photographie* ».

Concrètement, la démonstration d'une influence certaine des différents facteurs choisis sur la participation des femmes palestiniennes entre les deux conflits s'inspire de différents rapports, ouvrages et sites internet. Recueils de données statistiques et de témoignages, certains ont pour objectif d'alerter la communauté internationale sur les conditions de vie des Palestiniens en Territoires Occupés, tel que le rapport d'Amnesty International, *Israël et les Territoires Occupés : Les femmes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat*, celui d'Eileen Kuttab sur la situation économique et sociale des femmes palestiniennes entre 1990 et 2000, ainsi que le compte rendu de Nadia Moustafa Elrashidi pour MIFTAH<sup>21</sup>, *Palestinian Women under occupation : Basic analysis of their status*.

D'autre part, dans le but d'approfondir la question de la maternité, puisque c'est le rôle fondamental que doivent tenir les femmes, nous nous sommes essentiellement appuyé sur le mémoire de Pauline Gélinas (2004) et son ouvrage « *La force du nombre* » (2003). L'auteure propose un examen pertinent du problème de croissance démographique dans la Bande de Gaza en liant la multiplication des grossesses à la lutte contre l'occupant. À ces différentes études, s'ajoutent divers articles publiés sur

<sup>21</sup> MIFTAH : The Palestinian initiative for the promotion of global dialogue and democracy

des sites Internet d'analyses féministes sur l'actualité internationale, et principalement sur des sites de solidarité et d'information sur l'actualité palestinienne, comme [www.info-palestine.net](http://www.info-palestine.net). Pour finir, nous avons préféré sélectionner des témoignages de différentes activistes, bien qu'affiliées à certains partis politiques, plutôt que des rapports des partis en question ; ces derniers s'intéressent plus à la situation de la population en général qu'à celle des femmes en particulier.

En définitive, pour comprendre et expliquer le changement dans la participation des Palestiniennes entre les deux Intifadas, nous commencerons par étudier les facteurs socioculturels. Ce chapitre nous permettra entre autre de définir dans quel contexte social et culturel évoluent les femmes des Territoires Occupés. Par la suite, nous analyserons l'influence des facteurs économiques et politico-militaires ainsi que le développement du fondamentalisme islamiste.

## CHAPITRE II

### LES FACTEURS SOCIOCULTURELS

Le premier chapitre nous a permis de confirmer l'existence d'un changement dans la participation des femmes palestiniennes entre la première et la seconde Intifada. À travers l'étude des facteurs socioculturels, nous souhaitons à présent apporter un début d'explication à ce changement.

La première étape consistera à déterminer le conservatisme social patriarcal en vigueur dans les Territoires Occupés et comprendre ses effets sur le quotidien des Palestiniennes. Deuxièmement, nous nous intéresserons à la notion de l'honneur palestinien ainsi qu'à l'augmentation des violences domestiques et du phénomène des crimes d'honneur. Troisièmement, nous étudierons l'influence de la lutte nationale sur la détermination des rôles joués par les Palestiniennes. Enfin, nous verrons que les mouvements et comités de femmes font face à un dilemme permanent concernant la place de la lutte pour les droits des femmes vis-à-vis de la lutte pour la libération nationale.

#### **2.1 Conservatisme social et patriarcat**

##### **2.1.1 Relation entre famille, religion et État**

D'après Joseph (2005 : 152), la résistance à l'insertion des femmes sur la place publique est en partie liée à l'ambiguïté politique sur la notion de genre. Dans un premier temps, il est essentiel selon elle de comprendre les relations existantes entre l'État et la famille au Moyen-Orient. Les citoyens de ces régions sont avant tout membres d'une famille avant d'être membres de l'État. La famille ne représente pas seulement le type nucléaire que connaît l'occident mais s'étend aux parents les plus éloignés.

Manasra (1993 : 7) nous propose alors une typologie des familles Palestiniennes selon trois axes : nucléaire, transitoire et étendue. La famille nucléaire se compose du père, de la mère et de

leurs enfants célibataires. Ce type de famille se trouve principalement dans les villes de Cisjordanie et plus rarement dans la Bande de Gaza. La famille de transition est un mélange de famille nucléaire et de famille étendue. Elle comprend donc la famille nucléaire, les oncles ou les tantes non mariées et un ou deux grands parents. Ces familles sont présentes aussi bien en Cisjordanie que dans la Bande de Gaza. La famille étendue ou *Hamula* rassemble tous les fils d'un même grand-père (en fonction de là où ils vivent), leurs femmes et leurs enfants. Cela peut aller jusqu'à 5 générations. Les membres forment une unité économique fermée et gérée par l'homme le plus âgé (Manasra 1993 : 7). C'est le type de famille le plus courant en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, notamment dans les camps de réfugiés.

Dans les Territoires Occupés, les relations sociales sont basées sur trois ensembles de lois: (1) les lois formelles (ou civiles) soumises à la combinaison des lois ottomanes, britanniques, jordaniennes et israéliennes, (2) les lois coutumières souvent au dessus des lois écrites, particulièrement en ce qui concerne les relations de genre et la question de la sexualité de la femme et de son corps, et (3) les lois religieuses qui renforcent les lois coutumières selon les préceptes religieux (Abdo 1998 : 43-44). Terrain central entre le politique et le paysage légal, la famille est le médiateur qui détermine les relations entre les femmes et le gouvernement ainsi que les lois et pratiques de citoyenneté (Joseph 2005 : 157).

En outre, la gouvernance des Territoires se partage entre quatre principaux acteurs qui sont : (1) le gouvernement israélien qui délivre la carte d'identité et guide les conditions de subsistance ; (2) l'ANP (depuis 1994) de façon partielle et quasi-autonome; (4) l'UNRWA sur le plan des besoins sociaux et (4) les clans au niveau de l'organisation sociale<sup>22</sup>. Nous verrons dans les chapitres trois et quatre comment sont ordonnées les politiques israéliennes et palestiniennes, car elles se rapportent essentiellement aux aspects économiques et militaires des Territoires. Ce qui nous intéresse alors c'est l'organisation mise sur pied par les clans puisqu'ils dirigent la vie sociale des familles Palestiniennes<sup>23</sup>. En effet, l'UNRWA s'est en premier lieu appuyée sur les clans qui ont fini par articuler la structure juridique du territoire ainsi que les camps de réfugiés. Quant à l'ANP, en gardant

---

<sup>22</sup> L'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) est un programme des Nations unies d'aide aux réfugiés palestiniens dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Son objectif principal est de répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux. Entre autre, la Bande de Gaza englobe principalement les gouvernances de l'UNRWA (puisque plus de la moitié de la population est constituée de réfugiés), des clans (notamment à l'intérieur des camps) et du gouvernement israélien (Gélinas 2004 : 11).

<sup>23</sup> Le clan est défini par un ensemble de familles qui portent le même patronyme et qui sont liées par un ancêtre commun – la lignée paternelle peut remonter à 7 générations. (Gélinas 2004 : 26-27).

intact le pouvoir judiciaire mis en place par les clans, elle leur offre un certain pouvoir juridique (Gélinas 2004 : 11).

Vingt-neuf lois ont été approuvées par le Conseil législatif palestinien. Aucune loi concernant la famille palestinienne et les besoins des femmes n'a été débattue [...]. (Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), cité dans Amnesty 2005 : 30).

Dans la majorité des cas, les problèmes que connaissent les Palestiniennes relèvent de la sphère privée et se règlent alors à travers des mécanismes de médiation claniques et familiaux. Ces derniers s'appuient principalement sur les lois coutumières et religieuses, réglant ainsi les litiges sur la base des us et coutumes.

### 2.1.2 Les clans et la juridiction

L'organisation sociale obéit à un système hiérarchique entre clans mais aussi à l'intérieur même des clans. Bien qu'elle ne soit pas égalitaire, cette structure offre aux Palestiniens une véritable sécurité, une source identitaire et un sentiment d'appartenance (Gélinas 2004 : 28). En l'occurrence, les clans gèrent leur propre filet de sécurité sociale, en s'appuyant sur les cotisations de certaines familles. D'une part, ces filets désengagent toutes gouvernances officielles et d'autre part, ils se construisent autour du « mâle » (Gélinas 2004 : 30). Cette construction favorise donc les distinctions de genre au sein des familles et de la communauté.

Ainsi, le besoin d'avoir plus de garçons que de filles est renforcé. En effet, les familles voient dans la naissance des garçons une future aide sociale « *to maintain the name of the family and to support, building economy, of the household, etc.* »<sup>24</sup> (Muhanna citée dans Gélinas 2004 : 84). Au-delà d'une force contre l'ennemi, avoir des garçons (et non des filles) devient une force pour la famille<sup>25</sup>. En outre, cette quête du mâle motive les hommes à avoir plusieurs femmes (et donc plus de chances d'avoir un garçon). Étant donné que la polygamie est toujours autorisée dans les Territoires, 4,4% des hommes dans la Bande de Gaza ont plusieurs épouses (Gélinas 2004 : 84).

<sup>24</sup> Certaines citations provenant du mémoire de Gélinas peuvent contenir des fautes car les Palestiniens interrogés par l'auteure ont répondu dans un anglais parfois approximatif. Elle précise alors qu'elle a choisi de retranscrire certains de ces entretiens tel quels, avec les fautes.

<sup>25</sup> Pour les Palestiniens, avoir beaucoup d'enfants est important d'un point de vue national et social parce que les filles sont exclues de la « force ». Une fois mariées, elles partent vivre dans leur belle famille : « *We no count girls, we count boys* » (témoignage d'un réfugié de la Bande de Gaza, cité dans Gélinas 2004 : 84).

Concernant le système juridique, les femmes sont discriminées par les lois régissant l'organisation sociale (mariages, divorces, héritages, crimes d'honneurs etc.), qu'elles soient civiles, coutumières et/ou religieuses. Quelle que soit la question abordée, les témoignages des femmes sont « à moitié » reconnus parce qu'elles ne sont pas considérées comme des personnes à part entière (mais comme la moitié d'un homme) (Azzouni 1991). Pour le système judiciaire palestinien, les femmes représentent des êtres « inférieurs » aux hommes<sup>26</sup>. Par exemple, dans le cas d'un divorce, la femme est jugée coupable de ne pas avoir su conserver son mariage.

Aussi, l'interprétation locale de la *Shari'a* (loi coranique) permet aux femmes d'obtenir de nombreux droits dans le cadre du mariage, si elles les font spécifier dans le contrat de mariage. Cependant, au vu des traditions, peu de femmes ont le courage de faire inscrire ces droits. Les familles déconseillent aux femmes de solliciter de telles conditions dans leur mariage car elles font « fuir » les futurs époux ; les hommes évitent de se marier avec une femme qui a le droit de divorcer. Ainsi, 55,5% des femmes mariées ont elles-mêmes choisi de se marier (43,5% en Cisjordanie et 78,7% à Gaza)<sup>27</sup>. 63,7% de ces femmes proviennent de zones urbaines et 36% de zones rurales. Dans 39,8% des cas, les parents ont décidé du mariage, et 2,6% des femmes interrogées déclarent que leur frère ou leur sœur a choisi pour elles.

De manière générale, Joseph (2005 : 162) constate qu'en reliant la famille et la religion, par l'élévation de la loi religieuse à la loi civile, les États du Moyen-Orient renforcent non seulement le contrôle de la communauté religieuse sur les femmes mais aussi la subordination des femmes aux lois patriarcales. Elrashidi (2005) considère alors que la mobilité et les libertés des femmes sont guidées et déterminées par des normes religieuses et socioculturelles ainsi qu'une législation « archaïque ». Or, ces dernières sont transmises de génération en génération (Manasra 1993 :7).

### 2.1.3 Reproduction des normes et des valeurs sociales

Les Palestiniennes plus âgées continuent de reconnaître, véhiculer et transmettre les normes masculines qui structurent la société palestinienne (Herzbrun 2005 : 84). Les hommes ne prennent pas part aux tâches domestiques puisqu'il incombe aux femmes de s'en charger<sup>28</sup>. De nombreuses

<sup>26</sup> Selon un rapport effectué en 2000 par le Centre des Femmes pour l'Aide et le Conseil Juridiques (WCLAC) (Azzouni 1991).

<sup>27</sup> Azzouni (1991) s'appuie ici sur une étude du *Palestinian Central Bureau of Statistics* (PCBS) menée en 1999.

<sup>28</sup> En effet, nous verrons plus en détail dans le chapitre trois, en quoi la répartition des tâches aussi bien dans la sphère privée que publique, obéit à une distinction de genre.

Palestiniennes considèrent que ces tâches domestiques ne sont pas le travail des hommes (Strum 1992 : 272). L'égalité doit respecter la différence parce que « l'être femme est un donné, non pas un construit » (Herzbrun 2005 : 80). En outre, avant la première Intifada, les Palestiniennes demandent une participation égale au combat avec les hommes, mais ne portent aucune réelle attention aux problèmes des femmes (Berger Gluck 1997 : 105). Pour les étudiantes, à l'aube du conflit, l'objectif est l'égalité avec les hommes au combat mais pas forcément dans leur foyer : « La maison doit rester le lieu d'une différenciation masculin/féminin socialement structurante » (citées dans Herzbrun 2006 : 65). De même, lors de la seconde Intifada, les femmes s'engagent en tant que *Shahida*. Elles se retrouvent enfin considérées au même niveau que les hommes, « à condition que ce fut au paradis et après avoir accédé au titre de « martyr » » (Victor 2005 : 15). Dajani (1994 : 44) explique que les femmes ne cherchent pas à défier les structures patriarcales, mais plus à étendre les frontières de leur engagement à l'intérieur de celles-ci.

Les familles Palestiniennes ne peuvent être étudiées et comprises indépendamment du traumatisme national du passé et de l'avenir incertain. Johnson (citée dans Taraki, 2006: xx) remarque que chaque acte quotidien peut être vu comme un acte de résistance et de contestation à l'occupation israélienne. Pour Taraki (2006 : xx), au sein des Territoires Occupés, la famille est un agent de résistance et l'incubateur de l'identité nationale.

Selon Joseph (2005 : 153), les femmes soutiennent et reproduisent le système familial car elles trouvent plus de quoi répondre à leurs besoins au sein de la famille qu'à l'extérieur. En ce sens, l'auteure souligne que le nouveau gouvernement palestinien n'a pas réussi à procurer un « havre de paix » pour les femmes vivant dans les Territoires Occupés. Elle ajoute que la société civile n'a jamais été capable de protéger sa propre autonomie et encore moins celle des femmes. Ainsi, Auréjac (2001 : 103) constate que « toutes les Palestiniennes ne rêvent pas forcément d'indépendance dans un monde où la cellule familiale est souvent le seul repère stable ».

Toutefois, les familles et les femmes ne sont pas les seuls agents de reproduction sociale dans les Territoires. Les institutions telles que les systèmes d'éducation et de santé s'organisent autour de hiérarchies, de rôles, de relations, de normes et de discours patriarcaux (Rudenberg 2001: 183). Le système médical transmet l'idée que le rôle premier de la femme doit être celui de mère. Dans ces pratiques, il renforce la honte et l'ignorance des femmes sur leur corps et échoue sur bien des niveaux à répondre aux besoins des femmes (Rudenberg 2001 : 183). Quant au système éducatif, il est la principale arène où les identités basées sur les distinctions de genre et les frontières sont

transmises et construites – notamment à travers les livres scolaires où la femme est représentée à la maison et l'homme au travail (Rudenberg 2001: 155).

Après avoir interrogé 185 Palestiniennes de Jérusalem Est sur les violences conjugales, Nadira Shalkouv-Kaboulkian observe que les femmes n'osent pas enfreindre certaines normes souvent transmises par les plus âgées. En effet, elle constate que 81%<sup>29</sup> de ces femmes croient que battre son épouse est un moyen légitime de gérer les problèmes familiaux. 73% d'entre elles considèrent que la violence du mari peut contribuer à la vie familiale. Enfin, 57% de ces Palestiniennes pensent qu'une femme qui n'obéit pas à son mari mérite d'être battue. La plupart jugent qu'elles étaient fautives lorsqu'elles ont reçus des coups de leur mari (Herzbrun 2005 : 84). Par conséquent, Rudenberg (2001 : 10) remarque que dans la société palestinienne, les femmes contribuent à reproduire le système social en vigueur et les relations de pouvoir existantes - même celles qui les oppressent.

## **2.2 La notion d'honneur, les violences domestiques et les crimes d'honneur**

Avant d'examiner les violences domestiques dans les Territoires Occupés, il est essentiel de définir la notion d'honneur car, comme nous allons le voir ci-dessous, elle fait partie intégrante de la vie des Palestiniens.

### **2.2.1 La notion d'honneur**

Par définition l'honneur représente une marque extérieure « par laquelle on montre la vénération, le respect, l'estime que l'on a pour quelqu'un »<sup>30</sup>. Concernant les régions du Moyen-Orient, Treiner (2006 : 84) souligne qu'il s'incarne principalement dans le comportement des femmes, en matière de sexualité. En outre, l'auteure remarque que la notion d'honneur est essentiellement subjective et a un caractère élastique à plusieurs niveaux. En effet, elle concerne non seulement le mari mais a un impact sur la réputation de toute la famille ainsi que sur la collectivité. Étant donné que « tout défi de la part d'une femme équivaut à une atteinte à l'honneur masculin », le contrôle des hommes sur la femme s'étend au-delà du corps et du comportement sexuel des femmes (Treiner 2006 : 83). L'ensemble des faits et gestes de la femme peut donc nuire (ou pas) à la dignité des

<sup>29</sup> Ces chiffres sont pris du journal Haaretz, le 17 juillet 1991 (cité dans Herzbrun 2005 : 84).

<sup>30</sup> Définition empruntée au dictionnaire encyclopédique Quillet 1977.

hommes de sa famille, particulièrement à son mari. Par ailleurs, l'auteur souligne que « l'honneur peut apparaître comme la seule richesse des laissés-pour-compte du développement ».

Pour les Palestiniens, l'honneur devient plus que cela puisqu'il se retrouve considérablement lié à la lutte nationale. Les différentes traductions (de l'arabe vers le français) de l'article 17 de la Charte nationale de Palestine, établie en juillet 1968 par le Conseil National Palestinien<sup>31</sup>, illustrent clairement ce lien et permettent de comprendre, selon nous, la subjectivité de la notion d'honneur et ce qu'elle implique :

Première traduction :

La libération de la Palestine, d'un point de vue humain, rendra à l'homme palestinien *son honneur, sa dignité et sa liberté*. C'est pourquoi le peuple arabe palestinien compte sur l'appui de tous ceux qui, dans le monde, croient en *l'honneur de l'homme* et en sa liberté (cité dans Leclerc, membre associé du TLFQ à l'Université de Laval 2009).

Seconde traduction :

La libération de la Palestine, du point de vue humain, rendra à l'individu palestinien *sa dignité, sa fierté, et sa liberté*. Par conséquent, le peuple arabe palestinien demande le soutien de tous ceux dans le monde qui croient en *la dignité de l'homme* et en sa liberté (medea 1999).

Ainsi, la notion d'honneur se construit, depuis 1967 autour de la lutte contre l'occupation israélienne des Territoires. Or, comme nous le verrons par la suite, le corps de la femme est instrumentalisé de différentes façons au service de la lutte nationale. Dans la mesure où la femme palestinienne symbolise l'image de la nation, elle représente l'honneur de son peuple, des hommes et des femmes de Palestine face à l'occupant. Après un siècle d'occupation (britannique, égyptienne et jordanienne, puis israélienne), d'exil, de destruction et de pauvreté, l'homme palestinien a tout perdu et l'honneur est tout ce qu'il lui reste (Berger Gluck 1997: 106). Toutefois, c'est au nom de ce dernier que sont commis de nombreux actes de violence – pouvant aller jusqu'au crime.

---

<sup>31</sup> Institution la plus importante de l'OLP, le Conseil National Palestinien (CNP) était en exil à ce moment là. Lors du premier CNP (constitué de 422 représentants des communautés palestiniennes de différentes régions du Proche et du Moyen-Orient) réuni à Jérusalem, la première Charte Nationale Palestinienne est adoptée (medea 2003). Cette Charte sera alors remodelée à la suite de la Guerre des Six jours.

## 2.2.2 Violences domestiques et crime d'honneur

Exacerbées par les détériorations économiques ainsi que le déclenchement des différents conflits (première et seconde Intifada), les violences domestiques sont un fait récurrent dans la société des Territoires Occupés. Notamment, au-delà des mauvais traitements physiques, on trouve aussi un grand nombre de femmes mortes, pour avoir terni « le nom et l'honneur de la famille ». Dans la plupart des cas, elles sont assassinées par des membres de leur famille proche – père, oncle ou frère. Entre 1996 et 1999, 38 cas de féminicides sont répertoriés (12 en Cisjordanie et 26 à Gaza)<sup>32</sup>. Depuis le déclenchement de la seconde Intifada, les cas se multiplient et la situation est alarmante :

Officiellement, trente six jeunes femmes ont été tuées dans le cadre de crimes d'honneur, ces dix-huit derniers mois en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Mais on peut penser qu'en réalité il y en a eu trois fois plus. (Eskandar Andon, assistant social à l'hôpital de la Sainte-Famille à Bethléem, cité dans Le Bars 2006 : 91)

Dès 1991, l'organisation féministe palestinienne al-Fanar s'insurge suite à l'assassinat d'une jeune femme de 29 ans. Son corps a été retrouvé dans une voiture brûlée pour sauver l'honneur de la famille ; elle était enceinte alors qu'elle n'était pas mariée (Herzbrun, 2005: 78). Suite à cette histoire, les femmes d'al-Fanar mettent l'emphase sur le faisceau des complicités qui relie les multiples forces présentes dans les Territoires. Les proches, les voisins, les groupes de gauche (qui cherchent à maintenir l'unité politique et éviter les confrontations), aussi bien que les féministes israéliennes et les autorités judiciaires et politiques, refusent de prendre partie contre ces traditions : « Les femmes paient ainsi de leur vie les alliances qui se nouent entre le leadership traditionnel et le régime discriminatoire en place » (citées dans Herzbrun 2005 : 78).

Le consentement tacite, donné par le pouvoir des pratiques traditionnelles d'oppression des femmes, contribue à rendre compte de ce détachement du politique. Comme le souligne Amnesty International (2005 : 31) les juridictions ayant cours dans les Territoires Occupés sont discriminatoires et portent atteinte aux droits des femmes:

---

<sup>32</sup> Selon un rapport publié en 2001 par le *Women Center for Legal Aid and Counselling*. Dans la mesure où la police considère ces crimes ou « meurtres d'honneur » comme des suicides ou autres causes de décès, les statistiques sont difficiles à obtenir. Toutefois, il y environ 20 cas de crimes d'honneur qui sont documentés en Palestine (Azzouni 2005).

L'article 340 du Code pénal jordanien [...] prévoit l'exemption des poursuites ou une peine réduite pour un homme qui tue ou blesse son épouse ou une proche parente accusée d'avoir souillé « l'honneur » de la famille ; [...] L'article 308 du Code pénal jordanien prévoit l'abandon des poursuites si le violeur épouse sa victime [...] Les articles 285 et 296 du même code, qui prévoient que les plaintes pour violences ou mauvais traitements émanant des jeunes filles ne peuvent être déposées que par un parent de sexe masculin (Amnesty 2005 : 31-32).

Étant donné que l'ANP ne s'engage d'aucune façon en faveur de la protection et de la promotion des droits des femmes, elles n'ont d'autres choix que de se retrancher au sein de leur famille. Lors de la seconde Intifada, cette dernière redevient une institution focale « pour pallier la détérioration des conditions socio-économiques ambiantes » (Zahar 2005 : 100 ; Amnesty 2005 : 72). Dans ce sens, il est d'autant plus difficile pour les femmes de se faire entendre et de participer à la vie publique palestinienne. Fatima Touquan, responsable de l'*Arab Deterent Force* (ADF) témoigne:

La femme palestinienne est l'une des plus éduquée du monde arabe. Durant la première Intifada (1987-1993), elle a connu une forme d'émancipation en participant au soulèvement populaire et en sortant du cadre strict de la famille. Aujourd'hui c'est elle qui prend de plein fouet la violence que subit la société (Cité dans Le Bars 2006 : 94).

En outre, les femmes adhèrent à l'islamisme pour retrouver un statut, une dignité et une protection du groupe et de la loi (Herzbrun 2005 : 88). « Face à la dépression généralisée qui s'est abattue sur la société palestinienne, l'individu ne parvient pas à se sortir seul de ces difficultés, alors il se tourne vers Dieu » (citée dans Le Bars 2006 : 96).

Les femmes palestiniennes font face à une société inhibée et des stéréotypes qui limitent leurs droits et libertés, tout en utilisant l'excuse de la tradition et de la propriété - pour que les hommes puissent garder leur dignité et le pouvoir (Elrashidi 2005). Le cœur des inégalités de genre dans cette société réside alors dans le contrôle patriarcal et la répression de la sexualité féminine (Rudenberg 2001 : 253).

### **2.3 La place des femmes au sein de la lutte nationale palestinienne**

Kamal souligne que les femmes palestiniennes ont leur destin lié à la libération de leur nation : « *No one is free in an enslaved land, and no nation is free when half its people are bound* » (Kamal, 1998 : 87-86). Toutefois, depuis que la résistance palestinienne existe, elle n'a jamais adopté de position unifiée, claire et précise quant à la place des femmes au sein du mouvement national (Pouzol 2008 : 36).

### 2.3.1 La lutte nationale palestinienne

Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, le nationalisme palestinien évolue suivant les revendications de son peuple. Les premiers affrontements contre l'occupant britannique, la création d'un État concurrent (en ses terres), l'exil et la dispersion de son peuple, ainsi que la déception face à l'échec du processus de paix, représentent autant d'évènements sur lesquels le nationalisme se construit (Pouzol 2008 : 26).

Le conflit israélo-palestinien naît alors de la rencontre de deux projets nationaux : la libération nationale palestinienne et la sécurité nationale israélienne. Il façonne notamment plus de trois générations de Palestiniens et d'Israéliens. Sharoni (1995 : 32) remarque que les Palestiniens (aussi bien que les Israéliens), ne peuvent faire la distinction entre leur existence et le développement politique de la région. Pour les habitants de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, il s'agit de parvenir à un État souverain palestinien. Dans ce sens, les principes d'autodétermination et de souveraineté territoriale deviennent inséparables et indispensables à la réalisation de leur peuple. Ces principes renforcent ainsi la distinction entre le « eux » (israéliens) et le « nous » (palestinien) – à l'origine du conflit. En outre, ce dernier devient un élément central dans le quotidien des Palestiniens : « *Women and men...struggle with each other over whose experiences – of humiliation, of insecurity, of solidarity – will define the community in its new national manifestation* » (Enloe citée dans Sharoni 1995 : 33). Conséquemment, le rôle des hommes est naturalisé en tant que protecteur et libérateur de leur nation alors que le rôle des femmes (qui doivent être protégées) est celui de reproductrice de la nation (Sharoni 1995 : 38).

À l'instar du nationalisme palestinien qui s'adapte à l'histoire en mouvement de son peuple, les femmes sont « mobilisées pendant un siècle de lutte de façon contradictoire par les différentes instances en charge de la résistance palestinienne » (Pouzol 2008 : 26-27).

### 2.3.2 Les Palestiniennes symbolisent tant la modernité que le maintien des traditions

Durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la presse palestinienne et les élites s'interrogent sur la question de l'engagement féminin à la lutte nationale<sup>33</sup>. À cette époque le port du voile n'avait

<sup>33</sup> Sous l'influence de l'Égypte, qui a soulevé les questions de la condition des femmes dès 1899, avec l'ouvrage « Tahrîr al-mar'a » (en français « La Libération de la femme »), l'éducation des femmes fait l'objet d'un vif débat en Palestine au sein du discours nationaliste anticolonialiste. L'objectif est de trouver comment répondre à une éducation définie par les règles

pas la même signification que lors de la première Intifada. La femme voilée représentait la femme non éduquée qui, selon certains points de vue nationalistes, était la principale responsable de l'échec de la nation palestinienne (face à l'empire britannique) (Pouzol 2008 : 29). En effet, à travers l'abandon du voile, les Palestiniennes affirmaient le statut de leur peuple. L'objectif n'était pas d'imiter les pratiques occidentales mais plutôt de faire preuve d'une modernité qui permettrait de s'affranchir de la tutelle de l'Occident. Ainsi, les Palestiniennes représentent d'une part un symbole de modernité et d'autre part la protection des traditions et de l'authenticité nationale (Pouzol 2008 : 27 ; Herzbrun 2005 : 8). Alors que pour Berger-Gluck (1997 : 106) ces Palestiniennes du début du siècle étaient plus avancées, plus indépendantes et plus libres (qu'aujourd'hui), Herzbrun (2001 : 64) remarque que cet avancement est contestable. En effet, elle explique que cette recherche de « modernité » n'est pas un projet égalitariste puisqu'il ne touche pas au domaine privé.

À partir de 1948, face à l'occupation israélienne, le discours nationaliste palestinien se réajuste :

[...] lors de la période précédente, c'était le modèle de la femme des villes, éduquée et prête à la modernité qui était mis en avant. Une fois le territoire perdu, c'est la paysanne qui symbolise le lien à la terre et prend le devant de la scène (Pouzol 2008 : 34).

Les femmes symbolisent alors des valeurs qui sont menacées par l'exil et la destruction. En réaction à cette nouvelle occupation militaire israélienne, les Palestiniens se tournent vers leurs « terres » (métaphoriquement et littéralement) – retour aux racines, continuité et préservation des coutumes (Pouzol 2008 : 36). Après la guerre de 1948, le corps et les attributs des paysannes deviennent donc des « monuments nationalistes ». Giacaman (citée dans Sharoni 1995: 64) souligne : « *Women were being trained in jobs that serve as backup for men's work : to be good housekeepers and mothers ; and to have as many children as possible because this is their **wajib watani** (national duty)* ». Dès lors, la maternité palestinienne au service de la nation constitue un thème récurrent (Pouzol 2008: 45). Les femmes participent à la lutte nationale en tant que mères et éducatrices des futurs résistants.

---

coloniales qui accusent notamment la société palestinienne d'être « rétrograde avec sa composante féminine » (Pouzol 2008 : 28).

### 2.3.3 Les mères de la nation

Depuis la guerre du Liban en 1982<sup>34</sup>, le rôle des Palestiniennes est présenté comme celui de protectrice des valeurs et de la culture palestinienne (Berger Gluck 1997 : 122). « Le contrôle du corps de la femme devient crucial pour marquer les limites de la nation et assurer la pérennité de celle-ci » (D'Aoust 2007 : 458). Strum (1998 : 67) constate que l'image des femmes devient un instrument politique et nationaliste, en particulier lors du soulèvement de 1987.

#### 2.3.3.1 La féminité au service de la nation

Sharoni (1995 : 39) argumente que les corps et identités des femmes sont les champs de bataille pour tous les types de nationalismes : que ce soit au nom de la sécurité nationale israélienne ou pour la libération nationale palestinienne. De cette manière, les arrestations massives de femmes palestiniennes et les interrogatoires forcés par les militaires israéliens sont donc bien justifiés. Également, du côté des Territoires, la population perçoit différemment l'emprisonnement de leurs femmes : « *I know that my daughter might be sexually harassed or even raped, but your threats will not deter her or other women from political activism* » (cité dans Sharoni 1995 : 39). Ce changement de perception ne fait qu'illustrer, et par la même renforcer, l'instrumentalisation du corps des femmes au nom de la lutte nationale.

Le mouvement national mobilise les identités, les rôles sociaux ainsi que les corps des femmes d'une part en militarisant les notions de féminité et d'autre part en renforçant les pouvoirs et privilèges d'une masculinité militarisée (Sharoni 1995 : 34). Ainsi, la tendance de représenter les femmes comme les « mères de la nation », gagnera en importance pendant les trois premières années de l'intifada : « *expulsion from the homeland and refugeeism in foreign territories provided the impetus for the mother-nation relationship* » (Sharoni 1995 : 35). Durant le soulèvement, les communiqués officiels ainsi que les tracts du Hamas abordent à de nombreuses reprises les thèmes de la maternité et de la fécondité : le programme des femmes est de produire des hommes (Pouzol 2008 : 46). Herzbrun (2005 : 21) souligne que les femmes sont instrumentalisées « au travers de leur 'glorification mythique' ». En effet, le discours de déclaration d'indépendance<sup>35</sup>, rend hommage à la

<sup>34</sup> En 1982, l'armée israélienne envahit le sud du Liban dans l'objectif de chasser les forces armées palestiniennes. Les camps de réfugiés palestiniens subiront d'importantes pertes ; de là seront connus les massacres de Sabra et Chatila (camps de réfugiés palestiniens au Liban).

<sup>35</sup> Lors de la XIX<sup>ème</sup> session du Conseil national palestinien, le 15 novembre 1988 à Alger, une déclaration d'indépendance est adoptée. Le Conseil accepte les résolutions 181 (le plan de partage de 1947), 242 et 338 (Annexe B) des Nations unies

femme palestinienne « héroïque, gardienne de notre pérennité et de notre existence, et du feu qui nous anime » (cité dans Herzbrun 2005 : 64).

### 2.3.3.2 La maternité pour le « nombre »

Depuis 1987 (jusqu'en 2002), le taux de natalité de la population palestinienne a augmenté de 150% (Victor 2005 : 75) – ce que Gélinas (2004 ; 2003) appelle la « bombe démographique » palestinienne. Une étude réalisée en 1991 révèle que 43% des Palestiniens considèrent l'accroissement démographique comme un pilier de leur lutte (citée dans Gélinas 2004 : 87).

Lors de la première Intifada, l'OLP encourage l'augmentation du nombre de naissances – ce qui va à l'encontre des programmes de planning familial<sup>36</sup>. L'objectif est clair : il faut alimenter l'Intifada, « parce que la plupart des hommes sont blessés, handicapés ou morts » (Gélinas 2004 : 79). L'OLP développera quand même son propre programme de planning. Néanmoins, quand vient la seconde Intifada, le discours ne change pas : « *I heard our president who ask each mother to give more boys for PNA* » (docteur El-Alem, cité dans Gélinas 2004 : 80

Malgré les campagnes de prévention et de contraception pourtant plus nombreuses, les Palestiniens s'accrochent à l'idée de la « force du nombre » (Gélinas 2004 : 78). Un réfugié palestinien de 56 ans, père de trois enfants – de 20, 21 et 22 ans – souhaite que sa femme retire son stérilet pour faire d'autres enfants :

Vous savez, moi, je fais cela pour le nombre. Les Israéliens, avec leurs petits quotas d'importation de Juifs des quatre coins du globe, ne réussiront pas bien longtemps à maintenir leur nombre au dessus du nôtre. On est sur le point de les surpasser. Je fais cela pour la démographie. C'est la seule arme qu'il nous reste, à nous, Palestiniens. La seule ! (cité dans Gélinas 2003 : 178).

Ainsi, entre 1999 et 2002, la famille moyenne à Gaza est passée de 6,9 à 7,2 personnes (Victor 2005 : 75). Cette croissance démographique n'est pas seulement le résultat des discours de Yasser Arafat, c'est aussi culturel : « *it's culture, tribal culture held by Arafat* » (Muhanna, féministe palestinienne citée dans Gélinas 2004 : 80). La fécondité des Palestiniennes est alors conditionnée

---

ce qui équivaut à une reconnaissance du droit d'Israël à vivre « en paix et en sécurité ». De plus, « l'Etat de Palestine condamne la menace et l'usage de la force, la violence et le terrorisme ». <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/alger88>.

<sup>36</sup> Les *plannings* familiaux sont notamment développés par l'UNRWA et proposent aux Palestiniennes des programmes d'information sur les grossesses (dangers des grossesses peu espacées, contraception, etc.) et leur proposent des moyens de contraception gratuits (Gélinas 2004 : 78-79).

par différents facteurs liés la plupart du temps au statut de la femme (sa position dans la famille, la société, son niveau d'étude etc.). Entre autres, avoir un grand nombre d'enfants procure un certain prestige social pour les hommes. Les femmes ne choisissent donc pas le nombre d'enfants qu'elles désirent : « *she has no freedom to take decision that she doesn't want anymore children ; she can't decide. She's a victim : her husband, her father, her mother-in-law order her* » (cité dans Gélinas 2004: 89). Selon une étude menée en 2000 par le *Palestinian Central Bureau of Statistics*, 6,9% des femmes interrogées disent avoir été seules à décider du nombre d'enfants qu'elles ont (Azzouni 2005). En outre, même si 99% des femmes déclarent être intéressées par les méthodes de contrôle des naissances, seulement 51,4% disent utiliser des moyens de contraception. Les plannings sont autorisés à promouvoir le principe des espacements de grossesses puisque selon la loi coranique, il n'est pas interdit de contrôler les grossesses ; il est seulement interdit de les interrompre ou d'y mettre un terme définitif (Gélinas 2004 : 80).

Par ailleurs, lorsque la première Intifada se termine, l'engagement des Palestiniennes au combat est brièvement reconnu et remercié, principalement en tant que mères de martyrs (Strum 1992 : 72). Selon Hiltermann (1998 : 47-48), cette reconnaissance en tant que mère et protectrice de l'Intifada favorise la marginalisation des femmes de la société : « *Women are commended for their « steadfastness », for « standing firm », and for « protecting the uprising », not for participating in it* ». En effet, dans un contexte de conflit, les femmes sont supposées soutenir et encourager leurs maris, leurs frères, leurs fils à devenir soldats et/ou de donner naissance et d'élever les futurs combattants (Sharoni 1995 : 41). Cette interprétation genrée les maintiens dans un rôle socialement construit et limite alors leur possibilité de justifier une participation différente au combat. Ainsi, une fois le contexte de conflit terminé, dans la majorité des cas, les femmes doivent retourner au sein de leur foyer pour exercer leur rôle de mère car aucune autre place ne leur a été reconnue par la société.

Toutefois, Auréjac (2001 : 34) constate que la résistance à l'oppression apporte à la femme un moyen de dépasser les clivages de la société. D'après Enloe (1988 : 61) le nationalisme a permis à de nombreuses femmes de devenir des actrices de la scène internationale. Strum et Najjar observent que la conscience féministe des femmes du « Tiers-Monde » émerge aux cours des luttes de libération nationales (Sabbagh 1998 : 28-29).

#### 2.3.4 La lutte nationale de l'Intifada: un nouvel espace d'expression pour les femmes

Herzbrun (2005 : 61) observe que dans la majorité des luttes de libération nationales, les femmes ont accès à la scène publique « même si c'est pour un temps limité avant qu'elles ne soient réduites au silence ». En effet, la conséquence la plus significative de la première Intifada concernant les femmes est le changement dans la perception de leurs rôles (Sabbagh 1998 : 3). Entre autres, elle aura rendu possible l'introduction de la question des droits des femmes et de l'égalité des genres au sein de la lutte pour la libération nationale dans certains comités de femmes (Augustin 1993 : 33).

Ainsi, la participation spontanée des Palestiniennes lors du soulèvement marque le départ d'une transformation des consciences féminines (Sabbagh 1998 : 3 ; Mayer 1994 : 8 ; Auréjac 2001 : 79) puisqu'elle leur a permis de considérer avec sérieux la revendication de leur droit (Hiltermann 1998 : 41 ; Dajani 1994 : 36 ; Herzbrun 2005 : 61). Suite à l'engagement physique des femmes lors des premiers mois du conflit, la question se pose de savoir ce qu'il est permis aux Palestiniennes de faire au sein de la société (Strum 1998 : 65). Par exemple, pour les femmes mariées, les activités liées à l'Intifada ont constitué un espace libre et indépendant du noyau familial (Berge Gluck 1997 : 112). Leur contribution à ces groupes a rendu légitimes les affiliations créées à l'extérieur de la maison (Berger Gluck 1997 : 112). Sharoni (2006 : 7) considère alors que le conflit est devenu un terrain d'émancipation pour certaines femmes.

Toutefois, il est intéressant de souligner que la lutte nationale de la seconde Intifada n'a pas offert le même espace aux femmes. Nous verrons plus en détail dans les chapitres suivants que les femmes palestiniennes sont peu présentes lors de ce second conflit. Leur mode de participation s'est tourné vers la pratique des attentats suicides, souvent choisis pour sauver l'honneur de la famille. D'après Young (citée dans Sabbagh 1998 : 29), toutes les formes de nationalisme (lutte nationale, État nation, etc.) sont basées sur des principes phallogocentriques et donc naturellement opposés à une parité totale entre l'homme et la femme. Berger Gluck (1997 : 101) explique que la méfiance de certaines féministes envers le nationalisme provient d'une part de l'épouvantable passé européen et d'autre part de l'échec des mouvements de libération nationale dans le Tiers-Monde à tenir leurs promesses envers les femmes.

Sabbagh (1998 : 11) constate alors que, malgré la participation massive des Palestiniennes lors de la première Intifada et leur activisme grandissant, la société n'a pas évolué et les droits des femmes ont reculé. Notamment, elle souligne deux raisons à cette régression. D'une part elle dénonce

l'émergence d'une réaction brutale de la société contre le progrès fait par les femmes et d'autre part, elle accuse l'échec des accords d'Oslo dans l'application d'une solution politique réelle à l'occupation. En outre, au-delà de l'influence certaine de la dégradation économique des Territoires suite à la Guerre du Golfe, si les changements sociaux n'ont pas été uniformes, particulièrement concernant les relations de genre, c'est aussi à cause de la montée du fondamentalisme religieux<sup>37</sup> (Sabbagh 1998 : 12).

## 2.4 Les mouvements et les comités de femmes palestiniennes

Les mouvements de femmes palestiniennes dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie émergent comme une partie et en relation directe avec la lutte nationale du peuple palestinien contre l'occupation israélienne (Sharoni 1995 : 48). Kamal (1998 : 79) affirme qu'à l'instar de tous les mouvements féministes du Tiers-Monde, le mouvement féministe palestinien s'est entremêlé à la lutte de libération nationale.

### 2.4.1 La lutte pour la libération nationale passe avant la question de genre

Sharoni (1995 : 54) constate que les activistes palestiniennes ne séparent pas les dimensions politiques, personnelles et historiques de leurs transformations sociales, lorsqu'elles témoignent de leur vie quotidienne. Les organisations politiques de femmes cherchent principalement à promouvoir une réunion des deux enjeux que sont la libération des femmes et la libération nationale, dans l'intérêt même de la seconde (Larzillière 2004 : 45). Dans ce sens, Kamal (1998 : 87) explique qu'il n'y a pas de mouvements féministes au titre de défense des droits civils, politiques et sociaux des femmes. Une représentante de l'UPWWC affirme qu'elles n'ont pas d'agenda féministe puisqu'elles sont essentiellement préoccupées par les affaires politiques (Hiltermann 1998 : 50). En outre, une des dirigeantes du Fatah proclame clairement : « *no we are not feminist. We are for women, and we are for helping them to be independent – independent from men – but, no, we are not a feminist group* » (citée dans Berger Gluck 1997 : 114). Dans les Territoires Occupés, les activistes qui font partie du mouvement national palestinien considèrent que la lutte pour l'égalité des genres peut se faire au sein de la lutte pour la nation (Sharoni 2006 : 6-7). Enloe (1988 : 63) suggère alors que les femmes qui font l'effort de redéfinir leur nation ne devraient pas avoir à choisir entre féminisme et nationalisme.

---

<sup>37</sup> La montée du fondamentalisme religieux et son influence sur l'engagement des Palestiniennes dans le conflit sont traités dans le chapitre cinq.

Reconnaissant l'importance d'une littérature vue de l'intérieur sur leur situation, les activistes palestiniennes décident de commencer à documenter et théoriser la lutte politique des femmes au sein de leur propre mouvement (Sharori 1995 : 2). Elles développent la question du genre et autres problèmes sociaux et politiques dans des newsletters, des magazines, groupes de discussion et conférences locales et internationales. Elles mettent en place des *Women's Centers* en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, incluant le programme d'Études féminines à l'Université de Birzeit. Il faudra néanmoins attendre après les Accords d'Oslo pour que les mouvements de femmes voient réellement leur agenda et donnent priorité à la question de l'égalité des genres (Kawar 1998 : 233). En 1994, une conférence internationale sur la femme, la guerre et la paix est organisée (Sharoni 1995 : 3). Depuis, les Territoires Occupés suscitent l'intérêt grandissant de nombreuses ONG qui s'y installent.

#### **2.4.2 L'influence des ONG sur le mouvement des femmes et les comités: rupture entre luttes féministes et lutte nationale.**

Les femmes du WSWC (affiliées au Fatah) déclarent qu'elles ne savent pas comment travailler face aux ONG. Contrairement à ces dernières, elles n'ont pas eu de formation pour écrire des projets et n'ont pas de réseau à l'étranger (Jad 2005). Leur projet était alors de former des responsables, selon des critères différents de ceux des ONG, parce qu'elles ne peuvent exiger des droits sociaux auprès de l'ANP sans prendre part d'une quelconque façon à la lutte nationale. Ainsi, Jad (2005) argumente qu'en imposant aux femmes de se battre uniquement pour leurs droits, les ONG se coupent de la société palestinienne.

Toutefois, certains mouvements, notamment le *General Union Palestinian Women*, travaillent en collaboration avec de nombreuses ONG. Dans la mesure où ce mouvement dépend du nouveau gouvernement, il n'arrive pas à se lier avec les comités populaires sur le terrain. Son rattachement à l'OLP en fait un organisme quasi-gouvernemental qui survit grâce au lien privilégié et aux subventions apportées par l'Autorité Nationale Palestinienne. Influencé dans son travail et ses discours par les ONG, le GUWP n'est pas considéré par les autres mouvements et comités de femmes compétent pour représenter la base des Palestiniennes à l'intérieur des Territoires Occupés, aussi bien qu'à l'extérieur (Jad 2005).

Par ailleurs, des mouvements de femmes islamistes, principalement caritatifs, se développent. En se calquant sur le fonctionnement et les idées des comités marxistes entre autres,

ces mouvements s'imposent dans les Territoires Occupés (Jad 2005). À travers différents projets, ils tentent de répondre aux nécessités économiques et sociales des endroits les plus touchés par la pauvreté, élargissant par la même occasion leur influence sur les Palestiniennes. En effet, les Palestiniennes des mouvements islamistes pratiquent de nombreuses activités sociales qui leur permettent de se rapprocher des femmes dans le besoin. En outre, elles désapprouvent ouvertement l'aide provenant des autres ONG :

Nous sommes dans une phase cruciale de la libération nationale qui exige la combativité, l'unité de la collectivité et le sacrifice de l'individu. Nous ne sommes pas encore dans une phase où l'individu peut réclamer ses droits (citées dans Jad 2005).

Jad (2005) remarque que ces mouvements admettent que les Palestiniennes ont des droits à défendre, toutefois ils ne doivent pas affaiblir la lutte pour les droits nationaux. Notamment, l'auteure observe que la présence de certaines ONG avantage les organisations de femmes islamistes au détriment des autres comités.

Loubani (2003) considère alors que l'industrie internationale des ONG est dominée par l'Occident et obéit de ce fait à un paradigme libéral « qui ne peut inclure des priorités de libération nationale dans son fondement ». A l'instar de Jad (2005) et Elrashidi (2005), elle montre que la majorité des ONG ne prend pas assez en considération le contexte d'occupation et ses conséquences. Dans ce sens, le fait que les bailleurs de fonds – par le biais de ces ONG - ne reconnaissent aucun lien entre le patriarcat palestinien et l'occupation israélienne pénalise les quelques organisations attachées à ce lien. Pour Loubani (2003), cela entraîne surtout une rupture entre les luttes féministes et les luttes nationales. En outre, au-delà de l'impact pas toujours positif des ONG, les Accords d'Oslo ont leur part de responsabilité dans la baisse de la participation politique des Palestiniennes à la lutte nationale de libération.

### **2.4.3 Les Accords d'Oslo divisent les comités et ralentissent l'agenda féministe**

La plate-forme d'Oslo a concentré l'attention de la communauté internationale sur le fait que les Palestiniens vivent sous occupation, réduisant l'ordre du jour principalement à l'examen de cet enjeu. Les Accords d'Oslo ont donc interrompu pratiquement deux ans de discussions et de planification par les comités, les centres et les mouvements de femmes. Réunies sous la bannière d'une nouvelle Commission de femmes, elles avaient comme objectif la formulation d'un programme

unifié (Sharoni 1995 : 85-86). Toutefois, suite à la mise en place du nouveau gouvernement et du Comité technique des femmes, les comités de femmes se divisent. D'un côté, on trouve les Palestiniennes qui soutiennent les accords et de l'autre, les femmes qui sont contre, et ne veulent pas travailler sous l'étendard du Comité technique.

C'est alors que les comités en opposition avec les propositions apportées par le plan Gaza-Jéricho (annexe A), décident de s'allier au Hamas car il est, lui aussi, vivement opposé à ce plan. En effet, d'un point de vue politique, il refuse de reconnaître l'État d'Israël et revendique une libération *totale* de la Palestine (Gresh 2007 ; Sharoni 1995). Ainsi, chacun considère que ces accords légitiment un contrôle israélien permanent des terres palestiniennes et le retrait du pouvoir de ceux qui ont longtemps lutté pour l'autodétermination palestinienne. Conscients des différends les opposant (surtout concernant les notions de féminité, masculinité et relations de genre), ces comités de femmes s'allient néanmoins aux islamistes de façon temporaire (Sharoni 1995 : 87).

Par conséquent, dans la mesure où la priorité a été donnée à la libération nationale depuis bien avant la première Intifada, le processus de placer la question des droits des femmes à l'ordre du jour est ralenti. Kwar (1998 : 234) argumente que le conservatisme social en vigueur dans les Territoires est aussi à l'origine de ce ralentissement.

## 2.5 Une culture pour la nation au sein d'un conservatisme social et patriarcal

Si les femmes jouissent de la liberté d'expression, elles trouvent difficile de défendre leurs droits sociaux alors que toute la société palestinienne souffre de l'occupation israélienne. À ce titre, la communauté s'attend à ce qu'elles fassent du mouvement nationaliste une priorité. Le temps n'est pas aux questions concernant les droits des femmes (Azzouni 1991). Lorsque les Palestiniennes ont pris le risque d'avancer le sujet de l'égalité des sexes, on leur a répondu que la nation était encore trop fragile et l'ennemi trop près : « *not now, later* » (Enloe 1988 : 62 ; Dajani 1994 : 44). Pour Sabbagh (1998 : 4), il n'était pas possible de remettre en question le paradigme central de patriarcat jusqu'à la fin de l'occupation. En 2000 et suite aux violences engendrées lors du second conflit, la nation est encore plus déstabilisée qu'en 1987 et l'occupation s'est renforcée.

Ainsi, l'omniprésence du projet de libération nationale aussi bien dans les différentes factions politiques que dans les mouvements et comités de femmes a donné priorité à la lutte de libération

nationale aux dépens de la lutte pour les droits des femmes. Bien que l'Intifada ait transformé les relations de genre, ces changements sont loin d'être structurels ou permanents (Zahar 2005 : 99). Malgré un activisme de longue date, les transformations quant à l'idéologie de genre ne s'ancrent pas dans les mœurs car, face aux rôles des femmes, le concept d'honneur prévaut (Berger Gluck: 105).

Giacaman et Johnson (citées dans Sharoni 2006 : 3) remarquent que la lutte de la communauté pour survivre joue un rôle majeur dans le changement des points de vue des individus, notamment en ce qui a trait à l'activisme politique des femmes. En situation de crise, certains genres de comportements, autrefois jugés peu honorables, sont non seulement acceptés mais valorisés (Zahar 2005 : 95). Le changement de condition de vie en temps de conflit favorise l'apparition de nouveaux besoins urgents. Ainsi, dans la mesure où les femmes se rendent indispensables à leur communauté en répondant à ces besoins, les individus ne voient pas leur « genre » comme un handicap mais plutôt comme un atout (Sharoni 2006 : 3). En outre, le fait d'être mère, notamment mère de martyrs, devient l'acte politique suprême (Sayigh et Peteet 1987 : 122).

D'après Dajani (1994 : 34), les rôles joués par les Palestiniennes découlent naturellement de leur contribution permanente à la lutte nationale. La participation féminine prend alors la forme d'un service rendu aux hommes qui ont entre leurs mains la destinée du pays (Shadid 1977 : 158). Kanchiyot (citée dans Sharoni 1995 48) constate que le patriotisme et le sacrifice national justifient l'engagement des femmes dans le mouvement national lors de la première Intifada. Leurs activités charitables, civiles et/ou politiques sont légitimées comme une extension naturelle de la nature féminine et comme un devoir plutôt qu'un droit (Sharoni 1995 : 48). Sharoni (1995 : 48) souligne, qu'à ce moment-là, la résistance féminine sera considérée comme un travail national, autant par les hommes que par les femmes. De plus, face au maintien d'un système familial patriarcal, reconnu juridiquement parlant aussi bien par les lois civiles que coutumières et religieuses, les femmes préfèrent ne pas entraîner de complications avec leur mari, qui n'approuvent pas ou peu leurs activités à l'extérieur du foyer.

Ce chapitre nous a permis de comprendre le cadre social et culturel dans lequel les femmes palestiniennes évoluent et se battent aussi bien pour leurs droits que pour leur nation. Kawar (1998 : 243) souligne, entre autre, que la précarité économique, les conditions politiques et le conservatisme social rendent difficile le maintien de l'activisme féminin. Selon Jad (1998: 58) : « *it is not possible to understand the shifting position of women without taking into consideration social, economic, and political problems facing the family as a whole* ».

.Il existe alors une relation certaine entre les facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires. Au regard de ces conclusions, le chapitre trois examine l'influence des facteurs économiques sur la place des femmes dans la société palestinienne.

## CHAPITRE III

### LES FACTEURS ECONOMIQUES

Lors des précédents chapitres, nous avons observé à plusieurs reprises une domination israélienne d'ordre économique. Avant toutes choses, il nous paraît donc nécessaire de définir le contexte d'occupation économique israélienne au sein des Territoires Occupés. Cette rapide mise en situation nous permettra de comprendre dans quel environnement s'organise la vie des femmes palestiniennes - de 1948 au déclenchement de la seconde Intifada.

La première partie de ce chapitre concerne l'analyse des facteurs économiques externes et de leur influence sur les conditions de vie des femmes palestiniennes entre les deux Intifadas. Nous nous intéresserons donc à l'impact de l'économie israélienne sur le développement de l'économie palestinienne. Puis, nous examinerons les effets des aides internationales apportées notamment aux Organisations non gouvernementales locales, sur l'avancée des droits des femmes. Dans une seconde partie, nous étudierons la place des Palestiniennes au sein des secteurs économiques formels et informels des Territoires – en particulier le système d'économie domestique. Ainsi, ce troisième chapitre consiste à voir en quoi les conséquences économiques jouent un rôle important dans l'élaboration, ou le manque, des opportunités disponibles aux femmes (Kuttab 2004 : h).

#### **3.1 Les Palestiniennes des villes, des villages et des camps, de Cisjordanie et de la Bande de Gaza**

Selon Rudenberg (2001 : 4), la Cisjordanie et la Bande de Gaza sont des régions totalement isolées les unes des autres, que ce soit physiquement ou encore économiquement. De la même manière, Gélinas (2004 : xi) remarque que les indices sociaux et économiques sont différents suivant la région. Toutefois, bien que la Cisjordanie semble plus développée que la Bande de Gaza, une partie importante de la population des Territoires Occupés vit dans une extrême pauvreté (Amnesty International 2003 ; 2005 ; Kuttab 2004 ; Elrashidi 2005 ; Rudenberg 2001 ; Moriamé 2006 ; Gélinas

2003 ; 2004). Nous verrons alors tout au long de ce chapitre en quoi la situation économique des Territoires s'effondre progressivement.

### 3.1.1 La pauvreté dans les Territoires

En effet, le rapport de pauvreté en Palestine publié en 1998 par la *National Commission for Poverty Alleviation* (NCPA citée dans Rudenberg 2001 : 16) indique que 22,5% de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza demeure dans une pauvreté absolue<sup>38</sup>. Rudenberg (2001) et Gélinas (2003 ; 2004) mettent l'emphase sur le phénomène de surpopulation des camps ; mal aménagés, ils représentent, avec de nombreux villages, les zones les plus pauvres de la société palestinienne. En Cisjordanie, 18% des Palestiniens dans les villages ainsi que 14% des réfugiés demeurant dans les camps vivent en dessous du seuil de pauvreté. En 2000, 33% de la population des Territoires vit sous le seuil de pauvreté (qui est fixé à 1,85 euros par jours). En 2002, ce pourcentage est de 46% (Amnesty International 2003 : 45).

Gélinas (2004 : 54) souligne alors que les Palestiniennes sont plus facilement touchées (souvent avec les enfants) par la pauvreté que les hommes et ce, quelque soit la région étudiée. D'un point de vue général, les femmes n'ont pas accès à des apports financiers, quels qu'ils soient, ce qui fait d'elles des personnes moins avantagées que les hommes. Par exemple, alors que l'époux a l'entière possibilité de divorcer de sa femme, cette dernière ne peut obtenir le divorce que si elle renonce à ses droits financiers. Nous verrons plus loin dans ce chapitre que, pour celles qui gagnent un salaire, celui-ci est peu élevé, inférieur à celui de leurs homologues masculins et que leurs conditions de travail sont souvent précaires. En outre, les services de santé montrent de sérieuses déficiences, que ce soit au niveau des infrastructures, des services ou encore des ressources, à cause du manque d'investissements et des années de négligence (Kuttab 2004 : 32). Ce secteur est considérablement soutenu par les ONG palestiniennes, les associations caritatives et l'UNRWA qui sert de fournisseur principal de services de santé aux réfugiés palestiniens enregistrés dans les Territoires Occupés et les autres régions. Entre autre, ils concentrent leurs services sur les besoins de santé primaires et tentent d'amorcer des initiatives de développement, particulièrement pour la santé féminine. Amnesty International (2005 : 13) constate malgré tout que de nombreuses femmes négligent leur santé en raison de l'augmentation de la pauvreté :

---

<sup>38</sup> Ce chiffre est une estimation de la pauvreté qui rassemble la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Kuttab (2004 : 26) remarque qu'en 1997, l'incidence de pauvreté est deux fois plus élevée dans la Bande de Gaza (38%) qu'en Cisjordanie (16%).

[...] vu les difficultés auxquelles elles sont confrontées, elles-mêmes ou leur entourage ne sont pas en mesure de donner l'importance requise à leur situation personnelle et privilégient le bien-être de leurs enfants et des autres membres de leur famille (Amnesty 2005 : 13).

De plus, l'âge du mariage chez les jeunes Palestiniennes connaît un net recul (Kuttab 2004 ; Gélinas 2004 ; Strum 1998). L'influence de la pauvreté sur ces mariages précoces s'explique par le fait que lorsqu'une jeune fille se marie, elle part vivre chez ses beaux-parents, enlevant ainsi à sa famille le poids d'une bouche à nourrir (Gélinas 2004 : 81 ; Strum 1998 : 73).

Le taux de chômage, de malnutrition et autres indices de substitution permettent donc de déterminer l'avancée des questions relatives aux conditions de vie des femmes - éducation des filles, âge au premier mariage, arrangements familiaux, qualité des soins de santé, nombre d'enfants, accès aux forces de travail, etc.

### 3.1.2 Palestiniennes des villages et des camps

Strum (1998 : 64) constate qu'en Cisjordanie, comme dans beaucoup de régions méditerranéennes et de population majoritairement musulmane, la société adhère depuis des générations à un idéal, celui de la femme comme acteur « privé » et « apolitique » au sein de la société. Selon ce stéréotype, les femmes vivent recluses dans leur foyer, écartées des sphères économiques et politiques. Toutefois, cet idéal diffère de la réalité pour beaucoup de femmes. L'auteure explique qu'avant la première Intifada, les Palestiniennes qui ne se mélangeaient pas avec les hommes faisaient principalement partie des classes moyennes (soit l'équivalent de la bourgeoisie) ou élevées. Or, plus de 60% des femmes de Cisjordanie vivent dans les campagnes et les villages (Rudenberg 2001 : 2). Le travail dans les champs fait partie de leur quotidien et selon Strum, ne correspond pas à l'idéal de la femme qui n'est pas autorisée à travailler au côté des hommes. Néanmoins, le domaine rural connaît une division du travail basée sur le genre. Par exemple, les femmes vont chercher de l'eau pendant que les hommes s'occupent des troupeaux : « *Palestinian of all classes are expected to be chaste, and men's honor has depended on their being kept that way* » (Strum 1998 : 64).

À travers ses entretiens, Rudenberg (2001 : 4) remarque des différences entre les discours des Palestiniennes qui habitent dans les villages et celles des camps de réfugiés – « *especially those that diverge from common social norm* ». Toutefois, l'auteur dénote la présence d'un modèle social commun. Bien qu'il existe des divergences entre les femmes des villages et des camps, la majorité

des réfugiés sont à l'origine des villageois qui apportent leur mode de société villageoise au sein des camps : « *At the most basic foundations of their social relations and organization and their cultural mores, the two female populations have far more in common with each other than either has with urban women* » (Rudenberg 2001 : 4).

Par conséquent, nous considérons que l'influence des facteurs économiques sur la participation des femmes à le même impact en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza – sauf indications contraires.

### **3.2 Contexte d'occupation économique israélienne dans les Territoires Occupés**

#### **3.2.1 La Cisjordanie et la Bande de Gaza avant 1967**

Avant qu'Israël ne gagne la Guerre des Six jours en 1967, la Bande de Gaza était sous administration militaire égyptienne et la Cisjordanie intégrait le royaume hachémite de Jordanie.

Lors de son administration par l'Égypte en 1948, la Bande de Gaza comptait 80 000 habitants auxquels s'ajoutèrent rapidement 180 000 réfugiés provenant des côtes (medea 2008). D'un point de vue économique, l'Égypte décide d'ériger Gaza en port franc et d'y inclure la production d'agrumes, permettant ainsi un relatif mais faible développement économique. En 1967, la Bande de Gaza est occupée par l'armée israélienne. À partir de ce moment, la région connaîtra de nombreuses insurrections qui seront dirigées principalement par l'OLP.

De son côté, la Cisjordanie est annexée à la partie Est de la Jordanie. Alors que le régime jordanien favorise le développement économique du secteur industriel de la partie Est, il offre une aide limitée à la Cisjordanie. Ce système affecte la croissance de plusieurs secteurs économiques cisjordaniens, principalement celui de l'industrie (Hindiyeh et Ghazawneh 1993 : 68). Suite à la guerre de 1948, l'arrivée de nombreux réfugiés augmente considérablement la population. Étant donné le faible développement économique de la région, il n'y a pas assez de projets de production pour faire travailler tous les habitants. Pour nous faire une idée quant à la répartition de la population en Cisjordanie nous nous appuyons sur les chiffres proposés par Rudenberg (2001 : 3), bien que ces derniers couvrent l'année 1997-1998. Ainsi, la Cisjordanie compte 19 camps, où vivent 147 015 réfugiés, soit 9% du total de la population. Le nombre d'habitants y est de 1 659 609, auquel il faut rajouter 408 042 réfugiés (non enregistrés par l'UNRWA) et qui demeurent hors des camps.

Suite à sa victoire à la fin de la Guerre des Six jours, Israël établit une administration militaire aussi bien en Cisjordanie que dans la Bande de Gaza. Cette administration s'ajoute aux législations ottomanes, britanniques, égyptiennes et jordaniennes, alors en vigueur dans les Territoires Occupés. D'un côté, les Palestiniens de Cisjordanie ont accès à un passeport ainsi qu'à la nationalité jordanienne. De l'autre, les habitants de la Bande de Gaza n'ont pas de nationalité reconnue et possèdent une carte magnétique permettant à certains d'entre eux d'aller travailler en Israël (medea 2001 ; 2008).

### **3.2.2 Les mesures d'occupation économique israélienne dans les Territoires Occupés : de 1967 à la seconde Intifada**

Moriamé (2006 : 26) remarque que les mesures d'occupation concernant l'économie israélienne ont « étranglé » l'économie palestinienne à travers la maîtrise et l'exploitation de la population et des marchandises. À partir de 1967, les gouvernements israéliens successifs vont mener différentes politiques d'occupation des Territoires. Très tôt, les autorités israéliennes commencent à gouverner « sous la forme unilatérale des proclamations, décrets et ordres militaires, réunis sous le terme d' « ordonnances militaires » » (Moriamé 2006 : 31). Depuis, ces ordonnances sont devenues le droit commun en Palestine en plus des lois (non abrogées ou modifiées) d'avant 1967<sup>39</sup>. Certaines ordonnances, au nom de la sécurité d'Israël, ont permis au gouvernement israélien d'instaurer des « zones fermées ». La libre circulation y est soumise à de nombreuses restrictions et conditionnée par une autorisation préalable. Par ailleurs, cette autorisation est basée sur des critères aléatoires décidés par les autorités israéliennes – régulièrement sujet à changement. Trois mesures prioritaires sont alors appliquées : (1) permettre à la main d'œuvre des Territoires Occupés de travailler à l'intérieur de l'économie israélienne, (2) autoriser la vente de produits issus des Territoires en Israël, (3) ouvrir le marché des Territoires aux produits israéliens. Au final, le marché palestinien déborde de marchandises israéliennes alors qu'Israël limite rigoureusement l'entrée de biens palestiniens à l'intérieur de ses frontières (Moriamé 2006 : 41).

Entre 1967 et 1987, la majorité des Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza étaient autorisés (par les Israéliens) à se rendre librement à Jérusalem Est et en Israël. Bien que les mesures en vigueur donnent l'impression d'une possible indépendance économique, la réalité est tout

---

<sup>39</sup> Les pouvoirs législatifs et exécutifs étaient entre les mains du commandant en chef de la Défense israélienne et le pouvoir judiciaire dans les mains de la justice israélienne (Moriamé 2006 : 31).

autre. L'occupation israélienne offre deux choix aux Palestiniens : d'un côté ils ont la possibilité de partir travailler à l'étranger ; un éloignement qui peut leur faire perdre leur statut de résident des Territoires Israéliens. De l'autre, ils dépendent complètement du marché du travail israélien et touchent un salaire inférieur à ceux versés aux travailleurs israéliens (Amnesty International 2003 : 11). De surcroît, la première Intifada va entraîner de nouvelles restrictions. En 1989, les habitants de la Bande de Gaza ne peuvent plus entrer en Israël sans avoir une carte magnétique délivrée au préalable par le gouvernement israélien, renouvelable chaque année. Deux ans plus tard, Israël annule le permis de sortie général. Les Palestiniens sont obligés d'obtenir un laissez-passer individuel pour se rendre en Israël ainsi qu'à Jérusalem Est. En 1993, des postes de contrôle sont établis le long de la « ligne verte » qui démarque la Cisjordanie d'Israël. De nombreuses inspections sont effectuées à l'entrée de Jérusalem Est, notamment sur la route principale qui relie le Nord au Sud. La multiplication des contrôles sur les axes principaux de circulation des individus (travaillant en Israël) ainsi que des marchandises, perturbe considérablement l'activité économique des Territoires (Amnesty International 2003 : 12-13).

En 1994, les Accords d'Oslo fondent le cadre légal de l'activité économique dans les Territoires Occupés durant ce qui aurait dû être la période d'Intérim – soit de 1994 à 1999. Toutefois, la structure commerciale demeure intacte. En plus d'être le principal partenaire d'échange des Territoires, le gouvernement israélien contrôle l'accès aux marchés d'exportation internationaux : il a un droit de veto sur les entrées et sorties des marchandises ainsi que des Palestiniens ; les importations, plus élevées que les exportations, sont soumises à des quotas (Gélinas 2004 : 51).

Les Palestiniens de Jérusalem Est ont donc une carte d'identité israélienne de couleur bleue et sont considérés comme des « résidents permanents ». A contrario, les Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza possèdent une carte d'identité de couleur verte et ne peuvent se rendre à Jérusalem sans laissez-passer (Amnesty International 2003 : 7). En juin 1997, le Secrétaire Général des Nations Unies constate :

Depuis le 30 mars 1993, Israël impose ouvertement des restrictions à la mobilité des marchandises et des personnes. Des postes de contrôle israéliens sont installés à demeure sur les routes palestiniennes, y compris sur des axes de circulation essentiels, et un système de permis obligatoires est appliqué aux travailleurs, aux hommes d'affaires, au personnel médical et aux malades, aux étudiants, aux fidèles qui veulent se rendre sur les lieux de culte, et à toutes les autres catégories de Palestiniens (cité dans Amnesty International 2003 : 15).

Les négociations entamées dans le cadre du processus de paix seront interrompues au déclenchement de la seconde Intifada. Israël annule tous les permis de travail et boucle son entrée et

celle de Jérusalem. En 2008, ils sont moins de 20 000 à partir travailler tous les jours en Israël contre 120 000 avant la première Intifada (medea 2008). De nombreux Palestiniens perdent leur emploi et les possibilités de travail diminuent chaque jour (Amnesty International 2003 : 37). La multiplication des postes de contrôle, le renforcement des politiques de restriction de la circulation des biens et des personnes ou encore la destruction des terrains et des infrastructures exacerbent la dégradation des conditions de vie dans les Territoires Occupés (Amnesty International 2003 : 2). Progressivement, l'économie palestinienne s'écroule au profit de l'économie israélienne (Rudenberg 2001 : 254 ; Moriamé 2006 : 42).

### **3.3 Les facteurs économiques externes**

#### **3.3.1 Vague de migration palestinienne et économie israélienne**

Très tôt, Israël interdit le développement industriel dans les Territoires, entraînant le début d'une migration économique palestinienne. Entre 1948 et 1967, de nombreux Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza partent vers de nouvelles régions, essentiellement les pays du Golfe, pour trouver du travail. Les femmes de classes moyennes, ou celles dotées d'un niveau d'éducation élevé, font alors partie de cette vague migratoire alors que les femmes de conditions plus modestes, en particulier des camps de réfugiés et des communautés rurales, restent sur place (Kuttab 2004 : 2).

Entre 1967 et 1992, plus de 40% de la main d'œuvre palestinienne part travailler en Israël et représente plus de 30% du Produit National Brut. (Kuttab 2004 : 23)<sup>40</sup>. Entre autre, l'occupation israélienne entraîne l'arrêt de l'urbanisation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza et ne permet pas à l'économie palestinienne de se développer afin de ralentir cette vague migratoire. D'après Hilal (2006 : 186-189), le fait de partir travailler en Israël quotidiennement ou d'émigrer à plus long terme dans les États du Golfe, en Jordanie ou encore en Amérique du Nord (pour quelques-uns) affecte la classe moyenne ainsi que la classe ouvrière palestinienne. L'auteur explique que ces migrations entraînent le développement d'une nouvelle bourgeoisie palestinienne qui ne se mélange pas avec les autres classes sociales des pays d'accueil<sup>41</sup>. Notamment, les émigrés partis travailler en Jordanie ou

<sup>40</sup> Les tableaux I, II et III (p.VII-VIII) détaillent la taille, la structure de l'âge et la distribution de la population en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

<sup>41</sup> Nous utiliserons à plusieurs reprises l'appellation « pays d'accueil » pour désigner les États où de nombreux Palestiniens sont partis travailler, tels que les États du Golfe, la Jordanie ou encore l'Amérique du Nord.

dans les États du Golfe reviennent, plus ou moins régulièrement, grâce à la proximité de ces régions. Cela permet à ces derniers d'investir dans leur communauté, par exemple en construisant des maisons pour leur famille.

Après 1967, l'accès des salariés palestiniens au marché du travail israélien améliore la situation d'un grand nombre de familles Palestiniennes, notamment parmi les populations rurales et celles des réfugiés. Cependant, les restrictions simultanées imposées par Israël sur la formation du capital des Territoires Occupés freinent la croissance des classes moyennes restées en Palestine. Kuttab (2004 : 2) remarque que les premières conséquences de l'occupation économique israélienne engendrent l'uniformisation de la population des Territoires Occupés. En effet, suite à la mise en place des politiques de fermetures par Israël lors de la première Intifada, et le commencement de la guerre du Golfe en 1991, la situation économique des Territoires s'aggrave (Johnson et Kuttab 2001 ; Sabbagh 1998 ; Kuttab 2004 ; Kamal 1990 ; Sharoni 1995)<sup>42</sup>. Plus de deux cents mille Palestiniens employés au Koweït ne peuvent plus y travailler à cause de la guerre et sont obligés soit de rentrer chez eux soit de trouver refuge ailleurs. Ces hommes n'ont alors plus la possibilité d'aider financièrement leurs familles restées dans les Territoires (Sharoni 1995 : 80).

Après les accords d'Oslo, le maintien de l'occupation économique israélienne – à travers le contrôle accru des routes, des ressources naturelles ou encore de la mobilité des Palestiniens eux-mêmes – limite les possibilités pour l'économie palestinienne de se stabiliser et de générer des emplois dans les Territoires.

The decline in the role of agriculture in the Palestinian economy since 1967, and the obstruction of the industrial sector, has undermined the Palestinian employment sectors. The labor force was reoriented to serve the labor intensive areas of the Israeli economy (Kuttab 2006: 238).

Entre 1992 et 1996, la crise économique israélienne (exacerbée par la guerre) entraîne une baisse du Produit National Brut de 35% et une hausse du taux de chômage de 39% en Cisjordanie et 24% dans la Bande de Gaza (Kuttab 2004 : 23 ; Kamal 1990 : 79). En outre, l'arrivée d'immigrants soviétiques en Israël, qui remplacent la main d'œuvre palestinienne, intensifie l'augmentation du taux de chômage des Palestiniens (Strum 1998 : 72). Du fait de la crise, le coût de la vie dans les Territoires Occupés augmente. Les médicaments et les soins de santé sont devenus très chers, les rendant difficiles d'accès à l'ensemble de la population palestinienne (Kamal 1990 : 79). Selon la Banque Mondiale, « en six ans, le processus d'Oslo a conduit à une réduction de 20% du revenu

<sup>42</sup> Les différentes politiques économiques israéliennes, telles que les restrictions sur la mobilité des Palestiniens ou encore sur les produits agricoles, ont été présentées plus haut dans ce chapitre.

moyen par habitant dans la population palestinienne » (cité dans Moriamé 2006 : 53). À la veille de la seconde Intifada, 110 000 Palestiniens travaillant en Israël se retrouvent sans emploi, les activités de production domestiques chutent de 50% et le taux de pauvreté augmente de 50% (Johnson et Kuttab 2001 : 24)<sup>43</sup>. Par conséquent, les restrictions dues à l'occupation économique israélienne ont un impact sur les relations de genre et la place des femmes dans l'économie palestinienne<sup>44</sup>.

### 3.3.2 L'impact de l'occupation économique israélienne sur les relations de genre

Kuttab (2006 : 239) remarque que pour certains chercheurs les distinctions de genre en vigueur sur le marché du travail palestinien sont principalement dues à la culture arabe et ses traditions :

Moghadam explains this gap as being caused by the « patrichal gender contract », where a set of relationships between men and women are based upon the male breadwimer/female homemaker roles in wich the male has direct access to wage employment, or control over the means of production, and the female is largely economically dependant upon male members of her family. The result of this division of labor is occupational segregation.

En l'occurrence, au sein de la société conservatrice et patriarcale palestinienne, la majorité des femmes ne travaillent pas en dehors de leur foyer puisque l'homme est traditionnellement le soutien de la famille (Amnesty International 2003 : 42). Dans ce sens, lorsqu'elles exercent une activité professionnelle à l'extérieur, cela concerne principalement des emplois qualifiés. Or les nouvelles conditions de vie, entraînées par l'occupation de plus en plus restrictive et les différents conflits, les obligent à accepter des emplois non qualifiés et mal payés. En particulier, Kuttab (2006 : 239) dénote que le déclin du secteur de l'agriculture – un des principaux secteurs où travaillent les Palestiniennes – accroît la dépendance des femmes vis-à-vis des travaux marginaux, sous-payés ou non payés. Avant la seconde Intifada, 15,8% des Palestiniennes de plus de vingt-cinq ans avaient un emploi. Fin 2002, elles représentent seulement 10,4% de la population active (Amnesty International 2003 : 42).

L'aggravation du chômage a réduit leurs perspectives d'emploi alors que l'augmentation du chômage des hommes obligeait des femmes qui ne travaillent généralement pas en dehors de leur domicile à trouver un emploi (Amnesty International 2004 : 42).

<sup>43</sup> United Nations Office of the special coordinator (UNSCO). *The Impact on the Palestinian Economy of Confrontations, Mobility Restrictions and Border Closures*, 26 September-26 November 2000, Gaza: UNSCO

<sup>44</sup> Les places qu'occupent les femmes palestiniennes sur le marché formel et informel du travail dans les Territoires sont abordées dans la section 3.4 de ce chapitre.

L'étendue des restrictions et de l'isolement imposés par Israël à l'ensemble de la population palestinienne, depuis la première Intifada, ont suscité un sentiment d'humiliation, de colère et de frustration chez les Palestiniens des Territoires Occupés. Johnson et Kuttab (cité dans Amnesty International 2005 : 27) souligne « une crise profonde qui affecte la capacité des hommes à subvenir aux besoins de leur famille ». Selon ces auteures, cette crise d'identité familiale liée au genre affecte considérablement la répartition des rôles respectifs des hommes et des femmes. Une des conséquences principales en est l'augmentation des violences domestiques<sup>45</sup>. Gélinas (2004 : 97) souligne que l'homme recourt à des actes violents pour faire face à la perte de dignité qui est née de l'incapacité de nourrir sa famille ; ces gestes lui procurent une façon de s'affirmer.

Les variations économiques d'occupation imposées par Israël ont aussi une influence négative sur l'environnement de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza (Mayer 1994 : 12-13). La prolifération des points de contrôle, la division des Territoires et la détérioration des institutions privent les Palestiniens de leurs accès aux terres et de ressources essentielles telles que l'eau (Kuttab 2004 ; Moriamé 2006 ; Amnesty International 2005 ; Mayer 1994 ; Rudenberg 2001). De surcroît, la répartition de l'eau provenant des Territoires est majoritairement gérée par les autorités israéliennes depuis 1967. Ces dernières limitent notamment la construction de toutes infrastructures qui visent à améliorer l'approvisionnement en eau des Territoires Occupés (Moriamé 2006 : 38-39). Par exemple, les Palestiniens doivent obtenir des permis pour pouvoir creuser un puits. Au demeurant, « peu [de permis palestiniens] avaient été émis, tandis que les colons ont creusé près de 40 puits » (Gélinas 2004 : 45). Ces derniers sont alors trois à six fois plus profonds que les puits palestiniens et drainent l'eau des seconds. À cela s'ajoute le rejet des eaux usées israéliennes sur les terres palestiniennes, la défaillance des infrastructures palestiniennes (égouts mal entretenus voire absents ou remplacés par des fosses sceptiques, traitement des eaux usées inadéquat ou inexistant) ainsi que les contaminations.

Certaines études montrent que l'autorité israélienne pollue délibérément l'environnement des Territoires Occupés en favorisant l'utilisation de pesticides qui portent atteinte à la santé de la population (Amnesty International 2005 ; Elrashidi 2005 ; Kuttab 2004 ; Rudenberg 2001 ; Moriamé 2006). En effet, Gélinas (2004 : 47) rapporte que « 19 des 100 pesticides utilisés sont interdits par les normes internationales » car ils sont « potentiellement cancérigènes, neurotoxiques, mutagènes et tératogènes ». Aussi, étant donné que l'étiquetage de ces pesticides est uniquement écrit en hébreu, les Palestiniens en font un usage improprie et excessif. Cette situation favorise les contaminations.

---

<sup>45</sup> Le problème des violences domestiques est développé plus loin dans ce chapitre, section 3.5

Mayer (1994 : 13) argumente que les femmes ressentent d'avantage les effets liés à la dégradation de l'environnement car elles passent la majorité de leur temps au sein de leur foyer et de leur communauté - contrairement aux hommes.

Kuttab (2006 : 236) souligne que si le marché du travail palestinien s'appuie sur des distinctions de genre – puisque les femmes occupent principalement des emplois d'ordre domestique – ça n'est pas seulement une question de choix, de préférence, de pratiques culturelles ou une caractéristique de l'économie. Selon l'auteure, pour comprendre les divisions de genre dans le marché du travail, il faut prendre en compte le contexte global et régional puisque à travers l'impact de la globalisation le mode de travail y subit d'importants changements. Ainsi, le déclin de l'activité économique des Palestiniennes dans l'agriculture et l'expansion du secteur des services varient selon les différentes étapes d'incorporation au marché global<sup>46</sup>.

Rudenberg (2001 : 255) remarque alors que les pertes, particulièrement en Cisjordanie, ne sont pas seulement la conséquence de conditions locales et de dépendance économique d'Israël. D'après l'auteure, elles sont aussi reliées à l'économie internationale et aux dynamiques de pouvoir politique ainsi qu'aux politiques des Institutions financières Internationales, spécialement les contributions apportées aux ONG locales.

### **3.3.3 Les Organisations internationales, les financements étrangers et les mouvements de femmes**

Zahar (2005 : 104) souligne une influence pas toujours positive sur la condition des femmes de l'intervention de la communauté internationale. Elle met en avant une divergence de priorité entre l'investissement local et international. Les Institutions financières internationales adoptent un modèle libéral à deux volets que sont, d'une part, la stabilisation macroéconomique et d'autre part, le réajustement structurel. En effet, elles favorisent le développement du secteur privé, place où les femmes sont encore peu présentes et représentées, à défaut du service public, dont les mouvements féministes, entre autres, ont besoin pour leurs infrastructures.

Kuttab (2006 : 232) remarque qu'après les Accords d'Oslo, les donateurs qui représentent la communauté internationale, ainsi que l'ANP, analysent la situation comme une situation de post-

---

<sup>46</sup> En 2003 le secteur des services représente 42% de l'économie ; l'agriculture 33% et l'industrie 25% (Gélinas 2004 : 51).

conflit. Les institutions formelles gouvernementales sont établies et les systèmes politiques et légaux ainsi que les secteurs de l'économie et de l'éducation deviennent des sphères importantes de travail. Or, bien que la première Intifada soit terminée, l'occupation israélienne (militaire et économique) se renforce.

Au lendemain des Accords d'Oslo, il y avait 800 ONG sur les Territoires Occupés, soit une pour 3 500 personnes (Elrashidi 2005). Elles recevaient la somme d'environ 200 millions de dollars US de la part des bailleurs de fonds étrangers. Toutefois, Elrashidi (2005) constate qu'en échange des fonds monétaires, les donateurs cherchent à imposer la condition d'effacer l'activisme féminin des années 80. Ils considèrent que les femmes y étaient surtout des agitatrices et des manifestantes qui ont conduit à la première Intifada. À travers l'Agence américaine pour le développement international, les États-Unis donnent des millions de dollars à certaines ONG de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Selon l'auteure, l'objectif est de détourner la société palestinienne de toutes agitations et résistances en axant les conférences et autres rencontres sur les besoins humanitaires. Elle souligne alors que ces ONG ne reconnaissent, ni n'établissent, de lien entre l'aide humanitaire fournie et le support aux aspirations féministes et nationales des Palestiniennes. En outre, les mouvements de femmes se divisent entre les groupes qui continuent à travailler à travers ces ONG et les groupes qui souhaitent inclure la lutte contre l'occupant dans leurs actions.

D'un point de vue général, les modèles d'aides internationales (en vigueur durant la période fin des années 1990 - début 2000) influent sur les mouvements de femme en distinguant la lutte pour les droits des Palestiniennes et la lutte contre l'occupation (Jad 2005; Elrashidi 2005 ; Loubani 2003). Certaines ONG favorisent donc la promotion des questions de genre dans un contexte limité à la construction d'un État et non dans un contexte de lutte permanente (Johnson et Kuttub 2001 : 29).

Avant la première Intifada et les Accords d'Oslo, les ONG étaient à la base du développement des institutions de la société civile palestinienne et elles représentaient une importante opposition à l'occupation et aux statuts d'apatrides. Toutefois, lors de la première Intifada, certaines d'entre elles se réaffirment et leur rôle se modifie. En 1991, un grand nombre d'ONG est transformé à la base, c'est à dire au niveau de la direction, des investissements étrangers et de façon plus significative en ce qui concerne les besoins des femmes des camps et des villages. D'après Rudenberg (2001 : 28), les programmes des centres d'aide au développement répondent plus aux demandes des investisseurs étrangers qu'aux besoins réels de la population sur le terrain. Suite à l'établissement de l'ANP, de nombreuses ONG, en particulier celles concernées par les droits humains et les questions légales, se retrouvent confrontées à des mesures de répression « acharnées ». Les ONG les plus établies et dont

les actions sont professionnalisées deviennent pour la plupart des ateliers sur lesquels s'appuie l'élite intellectuelle locale pour mettre en place des entreprises lucratives organisées par les clans.

Gélinas (2004 : 92) constate que certaines ONG offrent aux femmes, notamment aux Palestiniennes des camps, des formations techniques et un crédit pour qu'elles puissent démarrer leur entreprise. Ces dernières se rapportent principalement à des métiers considérés comme traditionnellement féminins, c'est-à-dire la couture, la pâtisserie, la mise en conserve etc. Les femmes peuvent alors travailler de chez elles, au sein de leur famille. Malgré la relance économique, encouragée par l'appel à la résistance de la Direction Unifiée lors de la première Intifada, Rudenberg (2001 : 194) souligne que 80% de ces projets entrepris à ce moment là ont échoué.

De plus, une fois la situation du mari redressée, il semble sous entendu que la femme devra abandonner son entreprise. En effet, le changement dans les rôles au sein des foyers n'est pas fondé sur une évolution naturelle : « malgré le statut de pourvoyeur des femmes, les lois les maintiennent subordonnées à leur mari » (Gélinas 2004 : 93). Les projets sont sans suivis de la part des organisations et les formations et services fournis sont sans finalités concernant la question des genres. Pour Muhana, ces lacunes freinent le développement d'une nouvelle mentalité puisque les femmes ne considèrent pas la nécessité de s'affranchir de la gouverne de leur mari<sup>47</sup>.

Selon Rudenberg (2001 : 194) ces échecs sont le résultat : (1) des agences de crédit qui fournissent le capital mais pas les connaissances nécessaires en marketing, finances et autres spécialités ; (2) de l'absence de prise en compte par ces agences du contexte économique à l'intérieur duquel s'opèrent les projets ; (3) du fait que ces agences ont privilégié les questions sociales aux considérations de genre. Les crédits proviennent essentiellement des différentes factions politiques ou encore des Organisations internationales, telles que le Programme de Développement des Nations unies (PNUD), l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) ou Aide à l'Enfance. Pour Abdo (citée dans Rudenberg 2001 : 194) : « *none of the lending agencies « identified the relationship between structures of oppression in general and forms of oppression related to these undertakings » »*.

Par ailleurs d'après Amnesty International (2005 : 15), la grande majorité des femmes n'exercent pas d'activité rémunérée à l'extérieur de leur foyer. Historiquement, leur participation à la

---

<sup>47</sup> Muhana est une chercheuse féministe palestinienne dont les propos sont recueillis par Gélinas (2004).

population active est faible et les contraintes pesant sur l'économie palestinienne durant les décennies d'occupation israélienne ont aggravé le problème. En comparaison avec l'économie israélienne, l'économie palestinienne est faible et sous-développée. Mayer (1994 : 11) constate alors que la situation économique et sociale des Territoires est similaire à celle des pays du Tiers-Monde face à des pays économiquement plus forts.

### **3.4 Les facteurs économiques internes**

La composition du marché du travail en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza connaît une différence régionale relativement mince basée sur le genre, l'âge et l'éducation. Dans ce sens, la force de travail au sein de la Bande de Gaza, est plus représentée par les hommes et les jeunes qu'en Cisjordanie et à Jérusalem Est – bien que l'écart soit faible (Kuttab 2006 : 243). Lorsqu'on compare à la moyenne générale des Territoires, la force de travail en Cisjordanie et à Jérusalem Est se constitue davantage par une majorité de femmes plus âgées dont le niveau d'éducation est plus élevé. Toutefois, dans les années 1990, les Palestiniennes, en général, ne représentent pas plus de 10% de la force de travail (Kuttab 2006 : 243). Selon le PCBS, elles représentent 6,2% en 1993 et 11,2% en 1995. Il faut aussi prendre en compte l'invisibilité des nombreuses femmes qui travaillent dans le secteur informel et qui sont alors exclues des protections sociales.

Suite à la première Intifada et avec l'augmentation brutale du chômage dans les années 1990, la perte de revenus pour les hommes oblige les autres membres de la famille, essentiellement les femmes, à trouver un emploi rémunéré (Amnesty International 2005 : 16). Alors contraintes de subvenir aux besoins de leur foyer, beaucoup de Palestiniennes ont dû chercher des petits boulots à l'extérieur. Cette recherche s'amplifie dans un moment où les possibilités d'emploi se réduisent dans des secteurs traditionnellement acceptables pour les femmes, en particulier les professions libérales (Le Bars 2006 : 94 ; Kuttab 2006 : 274).

#### **3.4.1 Les femmes dans le secteur formel**

Dans les Territoires Occupés, entre 1982 et 1984, 57,5% des Palestiniennes travaillent dans le secteur de l'agriculture, 21,6% sont employées dans les secteurs académiques, culturels et scientifiques, 9,4% dans le secteur industriel, 5,2% dans le secteur des services, 4,3% dans les

bureaux et 2% dans le commerce (Hindiye et Ghazawneh 1993 : 69). Outre le domaine de l'agriculture, les femmes occupent des positions qui obéissent aux stéréotypes des travaux féminins. Les femmes qui sont employées dans le secteur de l'éducation sont principalement recrutées dans les cycles primaires et généralement confinées dans certaines besognes. Quant aux femmes qui travaillent dans l'agriculture, elles sont acceptées socialement puisque cela correspond au domaine familial rural (1993 : 69). Les auteurs soulignent que les conditions socio-économiques qui encadrent le travail des femmes ne diffèrent pas tellement des conditions de forces de la population ouvrière.

In capitalist societies the labour force is oppressed on the basis of class. Under occupation the labour force is also oppressed on national lines. The female labour forces, however, suffers in addition from gender oppression (Hindiye et Ghazawneh 1993 : 69).

Pour avoir un aperçu de la présence des femmes au sein du marché de travail formel, nous nous appuyerons sur une division en trois sous secteurs économiques : l'agriculture, le travail en Israël et toutes les autres activités non agricoles économiques, incluant industries, manufactures et services.

#### **3.4.1.1 Les femmes dans l'agriculture**

Que ce soit en Cisjordanie ou dans la Bande de Gaza, l'agriculture est le domaine traditionnel dans les villages. Rudenberg (2001 : 186) divise le secteur de l'agriculture selon trois types de situation pour les femmes. Premièrement, on y trouve les Palestiniennes qui s'occupent des terres pour palier l'absence de leur mari parti travailler ailleurs (ils ramènent ou envoient leur salaire). Elles constituent le plus large groupe de femmes qui travaillent dans ce secteur. Elles ne produisent pas pour vendre et les terres appartiennent, soit à leur époux, soit à leur famille, donc elles ne génèrent pas de revenu et ne touchent aucun salaire. Partant, elles n'interviennent pas dans les décisions familiales. Deuxièmement, il y a les Palestiniennes qui sont fermières à temps plein (sans aucune autre source de revenu). Peu nombreuses, elles récupèrent souvent la responsabilité du terrain à la mort ou par suite de l'abandon de leur mari. Le statut de femme seule subvenant aux besoins des siens les propulse à la tête de leur famille. Elles prennent toutes les décisions. Troisièmement, certaines Palestiniennes travaillent en tant que salariées dans des champs qui n'appartiennent ni à leur famille, ni à leur mari. Ces femmes proviennent donc de familles qui ne possèdent aucune terre (incluant les réfugiés), dont la terre est trop petite ou encore qui ne peut être cultivée pour diverses raisons. Elles contribuent au revenu de la famille et peuvent, de temps à autre, intervenir dans les

décisions familiales. Sur les 41% de femmes agricultrices de Cisjordanie, 60% ne touchent aucun salaire. Bien que seulement 5% de ces femmes aient un revenu, elles gagnent moins que les hommes, soit 8\$ par jour pour les femmes contre 10\$ par jour pour les hommes (Rudenberg 2001 : 186)<sup>48</sup>. Après le déclenchement de la seconde Intifada, les salaires des femmes représentaient 75 % de ceux de leurs homologues mâles.

Alors que les femmes représentent une large partie de la main d'œuvre agricole, la majorité effectue des travaux non payés au sein de leur famille. Malgré leurs droits légaux d'hériter un terrain, peu de femmes le revendiquent ; d'autant qu'elles peuvent légalement posséder des terres et propriétés et exercer un contrôle sur ces dernières. Cependant, les us et coutumes, comme celles qui encouragent les femmes de donner leur part d'héritage à leurs frères, ou celles qui encouragent les hommes à prendre les propriétés en leur seul nom plutôt que conjointement avec leurs femmes, rend marginal le pourcentage de Palestiniennes possédant une propriété. Selon une étude du PCBS effectuée en 1999, 7,7% des femmes des Territoires Occupés possèdent ou partagent la propriété d'une maison (5,7% en Cisjordanie et 11,1% à Gaza). Entre autre, 5% des femmes possèdent ou partagent la propriété d'un terrain (5,4% en Cisjordanie et 4,3% à Gaza) et seulement 1% des femmes possèdent une voiture personnelle (Azzouni 2005). En l'occurrence, elles continuent d'avoir un accès limité aux entraînements, orientation, coopératives et plans de commercialisations agricoles (Kuttab 2004 : 25). Le secteur de l'agriculture présente donc d'importantes inégalités basées sur les distinctions de genre.

#### 3.4.1.2 Les Palestiniennes travaillant en Israël

Depuis 1967, les Palestiniennes qui travaillaient en Israël occupaient des postes d'aide domestique, que ce soit dans les maisons, les industries, l'agriculture ou encore comme femmes de ménages dans les hôpitaux et les hôtels. À partir du milieu des années 1980, Israël donne la majorité des emplois aux Israéliens, entraînant une forte concentration de travailleuses palestiniennes dans le secteur de l'agriculture israélienne – « *the most poorly paid and insecure work for both male and female workers* » (Rudenberg 2001 : 189).

---

<sup>48</sup> L'analyse économique des Territoires Occupés effectuée par Rudenberg (2001) se concentre sur la Cisjordanie. En ce sens, les pourcentages apportés par l'auteure concernent pour la plupart uniquement cette région. Ces références seront malgré tout utilisées en prenant en considération le fait que la Bande de Gaza fait face à une situation économique bien en dessous de la Cisjordanie. En effet, Gaza est essentiellement composée de réfugiés dont les principales ressources proviennent des aides de l'UNRWA et du développement d'une économie informelle.

Bien que des Palestiniennes travaillent en Israël depuis le début de l'occupation, peu de personnes en parlent car c'est un sujet tabou. En effet, Rudenberg (2001 : 189) constate que travailler en Israël est socialement plus acceptable pour les hommes que pour les femmes. Comparées aux hommes, les femmes sont très peu présentes sur le marché du travail en Israël : « *In 1996, [...] females from the West Bank accounted for 3,6 percent of the total Palestinian laborers in Israël* » (Rudenberg 2001 : 189)<sup>49</sup>. Au début de la première Intifada, de nombreuses femmes ont quitté ces emplois puisque les activistes politiques hommes encouragent toute la population à agir ainsi. Puis, la crise économique des années 1990 et les différents conflits qui se succèdent entraînent progressivement la disparition de toutes opportunités de travail en Israël pour l'ensemble de la population des Territoires Occupés.

#### 3.4.1.3 Les femmes dans le secteur non agricole

En dehors du secteur de l'agriculture, nous mettrons en avant quatre divisions principales dans les activités économiques : les services, l'industrie et la manufacture, le commerce et la construction. Concernant les services, les femmes occupent essentiellement des postes dans l'éducation et la santé, mais il y a toujours plus d'hommes que de femmes. En effet, le secteur de la santé en Cisjordanie compte 45,5% de femmes pour 54,5% d'hommes. Les femmes employées dans ce secteur travaillent principalement comme infirmières, sage femmes, femmes de ménages ou réceptionnistes dans les hôpitaux et les cliniques. Quant au secteur de l'éducation, on trouve 45,3% de femmes pour 54,7% d'hommes<sup>50</sup>. Rudenberg (2001 : 190) constate notamment que plus on avance dans le niveau d'éducation moins il y a de femmes qui y travaillent. Alors que 100% des postes au jardin d'enfant sont occupés par des femmes, seulement 15% d'entre elles enseignent à l'université.

Approximativement 15 % des ouvrières sont employées dans le secteur du textile, qui représente alors le seul domaine de la production industrielle avec une participation féminine (Kuttab 2004 : 24). Il est aussi le second plus large secteur formel non agricole après l'éducation et la santé dans lequel travaillent les Palestiniennes. Après 1967, ces manufactures sont dirigées par des hommes palestiniens pour les entrepreneurs israéliens. Seules quelques femmes parviennent à devenir sous entrepreneurs ou encore responsables<sup>51</sup>. Les employées proviennent majoritairement de la classe moyenne des camps et des villages. Toutefois, qu'ils soient hommes ou femmes, les

<sup>49</sup> D'après Rudenberg (2001 : 189) ce chiffre est sous-évalué dans la mesure où la majorité des femmes n'assument pas le fait de travailler en Israël et n'en parlent pas.

<sup>50</sup> Ces pourcentages concernent la période 1996-1997 (Rudenberg 2001 : 193).

<sup>51</sup> Ce fait, apporté par Rudenberg (2001 : 192), n'est pas chiffré car ces femmes sont peu nombreuses.

responsables engagent principalement des femmes comme employées puisque, face à l'absence d'autres alternatives, elles acceptent plus facilement que les hommes de travailler dur en échange d'un modeste salaire (Rudenberg 2001 : 192). Il existe notamment une différence entre les petites manufactures dont le salaire est peu élevé, et les plus grandes où les travailleurs sont mieux payés. Cependant, ces dernières sont considérées comme peu respectables pour les femmes car elles sont mixtes, tout comme les transports permettant de s'y rendre. Les Palestiniennes choisissent donc de ne pas y travailler : « *My respondents nearly unanimously deemed working in factories « disreputable », wich reflects the typical attitude in society* » (Rudenberg 2001: 192).

En Cisjordanie, 31 % des femmes qui travaillent sont employées en tant que mains d'œuvre familiale non salariée, en particulier dans le domaine de l'agriculture, alors que seulement 7 % d'hommes sont employés sous les mêmes conditions. Dans la Bande de Gaza, 6 % d'employées femmes travaillent dans ces conditions. Kuttab (2004 : 25) attribue cette faible valeur à l'étroitesse significative du secteur agricole de cette région.

Étant donné que les revenus sont faibles, ils ne permettent pas aux Palestiniennes de gagner assez d'argent pour envisager une quelconque indépendance. Ainsi, selon Rudenberg (2001 : 193), les femmes qui travaillent dans le secteur non agricole n'ont pas forcément plus de respect et d'influence dans les prises de décision au sein de leur famille que les femmes qui ne travaillent pas. De surcroît, les Palestiniennes qui ont un salaire le reversent immédiatement à leur frère, leur père ou à leur époux (dépendamment de si elles sont mariées ou pas). En échange, les hommes sont responsables de l'avenir de leur femme :

I give all my money to my brother. I built the house we are living in with my money...I don't keep any money for myself. I give my brother my salary freely and I know if I need something in the future he will help me (Safinaz, réfugiée palestinienne vivant dans un camp, citée dans Rudenberg 2001 : 190).

En 2002, le taux de chômage des femmes a atteint une moyenne approximative de 17 % du total de la main d'œuvre féminine, comparé à 33,5 % pour les hommes (Kuttab 2004 : 23). En raison des postes de contrôle, des barrages routiers et des bouclages, les femmes dépensent beaucoup de temps et d'énergie pour aller au travail et en revenir. C'est un fardeau supplémentaire et les mères de famille vivent constamment dans l'angoisse de ne pas pouvoir rentrer chez elles à cause de la fermeture d'un poste de contrôle ou d'un couvre-feu inopiné (Amnesty International 2005 : 17).

C'est pourquoi, le Bureau international du travail (BIT) constate qu'il y a :

[...] une forte concentration de femmes dans des emplois à faible productivité, et surtout dans l'agriculture de subsistance, ce qui en fait les premières victimes des multiples restrictions que les forces de défense israéliennes imposent à la production agricole (accès limité à l'eau, destruction de terres, de vergers et d'oliviers) aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. [...] Il convient de ne pas sous-estimer non plus les difficultés particulières que rencontrent les femmes en raison des tracasseries et des atteintes à leur dignité qu'elles subissent aux points de passage, sans compter qu'elles ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle de soutien de famille et de ménagère, à une époque où, en l'absence accrue d'hommes dans les foyers, même les activités de petite envergure ou l'agriculture de subsistance sont rendues quasiment impossibles par l'édification du mur et la privation de terres, d'électricité et d'eau qui en résulte (cité dans Amnesty International 2005 : 15-16).

Dans la mesure où les femmes ont toujours eu peu d'opportunités sur le marché formel du travail, elles s'intègrent dans les forces de travail informelles, dès la première Intifada. Elles développent alors leur propre espace au sein de leur foyer pour produire leurs biens de consommations qu'elles peuvent éventuellement revendre (Kuttab 1994 : 233). Lors de la seconde Intifada, l'impact négatif du conflit et des agressions sur le marché du travail pousse – davantage qu'en temps « normal » - la population palestinienne à trouver une alternative informelle à sa survie (Kuttab 2004).

### **3.4.2 Les femmes dans le secteur informel**

En Cisjordanie, les femmes représentent 55,6% de la force de travail informelle (Rudenberg 2001 : 194). Cette dernière comprend essentiellement des travaux basés à la maison ainsi que dans les rues qui tendent à compléter les activités domestiques quotidiennes des Palestiniennes. Dans ce secteur, des femmes de tous âges sont actives bien que cela varie selon le type de travail. Par son côté informel, ce domaine comprend toutes sortes d'activités telles que femmes de ménage, laveuses de légumes, cuisinières, artisanes, etc. En exemple, le secteur des ménages concerne majoritairement les femmes âgées ou seules (Rudenberg 2001 : 195). Avec la crise économique et l'augmentation du chômage des hommes dans les années 1990, nettoyer les maisons devient une activité plus répandue et recherchée. On trouve aussi le travail dans les « kiosques », rarement assumé par les femmes qui le pratiquent (Rudenberg 2001 : 196). Derrière une petite ouverture donnant sur la rue, elles répondent qu'elles sont de simples femmes au foyer. Dans la plupart des cas, le mari ne peut plus travailler et le fils est malade, alors elles tricotent des habits (appris dans les centres des camps) et les revendent à leur fenêtre.

Bien que ces activités permettent aux femmes d'apporter un revenu supplémentaire au sein de leur foyer sans quitter ce dernier, elles sont irrégulières pour la plupart (Rudenberg 2001 : 197-198). Ainsi, la première source de revenu concernant les activités informelles depuis la première Intifada, reste les coopératives des femmes issues des projets d'économie domestique, et les projets de commerce individuels ou communautaires (Rudenberg 2001 : 194).

### 3.4.3 Les projets d'économie domestique

À côté de l'aspect médiatique de la « révolte des pierres », l'insurrection de 1987 était également une révolte fiscale et une nouvelle façon de vivre en recherchant au maximum l'autosuffisance économique (medea 2004). En effet, à partir de 1987, les Palestiniens répondent à l'occupation économique par le boycott des produits israéliens. Le projet d'économie domestique se met en place, soutenu par les mouvements et comités de femmes.

Les coopératives responsables du développement de l'autosuffisance économique sont gérées principalement par les associations féminines ou les femmes elles-mêmes. Auréjac (2001) et Strum (1998) remarquent que ces projets nécessitent un lourd investissement de la part des Palestiniennes puisqu'elles ne sont pas pour autant libérées de leurs tâches familiales et domestiques. Amnesty International (2005 : 17) montre que les femmes qui travaillent à l'extérieur de leur foyer continuent de s'occuper des tâches ménagères et de prendre soin des enfants et de la famille. De même Gélinas (2003 : 179) souligne que les hommes n'aident pas les femmes dans leurs tâches domestiques car « l'homme préfère ne pas intervenir dans les affaires des femmes » (témoignage d'un réfugié interrogé par Gélinas).

En revanche, les coopératives « extérieures » offrent aux femmes une existence en dehors de la cellule familiale (Auréjac 2001 : 91). Elles contribuent notamment à les rendre plus autonomes. Pour Strum (1998 : 68) et Sabbagh (1998 : 10) ces projets apportent aux femmes le goût de l'indépendance, non seulement pour leur nation mais aussi pour elles. Dans ce sens, Mayer (1994 : 75) argumente que l'absence des hommes pousse les femmes dans un rôle plus visible à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer. D'après Hiltermann (1998 : 46), l'investissement des femmes dans ces coopératives favorise l'introduction des problèmes des Palestiniennes dans l'agenda des comités. Pour la première fois elles discutent de leur statut au sein de la société. Les activistes des différentes factions du mouvement national se rejoignent au sein d'une lutte au quotidien ; toutes les femmes,

quels que soient leurs quartiers, se mélangent, développent des relations solides et luttent côte à côte (Hiltermann 1998 : 47).

Bien que la constitution de ces coopératives représente un des accomplissements les plus significatifs de la première Intifada, ces dernières n'encouragent pas nécessairement les femmes à être plus actives au sein de la vie communautaire. Hiltermann (1998 : 46) souligne que l'UWPC, mouvement en charge du projet « Our Production is Our Proud », n'explique pas trois points importants à savoir : (1) comment la participation des femmes aux coopératives peut avoir une influence positive quant à leur rôle dans l'économie nationale ; (2) comment cet engagement peut accroître le statut social et politique des Palestiniennes et les amener vers une émancipation sociale et (3) comment il y contribue : « *Setting up a women's production cooperative in the countryside does not automatically lead to changes in the gender-based division of labor, nor to an upward reevaluation by men of women's work* » (Jad citée dans Hiltermann 1998 : 46). De la même manière, Larzillière (2004 : 47) constate que, lors de la première Intifada, la recherche de l'autonomie alimentaire n'offrait pas des modes de participation compatibles avec une remise en cause de l'identité des genres. Elle note que les actions liées à l'indépendance économique, qui poussaient les femmes à produire leurs propres pains et conserves, se trouvent en parfait accord avec la naturalisation des rôles obéissant aux distinctions de genre et aux discours traditionnalistes.

D'un côté, les activités mises en place par les comités de femmes et les comités populaires constituent une régression concernant les droits des femmes - car ils représentent une extension des rôles traditionnels de la femme, dans la mesure où elle se charge de soigner et de prendre soin des autres (Sabbagh 1998 : 10 ; Larzillière 2004 : 47). D'un autre côté, la femme trouve dans ces rôles la possibilité d'occuper une place plus importante dans les décisions de la famille (contrôle des finances, des ses propres mouvements et de l'éducation de ses enfants) (Sabbagh 1998 : 10 ; Hiltermann 1998 : 46).

Cependant, après l'interdiction des comités par Israël en 1988, les femmes qui continuent à y travailler sont des exceptions (Strum 1998 : 72). En janvier 1990, après avoir participé à différentes réunions avec les représentantes des mouvements et comités de femmes palestiniennes, Strum (1992 : 178) remarque que les projets économiques qu'elles ont lancés sont trop marginaux. Il ne peut en résulter un pouvoir économique d'une quelconque importance pour les Palestiniennes. L'auteure argumente que ces comités, plus enthousiastes que la société en général pour saisir les opportunités économiques, manquent de connaissances pour reconnaître ces dernières et les explorer.

Ainsi, le développement de nouvelles compétences et des nouveaux rôles, apportés par la création des différentes coopératives, n'altèrent pas forcément les relations de genre (Sabbagh 1998 : 10 ; Auréjac 2001 : 99 ; Hiltermann 1998 : 49). Sabbagh (1998 : 11) souligne que les Palestiniennes n'ont pas fait de gains substantiels malgré leur dur travail et leur activisme politique grandissant ; leur statut dans la société n'a pas connu de changement significatif. Alors que la participation des femmes lors du soulèvement a évoqué l'admiration et le respect du public, aucune modification fondamentale sociale n'a été mise en place dans la société palestinienne (Kamal 1998 : 87).

### 3.5 Activités traditionnelles et division des tâches genrée<sup>52</sup>

En restant des activités dites traditionnelles, le travail des femmes, particulièrement à domicile, se conforme aux rôles construits sur des distinctions de genre au sein de la société palestinienne (Rudenberg 2001 : 195). Même si les femmes sont capables de gagner décemment leur vie à partir de ces activités, elles renforcent cette distinction dans les activités et les responsabilités. Les travaux alors pratiqués par les Palestiniennes ne remettent pas en question les divisions de genre sur le marché du travail. La légitimité de la participation des femmes à la lutte et à la vie économique des Territoires Occupés, due à l'origine à l'absence des hommes, est plus vue comme une loyauté envers ces derniers, les familles et l'ensemble de la communauté que comme une lutte consciente pour leurs droits (Sharoni 2006 : 3). Auréjac (2001 : 199) constate : « Être intégrée dans la vie active ne signifie pas être libérée des contraintes sociales ».

Rudenberg (2001 : 199) et Strum (1998 : 64) montrent que les divisions du travail dans les camps et les villages de Cisjordanie construisent et reproduisent les inégalités entre les Palestiniens ainsi que la subordination des femmes. L'industrie du textile en est un bon exemple. Au regard de cette dernière, l'entrée des femmes sur le marché ne représente pas forcément une rupture avec les anciennes traditions. Kuttah (2004 : 24) observe que ce secteur industriel devient de plus en plus informel en se basant sur un travail effectué à la maison. Hindiyyeh et Ghazawneh (1993 : 71-73) justifient cette évolution par l'absence d'écoles qui offrent des formations industrielles pour les femmes en Cisjordanie. De plus, les conditions de travail n'y sont pas établies sur la base de droits et obligations légaux. En effet, à travail égal, les femmes sont moins payées que les hommes et leur nombre d'heures de travail ainsi que de congés payés (définies dans les droits du travail des femmes)

<sup>52</sup>Le terme « genrée » est directement traduit du mot anglais « gendered ». Bien qu'il n'existe pas de traduction ou de définition exacte, nous accordons à ce terme le sens suivant : selon une distinction de genre. Ici, une division genrée signifie une distinction qui touche la parité des hommes et des femmes au sein du marché du travail ou de la sphère domestique.

ne sont pas respectées (Rudenberg 2001 : 192 ; Hindiyeh et Ghazawneh 1993 : 71-72). Les Palestiniennes gagnent seulement 65% d'un salaire masculin en Cisjordanie et 77% dans la Bande de Gaza (Azzouni 2005).

Amnesty International (2005 : 16) constate que les activités informelles ne sont pas considérées par la société comme acceptables pour les femmes. Même si cette évolution semble positive dans l'intégration des femmes au sein de la société ainsi que sur le marché du travail, la situation est mal tolérée. Ces changements apparents sont imposés plus par désespoir que par choix. De ce fait, les pressions sur les femmes et leur entourage sont renforcées au lieu d'être supprimées.

### **3.6 De la crise d'identité genrée aux violences domestiques**

Selon les différentes études féministes matérialistes ainsi que d'autres documents portant sur la situation des Territoires Occupés, les effets multiples de la crise économique et sociale, la marginalisation de la société civile ainsi que l'humiliation du système mis en place après Oslo entraînent une crise d'identité familiale liée au genre (Amnesty International 2005 : 69 ; Sharoni 2006 : 15 ; Johnson et Kuttub 2001 : 33-34). Cette crise est exacerbée d'une part avec la militarisation du conflit et l'accroissement des violences lors de la seconde Intifada (que nous traiterons dans le chapitre suivant), et d'autre part suite à la détérioration progressive de l'économie palestinienne. En outre, l'analyse de la dichotomie occupant/occupé met en avant une frustration certaine chez les Palestiniens. Les colonies israéliennes en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ont été depuis longtemps des points de tension. Les colons et les Palestiniens sont en conflit permanent pour leurs terres. D'un côté les Palestiniens n'approuvent pas la présence des Israéliens. De l'autre, Amnesty International (2003 : 45) constate que les colons chassent les Palestiniens qui vivent à proximité de leurs implantations – ils les provoquent et s'en prennent à leurs biens. Les Palestiniens attendaient du processus de paix un État indépendant ; l'expansion des colonies n'a cessé de continuer. Des infrastructures israéliennes sont construites sur les terres palestiniennes et utilisent leurs ressources, en particulier l'eau. Les confiscations de terres, « à titre temporaire » et pour des impératifs « de sécurité », se multiplient et exacerbent le sentiment de dépossession des Palestiniens. On y construit des réseaux de routes qui contournent les villages palestiniens et relient les implantations entre elles et à Israël (Amnesty International 2003 : 45). Notamment, les inégalités entre les travailleurs palestiniens et israéliens (le second étant mieux payé que les premiers, etc.) favorisent les frustrations et l'humiliation des hommes et des femmes qui vivent dans les Territoires.

L'une des conséquences principales de cet état de fait est alors l'augmentation des violences domestiques, notamment envers les Palestiniennes (Amnesty International 2005 : 27). « *International research shows how devastating protracted unemployment can be in patriarchal societies and how this can translate into domestic violence* » (Banque Mondiale, citée dans Gélinas 2004 : 56).

Incapable de remplir leur rôle de soutien de famille, les hommes palestiniens sont frustrés par leur condition et ont du mal à supporter que les femmes subviennent aux besoins du foyer. Ainsi, les Palestiniennes deviennent souvent victimes des pressions ou des mauvais traitements infligés par leur mari, leurs proches de sexe masculin ou leur belle famille (Amnesty International 2005 : 16-17 ; Gélinas 2004 : 96). Emmanuel Digonnet, responsable du domaine de la santé mentale à Naplouse, remarque : « la place de l'homme dans la société palestinienne aujourd'hui explique en grande partie la dégradation de la situation des femmes et des jeunes filles » (cité dans Le Bars 2006 : 94). L'accroissement des violences domestiques est issu du développement de cette crise d'identité de genre, essentiellement masculine mais aussi familiale, maternelle et paternelle (Amnesty International 2005 : 27 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Le Bars 2006 ; Rudenberg 2001, Etrashidi 2005). Il est alors intéressant de souligner que les violences domestiques ne sont pas subies seulement par les femmes mais aussi par les enfants. Gélinas (2004 : 56) rapporte que 60% des parents battent leurs enfants. Certaines mères reconnaissent qu'elles perdent le contrôle : « *sometimes, it is the mother who says she beats her children [...] she doesn't want to beat her children, but sometimes, she is obliged, she has problems, many children* » (Psychologue pour Save the Children Foundation, citée dans Gélinas 2004 : 56).

### **3.7 La participation économique des femmes est restreinte et peu reconnue.**

Trois ans après le début de la seconde Intifada, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels met en avant :

[...] les conditions de vie déplorables des Palestiniens dans les territoires occupés, qui, en raison de la poursuite des bouclages, des couvre-feux prolongés, des barrages routiers et des points de contrôle de sécurité, souffrent d'une entrave à la jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels consacrés dans le Pacte, en particulier l'accès au travail, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à l'alimentation (cité dans Amnesty International 2003 : 36).

L'occupation économique israélienne bloque considérablement le développement de l'économie palestinienne. Elle entraîne la croissance du taux de chômage et un indice de pauvreté

sans précédent. Les opportunités se réduisent progressivement pour l'ensemble de la population, notamment pour les femmes. En ce sens, la détérioration économique dans les Territoires Occupés exacerbe les inégalités et aggrave les conditions de vie des Palestiniennes. La multiplication des contrôles et des violences des parents de sexe masculin sur les femmes (mais aussi des adultes sur les enfants) manifeste le développement d'une crise d'identité familiale liée au genre (Amnesty International 2005 : 27). Dans ce sens, les dynamiques de l'une des occupations les plus prolongées de l'histoire moderne affectent les mécanismes, processus et économie internes de beaucoup de ménages et de familles palestiniens (Johnson 2006 : 60).

Pour Kuttab (2006 : 274) et Mayer (1994 : 71) la participation au quotidien des femmes au sein de l'économie des Territoires Occupés, formelles ou informelles, est un moyen de survie et de résistance face à une occupation lourde et permanente, plus qu'un mode de lutte pour les droits des femmes. En effet, ces auteures constatent que l'économie alternative, créée lors de l'Intifada, favorise le sentiment d'unité nationale et de résistance puisqu'elle réduit la dépendance de la population palestinienne envers Israël.

Cependant, plus présentes au sein du secteur informel que formel, leur participation aussi bien dans la lutte que dans l'économie des Territoires Occupés est peu reconnue (Kuttab 2004). Bien que les Palestiniennes effectuent par moments des travaux habituellement associés aux hommes, ces derniers ne prennent pas part aux tâches domestiques – domaine réservé aux femmes. Entre autres, les hommes sont plus présents au sein de l'économie des Territoires et mieux payés que les femmes. La structure du marché du travail palestinien est construite selon des distinctions de genre et décourage les femmes d'y entrer (Kuttab 1994 : 233). Ainsi, la division genrée des tâches débouche sur des inégalités qui perpétuent la subordination des Palestiniennes (Strum 1998 : 64 ; Rudenberg 2001 : 55).

Les facteurs économiques mis en avant tout au long de ce chapitre ont un impact important sur la participation des femmes entre la première et la seconde Intifada. Toutefois, ils sont influencés directement et indirectement par une culture palestinienne forte au sein des Territoires Occupés. L'engagement des femmes au sein de la lutte et dans la société ne dépend pas seulement du cadre socioculturel dans lequel elles évoluent et/ou des opportunités économiques, mais aussi du contexte d'occupation militaire et du conflit entre Israël et Palestine.

## CHAPITRE IV

### LES FACTEURS POLITICO-MILITAIRES

L'analyse des facteurs socioculturels et économiques fait ressortir une influence notable de l'occupation militaire permanente, des différents conflits et gouvernements dans les choix et les opportunités des femmes au sein des Territoires. Partant, le chapitre IV discute l'impact des facteurs politico-militaires sur l'engagement des Palestiniennes entre les deux Intifadas.

Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur l'analyse des deux périodes propres à la première Intifada : (1) les premiers mois de soulèvement spontané et (2) la phase de structuration et de consolidation pour le mouvement palestinien et de répression pour les autorités militaires israéliennes, soit de 1988 à 1993. Dans un second temps, nous étudierons l'impact des Accords d'Oslo en suivant d'une part l'évolution de la politique palestinienne dans les Territoires Occupés, et d'autre part le maintien de l'occupation militaire israélienne. La troisième étape consistera dans l'étude de la seconde Intifada et de ses différences avec la première. Nous verrons que ce conflit est plus violent que le précédent ; la majorité des participants sont des combattants armés, sélectionnés selon certains critères, et il s'accompagne de l'apparition des premières kamikazes palestiniennes. Pour finir, nous nous intéresserons au lien entre la multiplication des violences domestiques et la militarisation croissante du conflit.

#### **4.1 La première Intifada : de 1987 aux Accords d'Oslo**

Différent des soulèvements précédents, ce conflit se démarque par (1) la participation massive de toute la population, (2) son étendue sur l'ensemble des Territoires Occupés et (3) sa durée de plus de quatre ans (medea 2004 ; Herzbrun 2005 : 66).

#### 4.1.1 Décembre 1987 - février 1988 : la population palestinienne participe dans son ensemble

Tous les Palestiniens - jeunes et âgés, réfugiés, ouvriers, paysans, commerçants et intellectuels - s'unissent et se joignent au mouvement (medea 2004). Les manifestations se traduisent par des rassemblements massifs, des arrêts de travail généralisés, l'autogestion de la vie quotidienne, et diverses tentatives de désobéissance civile (medea 2004 ; Sharoni 1995 : 70).

Contrairement aux anticipations du gouvernement israélien, le soulèvement est loin d'être « une expression de colère qui se calmerait dans un ou deux jours » (cité dans Tamimi 2007). Les actions palestiniennes de désobéissance civile, entreprises indépendamment des autorités gouvernementales, prennent de court aussi bien l'armée israélienne que l'OLP (dont les responsables extérieurs sont à ce moment là exilés à Tunis) (Tamimi 2007). Dans son étude « l'intifada, 20 ans après », Karkar (2007) reprend les propos d'un commandant israélien selon lequel « l'essence de l'intifada ne réside pas dans la portée de l'acte lui-même mais dans sa perception par la population... le sentiment d'une identité, d'une direction et d'une organisation ». Johnson et Kuttab (2001 : 26) constatent alors que ce conflit naît dans un contexte d'activisme démocratique dirigé par des mouvements palestiniens de masse fortement liés à la lutte nationale.

Une autre particularité de ce soulèvement relève de la présence inattendue et à grande échelle des femmes palestiniennes. Elles participent massivement aux confrontations directes avec les soldats israéliens, notamment dans les villages et les camps (Karkar 2007). Jusqu'en 1987, les femmes violées ou abusées sexuellement, en particulier dans les prisons, par les soldats israéliens étaient exclues de la société et de leur propre famille. Durant la première année de l'insurrection, les femmes emprisonnées sont considérées comme des héroïnes (Strum 1998 : 67). Aujourd'hui porte parole pour les droits des femmes palestiniennes, Terry Boullata sera emprisonnée pendant dix ans pour son militantisme politique lors de cette Intifada :

Toute manifestation, journée de deuil ou de grève, chaque action de résistance populaire était guidée par un seul leadership. Les détenues se sentaient enfermées pour une cause commune et leurs familles n'éprouvaient aucune honte car c'était un acte de résistance commis au nom de tout un peuple (Citée dans D'Urzo 2004).

Pour Kuttab (cité dans Strum 1998 : 67) : « *the honor of the women has more political and nationalist context now* ». Herzbrun (2005 : 70) remarque que les femmes se sont emparées de l'espace public ; elles sont présentes dans la rue, les prisons mais aussi les comités.

En l'occurrence, les Palestiniennes deviennent plus engagées au niveau politique en se joignant spontanément aux mouvements et aux comités de femmes (Karkar 2007). Les étudiantes et les figures politiques ne sont donc plus les seules à s'impliquer. Des femmes de tous les âges et de tous les secteurs de la société se mobilisent (Sharoni 1995 : 69).

La première Intifada s'accompagne non seulement de modifications dans la composition des mouvements et comités de femmes mais également de transformations au niveau du mouvement national palestinien (Sharoni 1995 : 69). En effet, à partir de 1988, des changements se manifestent aussi bien du côté palestinien qu'israélien. Tandis que le premier se structure, le second instaure des politiques de fermeture et des restrictions sur la mobilité des habitants des Territoires Occupés (Kuttab 2004 : 4).

#### **4.1.2 La résistance palestinienne s'organise**

Malgré les jets de pierre et l'usage exceptionnel des armes à feu ou encore de quelques cocktails Molotov, le mouvement est essentiellement non violent : « les actes spécifiquement non violents représentent la majeure partie des mesures prises par la communauté à la demande du Commandement national unifié du soulèvement (soit 95,1 %) » (cité dans Herzbrun 2005 : 66)<sup>53</sup>. D'après Herzbrun (2005 : 66), ce choix d'action non violente obéit à des impératifs politiques plutôt que moraux qui « résulte à la fois d'une évaluation réaliste du rapport de force, entre la population palestinienne et l'armée israélienne, et de l'importance accordée au médiatique ». De nombreux journalistes et chercheurs sont présents dès les premiers soulèvements dans les Territoires : « la première Intifada s'articule autour d'un couple formé par le médiatique et le clandestin » (Herzbrun 2005 : 67).

En utilisant les médias et surtout les journaux télévisés, les Palestiniens veulent interpeler l'opinion internationale et la société israélienne quant à leur situation. Les grands médias diffusent de nombreuses images de l'Intifada. Par exemple, Gresh (2007) raconte que la chaîne de télévision américaine CBS a particulièrement ému les consciences. Elle diffuse entre autre les images d'un bulldozer israélien tentant d'enterrer vivants quatre villageois de Salem ou encore de deux jeunes Palestiniens de Naplouse battus en direct devant les caméras. Somme toute, dès les premiers mois, la répression violente des manifestations palestiniennes non-armées par les forces d'occupation

---

<sup>53</sup> Le commandement national unifié du soulèvement dont il est question dans la citation n'est autre que la Direction Unifiée ou UNLU.

israélienne provoque une prise de conscience générale concernant la question palestinienne, tant au niveau de la population israélienne qu'au niveau de la communauté internationale (medea 2004). La première Intifada fait apparaître « aux yeux du monde » le problème qui oppose l'État d'Israël à la Palestine (Auréjac 2001 : 75).

Bien que le mouvement palestinien s'adresse avec autant d'ardeur à l'opinion publique, il n'en reste pas moins une organisation clandestine. La composition de la Direction Unifiée, les modalités de communication avec les responsables extérieurs de l'OLP et toutes autres informations précises concernant les comités locaux sont tenues secrètes (Herzbrun 2005 : 67). Par ailleurs, la direction n'est plus seulement partagée entre les hommes des villes et la bourgeoisie intellectuelle mais s'ouvre aux habitants des campagnes et des carrips, notamment aux jeunes et aux femmes. Au début de 1989, une jeune palestinienne de 21 ans sera élue à la tête du comité local de Ramallah.

Durant la première année, la rébellion reposera sur un puissant mouvement de base structuré par des comités populaires et encadré par la Direction Unifiée. Pouzol (2008 : 44) remarque que par la suite, le flambeau de la résistance est aussi porté par le mouvement de résistance islamique (Hamas). Bien que le développement de l'influence de ce dernier soit expliqué plus en détail dans le chapitre cinq, nous aborderons de manière succincte son influence sur le rôle des femmes, dès la première année de l'insurrection.

#### **4.1.3 Les mouvements islamistes fondamentalistes consolident leur influence**

Si jusqu'en 1988, il ne s'était contenté d'agir qu'au niveau social, le courant islamiste va progressivement s'intégrer dans la vie politique des Territoires Occupés et modifier l'organisation de la résistance (Pouzol 2008 : 50). Durant les trois premiers mois, les groupes nationalistes ainsi que le Dihad islamique, sont à la tête de la mobilisation. Simultanément, le mouvement de Résistance islamique commence à prendre part à la résistance selon ses propres conditions. Il décrète des jours de grèves distincts de ceux ordonnés par la Direction Unifiée, publie un manifeste et s'intègre à la résistance en créant sa propre aile militaire : les Brigades al-Qassam (Hamami 1991).

Avant le déclenchement de la première Intifada, les activités des fondamentalistes islamistes<sup>54</sup> étaient déjà très axées sur le social, alors que celles de l'OLP s'inscrivaient davantage dans le domaine militaire (Tamimi 2007). Dans les Territoires Occupés, les dirigeants du Hamas cultivent une image proche du peuple. Ils se mêlent à la population, et sont perçus comme étant des individus altruistes, ascètes, dévoués et honnêtes qui ne cherchent pas à tirer profit de leur position (Tamimi 2007). Les donateurs ont conscience que seule une petite partie de l'argent recueillie par le Hamas est destinée à des fins militaires. Pourtant, « les media occidentaux mett[ent] l'accent sur le militantisme islamique des Brigades al-Qassam qui avaient la prééminence sur l'organisation politique du Hamas dans son ensemble » (Tamimi 2007). Contrairement à l'OLP, qui ne propose aucun programme social, le Hamas continue à s'investir dans l'encadrement culturel et idéologique de la population et à promouvoir une aide sociale qui répond aux besoins des Palestiniens (Tamimi 2007 ; Jad 2006 : 148 ; Auréjac 2001 : 93-95).

Face au soulèvement repris et structuré par les mouvements nationalistes et le Hamas, l'armée israélienne intensifie ses politiques de répression sur la population.

#### **4.1.4 La répression militaire israélienne**

##### **4.1.4.1 Les comités populaires sont déclarés illégaux**

Au début de la première Intifada, l'engagement des Palestiniennes prenait de multiples formes (Sharoni 1995 : 73). Par exemple, les comités de quartier dirigés par les femmes, moins à même d'être fouillés par l'armée israélienne, dissimulaient des armes ou de la nourriture et servaient de cachettes à la résistance palestinienne (Enloe 1989 : 60). Lors de la restructuration du soulèvement, des comités populaires « mixtes » sont mis en place par la Direction Unifiée. Ils intègrent des modes de direction et des structures adoptées au préalable par les Palestiniennes. En février 1988, la situation se complique : les autorités israéliennes interdisent les comités (Pouzol 2008 : 50). Étant donné l'étendue de leurs activités et leur degré d'implication dans la société palestinienne, les comités de femmes seront les plus touchés par cette déclaration. De plus, dans la mesure où elles décident de continuer à s'engager dans ces comités, les Palestiniennes s'exposent à de longues poursuites judiciaires et dix ans de prison (Salibi 1993 : 169).

---

<sup>54</sup> Nous verrons dans le chapitre suivant que le Hamas est né en 1987 du désir des fondamentalistes islamistes de prendre part à leur façon à la résistance palestinienne.

Entre les interdictions des islamistes fondamentalistes (que nous aborderons dans le chapitre cinq) et celles des autorités israéliennes, il devient plus difficile pour les dirigeantes des mouvements de femmes de former les habitantes des Territoires aux questions politiques concernant d'une part leur engagement dans la lutte nationale et d'autre part la question de leur droit. Salibi (1993 : 169) explique que (1) les Palestiniennes en général considèrent qu'il est dangereux d'exprimer une opinion politique ; (2) vu les restrictions imposées par l'armée israélienne, et afin d'éviter que les maris soient au courant de l'engagement de leurs femmes, les débats politiques doivent se faire à huis clos ; (3) Les mouvements de femmes sont affiliés à différentes factions politiques auxquelles les Palestiniennes ne veulent pas forcément être identifiées.

Nonobstant les obstacles mentionnés ci-dessus, Sharoni (1995 : 71) ajoute que l'apparente transformation des rôles résultant de l'importante participation des Palestiniennes à la résistance ne devrait pas être surestimée. Premièrement, les rôles des femmes portent principalement sur l'éducation des enfants, le travail dans les champs et/ou les affaires de la famille (Victor 2005 : 66). Deuxièmement, Sharoni (1995 : 72) explique que la fluidité relative des relations de genre qui existait durant les premiers mois de l'Intifada n'était que le résultat d'une réaction massive des Palestiniens aux nouvelles réalités introduites par l'insurrection. Troisièmement, malgré leur activisme au sein des comités, rien n'indique que les femmes participent aux prises de décision (Sharoni 1995 : 73).

Sharoni (1995 : 49) observe que la grande participation des mouvements de femmes à la lutte ne garantit pas nécessairement une avancée des droits des Palestiniennes et de leur condition de vie. En effet, à la fin de ce conflit aucun programme social - ayant pour objectif le développement et l'institutionnalisation du rôle des femmes dans la lutte et la politique - ne sera mis en place. Par ailleurs, face à la rébellion plus violente du mouvement national palestinien, les initiatives populaires diminuent et la répression militaire israélienne se renforce (Jad 2006). Selon Jad (2006), on assiste, dès 1988, aux débuts de la militarisation du conflit entre Israël et la Palestine.

#### **4.1.4.2 Répression militaire israélienne et insécurité pour les femmes**

À l'instar de l'intervention américaine en Irak, l'administration militaire israélienne impose, en 1990, un couvre feu de 24h dans la totalité des Territoires Occupés (Sharoni 1995 : 82). Ce dernier durera un mois et demi et sera renouvelé à plusieurs reprises. Les enfermements, les brimades et les humiliations des Palestiniens aux mains de l'occupant israélien ne feront que renforcer les violences et les tensions au sein des couples (Herzbrun 2005 : 83). Dans ces conditions, il devient difficile pour les

Palestiniennes de tenir des activités à l'extérieur de leur foyer. De même, les institutions telles que les comités et les centres de femmes ne peuvent plus fonctionner correctement. Certaines Palestiniennes sont découragées et décident de mettre fin à leurs activités sociales et politiques (Sharoni 1995 : 83).

Aussi, en s'appuyant sur un discours relevant de la sécurité nationale, l'armée israélienne appréhende de nombreuses Palestiniennes et leur font subir des interrogatoires forcés (Sharoni 1995 : 39). Mayer (1994 : 79) raconte que les militaires parlent à certaines femmes alors qu'elles sont seules, fouillent leur maison, les agressent, les violent et les menacent<sup>55</sup>. L'augmentation de l'oppression militaire intensifie les perceptions d'insécurité quant aux Palestiniennes présentes dans l'espace public (Hammami 1991 ; Sharoni 1995 : 73 ; Sayigh et Peteet 1987 : 110 ; Zahar 2005 : 110 ; Strum 1998 : 73). La violence et l'instabilité favorisent un retour aux racines (Sayigh et Peteet 1987 : 110) et renforcent l'emprise familiale sur les jeunes femmes (Zahar 2005 : 100). Ces dernières sont alors écartées des écoles et des universités par leur famille (Strum 1997)<sup>56</sup>.

La présence des femmes au sein de la lutte change en corrélation avec l'évolution du soulèvement (Zahar 2005 : 99). Certains auteurs constatent que le déclin de la participation des Palestiniennes au combat se produit en parallèle à la perte de spontanéité et à l'institutionnalisation progressive du mouvement de résistance (Salibi 1993 : 169 ; Sharoni 1995 : 73 ; Strum 1998 : 7 ; Kwar 1998 : 234 ; Sabbagh 1998 : 3).

La militarisation et l'intensification du conflit ont contribué à renforcer les identités collectives aussi bien d'un côté que de l'autre. D'un point de vue global, les communautés juives israéliennes, attentives avant tout aux questions de sécurité nationale, se définissent contre un même « ennemi » (Sharoni 1995 : 36). Quant aux Palestiniens, l'occupation israélienne permanente depuis 1967 n'aura fait que consolider leur désir de défendre leur terre (Sharoni 1995 : 36). C'est pourquoi, de nombreuses femmes choisissent notamment de s'engager dans le conflit par le biais d'actions de résistance armée, telle que Leïla Khaled<sup>57</sup>, ou d'initiatives économiques en particulier à travers la mise en place des comités, que ce soit à l'extérieur ou au sein même de leur foyer. Selon Larzillière (2004 : 47), ces actions se limitent à une période bien particulière qui va des années 1970 à la fin des années 1980 (soit le début de la première Intifada). L'auteure considère que l'idéologie nationaliste, à ce

---

<sup>55</sup> Nous avons expliqué dans le second chapitre en quoi la femme, plus particulièrement son corps, représente l'honneur de l'homme ainsi que de toute la société. En les harcelant sexuellement, les soldats portent atteinte à la dignité des hommes, des familles et de la société palestinienne.

<sup>56</sup> Avec la multiplication des postes de contrôle, l'accès à l'éducation pour les jeunes filles se limitera davantage vers la fin des années 1990 et durant la seconde Intifada. Ce problème sera traité plus loin dans ce chapitre.

<sup>57</sup> Son action principale est précisée p.10, note de bas de page 8.

moment là, était très différente de celle associée dès le début des années 1990, à l'islamisme du Hamas qui ne « [construit] pas le genre et l'engagement de la même façon ».

En 1993, les Accords d'Oslo marquent la fin de la première Intifada. La communauté internationale s'attendait à ce que ces accords facilitent l'établissement d'une paix durable. Pour les Palestiniens ils devaient mener à l'indépendance. Ces attentes ne seront pas comblées.

## **4.2 De 1993 à 2000 : politique palestinienne et renforcement de l'occupation militaire israélienne**

### **4.2.1 Le processus de paix et le maintien de l'occupation militaire israélienne**

La signature des Accords d'Oslo en septembre 1993, entame un processus de négociation entre l'État israélien et l'Autorité Palestinienne. Depuis cette première poignée de main trois accords seront conclus. Premièrement, le cadre général des négociations est défini par la Déclaration de principe – mieux connue sous le nom des Accords d'Oslo. Elle pose les fondements d'un régime d'autonomie palestinien selon une période intérimaire (d'une durée de 5 ans) au terme de laquelle un règlement définitif doit être trouvé. Ce statut définitif est basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU énoncées respectivement en 1967 et 1973 (Annexe A). Deuxièmement, la signature de l'Accord d'autonomie sur Gaza-Jéricho (ou Oslo I), permet la mise en place d'une autorité palestinienne officielle. La première phase de la période d'intérim est lancée dont la fin est prévue en 1999. En l'occurrence, le contrôle israélien sur les colonies et les installations militaires est maintenu. Le troisième accord, l'Accord Intérimaire sur la Cisjordanie et Gaza (ou Oslo II), conclu le 26 septembre 1996, précise la forme géographique et matérielle de l'autonomie palestinienne prévue dans la Déclaration de principe. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont alors divisées en trois zones à l'intérieur desquelles Israël trace certaines frontières afin de protéger ses colonies (Kuttab 2004 : 7)<sup>58</sup>.

Ainsi, les Territoires Occupés sont officiellement partagés en 220 enclaves séparées et surveillées au moyen de barrages et de 120 points de contrôle permanents : « quelques 200 confettis dont les lignes de démarcation sont autant de divisions contrôlées par l'armée israélienne » (Moriamé 2006 : 52). D'après les témoignages recueillis par Rudenberg (2001 : 4), les accords de paix ne sont

<sup>58</sup> Pour ne pas alourdir le contenu du paragraphe nous proposons une analyse plus détaillée de la division des Territoires dans l'Annexe B.

que de mots et n'encouragent aucunement le respect des droits politiques, économiques et sociaux des Palestiniens. Ici, la substance même des accords est à blâmer : la question de la souveraineté palestinienne, à savoir, la définition des conditions, droits et devoirs de celle-ci, n'est pas clairement traitée (Rudenberg 2001 : 4 ; Abdo 2002 : 452 ; Johnson et Kuttab 2001 : 22). Par ailleurs, Johnson et Kuttab (2001 : 22) remarquent que ces accords sont basés sur des principes discriminatoires et accordent à Israël une marge de manœuvre disproportionnée, favorisant ainsi la division des Territoires Occupés, le maintien de l'occupation et la distribution inégale des ressources. Pour Abdo (2002 : 452) et Sharoni (2004 : 1-18) les fondements du processus de paix portaient en eux les germes de la future dépendance et du sous-développement de la Palestine.

Malgré la mise en place du processus de paix, le gouvernement israélien conserve sa position de contrôle sur tous les déplacements des Palestiniens, autant au niveau local qu'international (Amnesty International 2003 : 12). Les nombreux points de surveillance installés à chacune des frontières permettent notamment aux autorités israéliennes de contrôler les flux de marchandises en direction ou en provenance des Territoires Occupés (Amnesty International 2003 : 12). De fait, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, un des principaux impacts des postes de contrôle et de la division des Territoires est d'ordre économique (Amnesty International 2003 ; 2005 ; Kuttab 2004).

D'autre part, une des conséquences des diverses restrictions sur la liberté de mouvement concerne l'accès à l'éducation, particulièrement pour les femmes. Amnesty International (2005 : 18) remarque que les coûts relatifs aux études augmentent fortement pour les étudiants qui ne sont pas originaires des villes universitaires. Beaucoup se voient obligés de vivre (et donc payer un loyer) dans les villes où ils étudient car les déplacements, lorsqu'ils sont possibles, prennent souvent plusieurs heures. Par ailleurs, les frais de transport augmentent considérablement (de 400 à 500%) puisque l'on emprunte désormais de longs détours et plusieurs véhicules entre les différents postes de contrôle. Selon Amnesty International (2005 : 18), l'augmentation des coûts et de la durée des déplacements ainsi que du risque que les étudiants ne puissent pas rentrer chez eux touchent davantage les filles, et ce pour deux raisons : (1) étant donné la dégradation de la situation économique et l'augmentation de la pauvreté, un nombre croissant de familles n'ont pas les moyens de financer les études universitaires de plusieurs enfants. Elles privilégient alors les garçons puisqu'ils doivent être en mesure de subvenir aux besoins de leur famille après le mariage. (2) Certaines familles, notamment dans les zones rurales ou dans les catégories plus conservatrices de la société, ne veulent pas que les filles vivent à l'extérieur du foyer ou qu'elles soient exposées aux dangers potentiels pendant leurs trajets. Des milliers de Palestiniennes feront fréquemment face à ces types de situation.

De la même manière, l'occupation militaire israélienne limite le développement du système de santé dans les Territoires (Amnesty International 2005 : 13). La problématique du contrôle de la liberté de mouvement des Palestiniens s'applique à l'accès aux soins médicaux :

Les restrictions aux déplacements, le refus de passage ou l'attente aux barrages, ainsi que les bouclages et couvre-feux entraînent toute une série de complications pour les personnes qui ont besoin de soins médicaux, notamment les femmes ; cela va, dans certains cas, jusqu'à la mort des malades (Amnesty International 2005 : 13).

Somme toute, la littérature qui s'intéresse aux Palestiniennes des Territoires Occupés analyse que les décisions prises dans le contexte du processus de paix n'ont fait que renforcer le problème d'occupation et ont indirectement contribué à empirer les conditions de vie des femmes (Sharoni 2004 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Abdo 2002 ; Rudenberg 2001). Certains auteurs soulignent alors que la mise en place d'une nouvelle structure politique palestinienne n'a pas forcément une influence positive quant à la question des droits des femmes palestiniennes (Abdo 1998 ; Giacaman et Johnson 1998 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Kamar 1998 ; Rudenberg 2001 ; Amnesty International 2005). De plus, l'ANP sera considérée comme anti-démocratique puisque sous la direction quasi-unique de son président Yasser Arafat (Abdo 1999 : 40 ; Giacaman et Johnson 1998 : 227 ; Johnson et Kuttab 2001 : 29 ; Kwar 1998 : 234).

#### **4.2.2 L'Autorité Nationale Palestinienne et les Territoires Occupés**

Président de l'OLP puis représentant de l'Autorité Nationale Palestinienne suite aux Accords d'Oslo, Yasser Arafat sera élu président du Conseil de la Palestine au suffrage universel du 20 janvier 1996 (Daoudi 2004). Responsable devant le Parlement, il peut choisir un cinquième de ses membres en dehors du Conseil et détient un droit de veto sur les votes de ce dernier (Daoudi 2004). Le Parlement, lui, s'occupe des affaires civiles et joue le rôle de contre-pouvoir face à l'exécutif : il peut interroger et critiquer le président ainsi que rejeter les propositions de lois émises par l'Autorité Nationale Palestinienne (Daoudi 2004).

Dès son instauration en 1994, l'ANP prend en charge les affaires internes civiles dans la plupart des régions des Territoires Occupés et se charge également de la sécurité interne (mais dans quelques régions seulement). Concernant les questions liées à la sécurité dans les Territoires, les tribunaux militaires israéliens continuent à exercer leurs compétences sur l'ensemble de la population palestinienne (Amnesty International 2005). Quant aux lois civiles Palestiniennes, elles reflètent une

combinaison de lois ottomanes, britanniques, jordaniennes, égyptiennes et israéliennes (Abdo 1999 : 43-44). L'autorité du nouveau gouvernement se limite donc à une petite portion de la Cisjordanie et ses pouvoirs civils et en matière de sécurité sont restreints (Daoudi 2004 ; Assemblée Parlementaire, Conseil de l'Europe, Royaume Uni 2005). Rien n'indique un début de souveraineté (Rudenberg 2001 : 18).

Le financement du gouvernement palestinien provient de pays donateurs, essentiellement de l'Union Européenne et des États du Golfe, ainsi que de certaines taxes. On parle notamment de redevances et de taxes douanières qui sont perçues par l'État d'Israël. Ce dernier doit ensuite les transférer chaque mois à l'ANP. En 1997, elles représentent en moyenne 60% des revenus de l'Autorité Nationale Palestinienne (Gélinas 2004 : 32). Daoudi (2004) constate alors que ces transferts sont souvent retenus par le gouvernement israélien dans le but de faire pression sur les Palestiniens. Gélinas (2004 : 33) remarque qu'en décembre 2000, Israël stoppe ces paiements sous prétexte que l'argent sert à alimenter la résistance palestinienne. Malgré les rappels de l'ONU, seule une faible partie sera dégelée à la fin de l'été 2002. Ainsi, l'auteure observe que le revenu mensuel, qui était de 91 millions de \$US avant septembre 2000, ne sera plus que de 21 millions en décembre 2002. Dès lors, l'aide internationale devient la principale source de revenu du gouvernement palestinien.

Depuis son établissement, la gestion politique de l'ANP n'a jamais été transparente : « en 1997 une vérification interne avait été incapable de définir où était passé 40% du budget annuel » rapporte Gélinas (2004 : 23). De plus, elle ajoute qu'une enquête menée en 1999 par la Banque Mondiale et divers comités de l'Union Européenne montre que les critères d'embauche, principalement au sein du gouvernement reposent sur un « minimum de savoir-faire et beaucoup de relations ». La pratique du favoritisme dans les recrutements s'effectue en particulier selon les appartenances claniques. Partant, les analyses féministes de la politique palestinienne dénoncent une carence au niveau des institutions et des responsables (Abdo 1998 ; Amnesty International 2005 ; Rudenberg 2001 ; Kuttab 2004 ; Giacaman et Johnson 1998 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Kawar 1998). L'Autorité Palestinienne est loin d'être autonome et ne se repose pas sur une constitution clairement définie (Abdo 1999 : 40 ; Giacaman et Johnson 1998 : 227 ; Johnson et Kuttab 2001 : 29 ; Kawar 1998 : 234).

Les questions relatives aux femmes sont traitées en majorité par le ministère des affaires féminines. En 1996, le ministère de la planification et de la coopération internationale met en place la Direction des genres pour la planification et le développement (DGPD). Cette dernière sera dirigée par l'activiste et femme politique Zahira Kamal. La DGPD a deux objectifs : (1) la formation des femmes palestiniennes pour des postes ministériels ; et (2) l'établissement de départements pour les femmes

au sein des divers ministères. Malgré tout, les femmes sont peu présentes dans les milieux de pouvoir. En janvier 1996, lors des élections du Conseil Législatif, 35 candidats sur 672 sont des femmes (Kuttab 2004 : 21). Cinq d'entre elles seront élues et deviendront ministres à différents moments. Ainsi, 19% du personnel des ministères de l'Autorité Palestinienne, dont 52% travaillent au sein des services de nettoyage, dans la réception et dans le secrétariat, sont des femmes (Kuttab 2004 : 21). À la fin de l'année de 1996, elles sont totalement absentes du Comité exécutif et représentent 7.5% des 744 membres du Conseil National Palestinien (Kuttab 2004 : 21)<sup>59</sup>.

Ainsi, la mobilisation politique de certaines Palestiniennes désirant participer aux décisions qui affectent leur vie quotidienne force les dirigeants palestiniens à les inclure au sein des institutions sociales et politiques (Sharoni 1995 : 16-17). Nommément, en tant que voix non masculine sur la scène politique internationale, Hanane Ashrawi introduit une nouvelle perspective dans la mesure où elle ne s'exprime pas de façon masculine et se fait entendre en tant que femme palestinienne. Elle devient alors une célébrité médiatique à l'intelligence, l'éloquence, la tenue et l'éducation « occidentale ». Lors de la conférence de paix à Madrid en 1991, les journalistes occidentaux ne prêtent aucune attention à l'absence des femmes. Pour Sharoni (1995 : 16) ils transmettent simplement l'idée que si Hanane Ashrawi s'est fait entendre et a trouvé sa place au sein de l'arène politique internationale, c'est parce qu'elle est « occidentalisée ». L'auteure souligne qu'ils ne considèrent pas la présence de Hanane Ashrawi, de Zahira Kamal ou encore Suad Amiry<sup>60</sup>, comme un des résultats des luttes des femmes palestiniennes de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, notamment depuis la fin de l'Intifada. Cet exemple illustre donc que malgré l'ouverture partielle de l'arène politique nationale aux femmes, elle reste dominée par les hommes. Ce sont eux qui décident dans quelle mesure la visibilité de femmes peut être mise de l'avant dans les agendas nationaux ou internationaux (Sharoni 1995 : 17-19).

Pour Rudenberg (2001 : 17) la nature autoritaire du gouvernement palestinien paralyse toutes possibilités de démocratisation au sein des mouvements, des familles et de la société en général. Johnson et Kuttab (2001 : 29) ainsi que Abdo (1998 : 41) constatent alors que ce mode de direction absolue favorise l'aliénation de la population en les empêchant de participer à la lutte et bloque l'accès équitable des femmes à la sphère publique. Évincées au même titre que les acteurs locaux

---

<sup>59</sup> Les chiffres cités par Kuttab dans cette étude reflètent selon elle le niveau du statut de la majorité des femmes employées aux ministères, soit un statut peu élevé.

<sup>60</sup> Suad Amiry est une architecte et auteure palestinienne. Elle a passé son enfance entre Amman, Damas, Beyrouth et Le Caire. En 1990, elle fonde le Centre Riwaq qui s'occupe de préserver le patrimoine culturel palestinien. De 1991 à 1993 elle sera membre de la Délégation palestinienne aux négociations de paix à Washington. Elle vit aujourd'hui à Ramallah où elle dirige le Centre Riwaq.

(mouvements sociaux et comités), les Palestiniennes ne sont que rarement présentes aux tables de négociations et peu encouragées à partager leurs expériences particulières (Sharoni 1999 : 9).

Plusieurs analystes remarquent que le gouvernement palestinien ne prend aucune initiative visant à améliorer la condition des femmes (Abdo 1998 ; Giacaman et Johnson 1998 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Kamar 1998 ; Ruderberg 2001 ; Amnesty International 2005). Malgré les opportunités d'amendement et de réforme du système juridique régissant certains aspects de la vie des Palestiniens en 1996, ni l'ANP, ni le parlement ne donnent priorité aux droits des femmes et au problème de discrimination fondé sur le genre au sein des familles (Amnesty International 2005 ; Elrashidi 2005). De plus, Amnesty International (2005) constate qu'« il n'existe pas de mécanismes institutionnels chargés d'appliquer la loi et de protéger les droits des femmes ». En prêtant toute leur attention aux considérations politiques, les dirigeants nationalistes des Territoires Occupés font preuve de désintérêt envers la condition féminine face à la montée des mouvements fondamentalistes islamistes (Dajani 1998 : 46). Certains auteurs expliquent que la direction palestinienne veut éviter les dissensions entre les diverses factions politiques et/ou religieuses qui cohabitent en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza (Augustin 1993 : 37 ; Hiltermann 1998 : 50 ; Hammami 1991). Victor (2002 : 69) note alors que cette prise de position particulière de l'État entraîne la marginalisation des revendications féministes face à la lutte nationale.

La période transitoire débutant en 1994 n'a pas favorisé la stabilité politique palestinienne face à l'occupation (Kuttab 2004). Les factions politiques se divisent et leurs messages ne répondent pas aux attentes de réforme sociale qui existaient au début de la première Intifada. Dajani (1994 : 45) constate que face à une atmosphère de désespoir grandissant, de colère et de frustration populaire, le message radical du Hamas se présente comme une solution et donne l'espoir d'une nation palestinienne. Pour Johnson et Kuttab (2001 : 27), on assiste ici à une intensification de la marginalisation de la société civile et surtout de la diminution de la participation des femmes.

Les affrontements de septembre 2000 se déroulent majoritairement aux limites des zones palestiniennes autonomes ainsi qu'aux postes de contrôle et dans les colonies juives (medea 2004 ; Johnson et Kuttab 2001 : 26-31). « La seconde Intifada n'est pas une répétition de la première » (Pouzol 2008 : 51).

### 4.3 La seconde Intifada : changement de stratégie et violence accrue

#### 4.3.1 Répression israélienne et politique de démolition

La riposte du gouvernement israélien face aux premiers soulèvements se traduit par des attaques d'hélicoptères et de chars visant aussi bien les mouvements armés que non armés ainsi que les civils (Johnson et Kuttab 2001 : 22). Amnesty International (2005 : 2) constate que les soldats israéliens font un usage régulier et disproportionné de la force contre des civils palestiniens. De la fin septembre 2000 à la mi février 2001, 354 Palestiniens sont tués par les forces de sécurité israéliennes, dont 102 ont moins de 18 ans et dont la majorité sont des civils (Johnson et Kuttab 2001 : 32). Le nombre de blessés est alors estimé à 11 000 Palestiniens. De l'autre côté, 50 Israéliens sont tués par les forces de sécurité palestiniennes, dont 19 sont des membres de la force de sécurité israélienne (Johnson et Kuttab 2001 : 32). L'actualité s'intéressant à la seconde Intifada révèle que les civils constituent des cibles privilégiées (Pouzol 2008 : 19). Des zones d'habitation densément peuplées sont bombardées, des terres et des infrastructures sont détruites, les postes de contrôles se multiplient et les couvre feux, de plus en plus nombreux, obligent les Palestiniens à rester chez eux. Durant la période 2001-2005, plus de 4000 habitations, des centaines de bâtiments publics et d'autres établissements commerciaux privés ainsi que des vastes superficies de terres agricoles sont détruites par l'armée israélienne (Amnesty International 2005 : 24). Dans la majorité des cas, le gouvernement israélien invoque des « nécessités militaires ou de sécurité ». Avant 1993, il justifiait la politique de démolition des maisons dans l'objectif de réduire la taille des camps dont le nombre d'habitants ne cessaient de croître<sup>61</sup>. Après 2000, la politique de démolition reprend à grande échelle. Cette fois le gouvernement explique que c'est pour l'élargissement des routes, la lutte contre les terroristes et les tunnels de contrebande (Gélinas 2004 : 36). Il défend une forme de sanction collective contre les familles d'auteurs, avérés ou présumés, d'attaques contres des Israéliens (Amnesty International 2005 : 24). Selon l'Article 119 de la loi des mesures d'urgence édicté en 1945 par les Britanniques : « l'armée peut démolir toute maison abritant une personne qui détient une arme ou qui est simplement soupçonnée de vouloir commettre un acte de violence » (Gélinas 2004 : 37).

D'après Shalhoub-Kevorkian (2007), la politique de démolition menée par Israël a des conséquences bien particulières sur la vie des femmes. Ces tactiques de domination spatiale

---

<sup>61</sup> Le gouvernement israélien proposait aux Palestiniens (devenus réfugiés une fois leurs maisons démolis) deux solutions : soit ils achètent une maison dans un projet résidentiel israélien (selon certaines conditions précisées plus loin), soit ils sont relogés dans le logis d'un réfugié ayant auparavant accepté l'offre. Entre autres, si le réfugié palestinien donne un paiement de base et s'il accepte la condition sine qua non que son abri dans le camp soit démoli, il peut obtenir un lopin de terre ou une maison dans ces projets (Gélinas 2004 : 36).

empruntées par l'armée israélienne contribuent de façon importante à la militarisation de l'espace domestique. Une fois leur maison détruite, les Palestiniens n'ont plus d'endroit sûr où se réfugier (Shalhoub-Kevorkian 2007). Ils sont alors poussés à faire des choix qui transforment à la fois leur perception d'eux-mêmes, leur rôle dans la famille et leur rapport au collectif et au politique (Shalhoub-Kevorkian 2007). Aussi bien matériellement que symboliquement parlant, l'espace privé et politique des hommes et des femmes se transforme en un « champ de bataille » (Shalhoub-Kevorkian 2007). Le foyer peut être légitimement détruit, attaqué ou confisqué à tout moment. Shalhoub-Kevorkian (2007) et Amnesty International (2005) identifient plusieurs conséquences à cette politique de destruction. Ils parlent (1) de délabrement de la structure sociale et de l'instauration d'une politique de ségrégation par le biais de la formation de ghettos internes ; (2) d'exacerbation de l'exclusion socio-économique des Palestiniens et de leur sentiment d'insécurité ; (3) de l'augmentation des déplacements internes et (4) de la transformation des relations de genre au détriment des femmes car ces dernières passent la majorité de leur temps dans leur maison (elles y travaillent, y développent leurs réseaux de sécurité etc.). Les Palestiniennes doivent alors reconstruire un espace privé avec toute la charge économique, sociale et psychologique que cela implique. Leur vulnérabilité s'accroît tout comme leur détermination à combattre une telle oppression (Shalhoub-Kevorkian 2007).

En plus d'une politique de démolition, le gouvernement israélien défend une « politique de liquidation » des activistes palestiniens et multiplie à ce titre les assassinats extrajudiciaires (AFP 2006 ; medea 2004).<sup>62</sup> Des incursions dans les camps de réfugiés palestiniens sont organisées, et pour répondre aux attentats ennemis, les autorités israéliennes ont recours, pour la première fois depuis la guerre de 1967, aux avions de chasse.

#### **4.3.2 Les actions de désobéissance civile non violentes ne sont plus d'actualité**

Face aux attaques israéliennes, les Palestiniens répliquent avec des tirs de mortiers et des « attentats suicides ». Par le biais des actions du Hamas, du Jihad Islamique ainsi que des Brigades Al-Aqsa (branche armée du Fatah), les militants armés deviennent les nouveaux acteurs du conflit et les rôles des combattants se formalisent selon des critères tels que l'âge et/ou le sexe (Larzillière 2004 : 143). Les femmes et la plupart des Palestiniens de plus de 25 ans ne peuvent plus participer au combat. Pour Johnson et Kuttub (2001 : 31), la construction de divisions entre les combattants et les non combattants se fait selon des distinctions de genre qui marginalisent non seulement les femmes,

---

<sup>62</sup> Cette politique de liquidation sera intensifiée par Ariel Sharon dès son entrée à la présidence d'Israël en 2001.

mais également certains hommes alors obligés de rentrer chez eux. Contrairement à la première Intifada, où l'engagement des femmes au sein du mouvement de la société civile était prononcé, ce sont les groupes armés qui dominent ce second conflit (Amnesty International 2005 : 26).

Selon Amikam Nachmani, spécialiste du rôle des femmes dans les sociétés arabes et professeur à l'université Bar Ilan :

Il ne s'agit plus maintenant d'une révolution de masses où les femmes manifestent aux côtés des hommes et affrontent les militaires israéliens, comme ce fut le cas lors de la première Intifada. Au contraire, on voit beaucoup moins de femmes parce que les hommes insistent pour qu'elles restent à la maison et ne sortent pas dans les rues pour se battre. Ils ont peur du rôle qu'elles avaient tenu en 1987 (Citée dans Victor 2004 : 73-74).

La militarisation du conflit et l'intensification de la violence rendent les hommes beaucoup plus réticents en ce qui concerne la participation des femmes au combat (Victor 2002 : 73). La seconde Intifada est un conflit armé violent où l'engagement des femmes est limité (Amnesty International 2005 : 69; Sharoni 2006 : 15; Johnson et Kuttab 2001 : 24) :

Cette Intifada est une lutte armée, et les femmes, selon les responsables hommes, ne doivent pas avoir et n'ont pas accès aux fusils. De plus, les groupes extrémistes [...] plus influents aujourd'hui qu'en 1987, dénie un rôle quelconque aux femmes, les reléguant à la fonction traditionnelle de mère et d'épouse au service de la famille et du foyer (Amikam Nachmani citée dans Victor 2004 : 74).

Ces changements aux niveaux militaire et politique provoquent directement et indirectement le retrait des femmes de la place publique et mènent à l'apparition, en 2002, des premières femmes kamikazes (Amnesty International 2005 ; Le Bars 2006 ; Kuttab 2004 ; Victor 2002).

L'évolution armée de la deuxième Intifada s'est radicalisée au point qu'elle n'a plus rien du mouvement de résistance populaire de la première Intifada, contrôlée politiquement et structurée stratégiquement. Elle a basculé vers une lutte anarchique et désenchantée, qui ne suit qu'une règle, celle de répondre coup sur coup, par tous les moyens et à n'importe quel prix (D'Urzo 2004).

#### **4.3.3 Les femmes kamikazes**

Le principe de la femme « kamikaze » n'est pas né en Palestine lors de la seconde Intifada. Russes, Tchétchènes, Libanaises ou encore Irakiennes, les femmes kamikazes existent depuis le début du XXème siècle (Victor 2002 : 55). Aussi, il est difficile d'établir un profil social type de ces

femmes (ESCIC 2008). Les raisons derrière leur engagement dans des actes suicidaires varient considérablement d'un pays à l'autre, suivant la culture et le vécu personnel de chacune. Selon le rapport de l'ESISC (2008 : 4), certaines de ces femmes avaient devant elles un avenir prometteur de juriste ou d'universitaire. Elles jouissaient, pour la plupart, d'un très bon niveau d'éducation et étaient parfois issues de familles aisées (ESISC 2008 : 4).

Le 27 janvier 2002, Yasser Arafat vient à Ramallah faire un discours spécialement destiné aux femmes palestiniennes au cours duquel il souligne l'importance de leur rôle dans l'Intifada. « Femmes et hommes sont égaux. [...] Vous êtes mon armée de roses qui écrasera les tanks israéliens » (Victor 2002 : 18). Il les invite alors à participer à la résistance armée contre l'occupation israélienne :

Vous toutes, [...] vous représenterez l'espoir de la Palestine. C'est vous qui libérerez de l'oppression vos maris, vos pères et vos fils. Vous qui vous sacrifierez comme les femmes se sont toujours sacrifiées pour leur familles (cité dans Victor 2002 : 18).

À plusieurs reprises les femmes l'entendront prononcer : « *Shahida*<sup>63</sup> jusqu'à Jérusalem » (Victor 2002 : 18).

L'après-midi même, Wafa Idriss, jeune Palestinienne de 26 ans, commet un attentat suicide dans un centre commercial en plein cœur de Jérusalem ouest. Elle devient ainsi la première kamikaze palestinienne. Bien qu'étant la seule à ne pas avoir laissé un enregistrement vidéo derrière elle, son acte sera instantanément revendiqué par la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa (Victor 2002 : 18). Selon un membre du Fatah, la façon dont est morte Wafa Idriss importe peu face à la réaction extraordinairement positive qu'elle a provoquée en Cisjordanie et à Gaza (Victor 2002 : 38). Peu de temps après, la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa met en place une unité de femmes, du nom de Wafa Idriss, et commence à faire circuler une cassette de recrutement dans les Territoires Occupés.

Durant les six mois suivant cet attentat, les femmes représentent un cinquième des auteurs d'attaques suicides (ESISC 2008 : 5). Les branches armées du Hamas et du Jihad islamique, le Front Populaire de Libération de la Palestine et les Comités de résistance populaire revendiqueront chacun à leur tour les attentats suicides (hommes et femmes), les tirs de mortier et les fusillades qui tuent les civils israéliens (Amnesty International 2005 : 45).

---

<sup>63</sup> En arabe le mot « *Shahid* » signifie martyr.

Au départ réticent envers l'acte de « djihad féminin », le Hamas change de position face à la popularité de cette action (Taillefer 2005). En vue d'approuver un acte à l'origine condamné par la religion islamique, le chef spirituel du Hamas, cheikh Yacine, autorise en janvier 2002 les femmes à mener des attentats suicides à condition qu'elles soient encadrées par un homme (Victor 2004 ; ESISC 2008). Il édicte alors une fatwa affirmant que « celles qui commettent un attentat suicide et tuent des juifs seront récompensées au paradis en devenant plus belles que les 72 vierges promises aux hommes martyrs » (ESISC 2008 : 4). Il est alors intéressant de souligner que cette fatwa illustre parfaitement l'instrumentalisation du corps et de la sexualité des femmes au service de la lutte pour la nation - en leur promettant la beauté en échange de leur « sacrifice ».

Ainsi, malgré les décalages entre l'image de la femme qui commet un attentat suicide, les stéréotypes, et les conceptions classiques de la religion musulmane, cette nouvelle participation à la lutte n'est pas pour autant le signe d'une équité entre les hommes et les femmes (ESISC 2008). Victor (2004 : 15) tente de comprendre pourquoi ces femmes ne peuvent atteindre le même niveau que les hommes qu'« à condition que ce fut au paradis et après avoir accédé au titre de « martyr » ».

Amnesty International (2005 : 40) donne l'exemple d'une Palestinienne arrêtée avant d'avoir pu aller au bout de son acte et qui purge une peine de réclusion à perpétuité. L'homme qu'elle aimait l'avait quittée alors qu'elle était enceinte. Elle avait dû abandonner son bébé et vivait cloîtrée dans le domicile de ses parents. Pour elle, sa participation à un « attentat suicide » était le seul moyen de se racheter (Amnesty International 2005 : 40). D'après Anat Berko, femme colonel israélienne, les femmes sont souvent poussées au suicide, contrairement aux hommes (citée dans Amnesty International 2005 : 40)<sup>64</sup>. Dans la majorité des cas, ces femmes ne peuvent plus faire face à leurs problèmes familiaux ou aux instigations de leurs proches qui leur demandent de rétablir l'honneur familial qu'elles ont souillé en entretenant une relation hors mariage (Amnesty International 2005 : 40).

Les études sur les femmes kamikazes montrent des femmes qui luttent contre l'occupation, la désolation et une situation de rupture personnelle ; autrement dit une situation de désespoir (Pouzol 2008 : 52 ; Amnesty International 2005 : 40 ; Victor 2004 : 15 ; ESISC 2008 : 4).

---

<sup>64</sup> Anat Berko arrive à cette conclusion après s'être longuement entretenue avec différents prisonniers palestiniens hommes et femmes, candidats aux attentats suicides qui ont été incarcérés avant de pouvoir aller jusqu'au bout (Amnesty International 2005 : 40).

Dans un contexte désormais réduit aux rapports de force, au déploiement d'un système de contrôle du territoire et à une politique d'anéantissement individuel et collectif, les femmes se retrouvent emprisonnées par leur propre entourage: si elles souhaitent étudier, il faut que ce soit à côté de chez elles, si elle veulent se fiancer, que ce soit avec quelqu'un du village, si elle veulent se marier, que ce soit le plus vite possible, et si elle veulent divorcer elles peuvent être victimes de rejets ou d'incompréhensions. La vie ici s'est réduite à quelques choix seulement. Les plus chanceuses, certes, continueront à étudier à l'étranger, à avoir des occasions d'épanouissement personnel et professionnel. Par contre à celles qui restent et ne résistent plus à une vie toute tracée, la rébellion au check point peut être un pas vers la liberté (D'Urzo 2004).

#### **4.4 Militarisisation du conflit, crise familiale genrée et augmentation des violences domestiques**

Dans le contexte de l'occupation israélienne, certains auteurs attirent notre attention sur les dichotomies occupants/occupés et colonisés/colonisateurs (Mayer, 1994, p.1 ; Rudenberg, 2001, p.253 ; Johnson et Kuttab, 2001, p.23). En effet, les inégalités entre Palestiniens et Israéliens sont importantes à considérer car elles se répercutent directement sur les relations entre Palestiniens, notamment entre l'État émergent et les citoyens (Johnson et Kuttab, 2001, p.23). Elles limitent les droits économiques, politiques et sociaux des citoyens (Johnson et Kuttab, 2001, p.23). La politique de démolition des maisons en est un bon exemple. Au-delà du contrôle militaire et des effets psychologiques, ces actions mènent également à la colonisation des moyens économiques, sociaux et physiques de survie (Shalhoub-Kevorkian 2007). Les humiliations et les harcèlements qui accompagnent ces actes de destruction, renforcent le sentiment de frustration dans les familles et minent le système de soutien informel que fournissait l'espace domestique, en particulier aux femmes et aux enfants (Shalhoub-Kevorkian 2007). Ainsi, la relation de pouvoir entre occupants et occupés, parce qu'elle accentue la frustration masculine, contribue à perpétuer une certaine forme de patriarcat qui se répercute sur les femmes et les enfants (Rudenberg 2001 : 253-254).

Les Palestiniens qui ne peuvent ni se battre, ni travailler (augmentation du chômage) sont dans l'obligation de retourner au sein de leur foyer (Johnson et Kuttab 2001 : 34). Cependant, les rôles des hommes et des femmes dans les familles ont changé. Alors que le mari est au chômage, la femme doit non seulement remplir ses tâches domestiques quotidiennes, mais également assurer la survie de la famille. Dans ces conditions, Le Bars (2006 : 94) explique que le seul endroit où l'homme peut exercer sa domination c'est à la maison. Pour Johnson et Kuttab (2001 : 37) la marginalisation de certains hommes favorise donc une crise d'identité familiale genrée. Elles décrivent entre autre une crise de la paternité et de la maternité. Au cours de la seconde Intifada deux photographies ne cessent de circuler. La première représente un père essayant en vain de mettre son enfant à l'abri et la

seconde montre un jeune adolescent, pierre à la main, qui défie un char israélien. Ces images d'enfants sans protection reflètent non seulement les faiblesses des politiques adultes, mais également celles de la résistance en général (Johnson et Kuttab 2001 : 37). La protection maternelle, qui constitue une part importante de l'activisme féminin durant la première Intifada, devient inadéquate dans ce second conflit. L'autorité israélienne accuse alors les mères palestiniennes d'envoyer leurs enfants au massacre. Grâce aux actions de certains mouvements de femmes, ces allégations finiront par être discréditées mais elles auront tout de même exacerbé le sentiment d'impuissance des femmes et des hommes face aux violences engendrées par le conflit (Amnesty International 2005 ; Johnson et Kuttab 2005).

Les défenseurs des droits des femmes remarquent qu'au cours de la première Intifada, l'intensification des violences commises par l'armée israélienne s'accompagne d'une augmentation des violences et menaces contre les femmes tant dans la société palestinienne qu'au sein du foyer (Amnesty International 2005 : 26). D'aucuns font ressortir un lien entre la militarisation du conflit et l'augmentation des violences domestiques et des crimes d'honneur car cette tendance s'est renforcée depuis le déclenchement de la seconde Intifada (Amnesty International 2005 ; Le Bars 2006 ; Kuttab 2004 ; Victor 2002 ; Johnson et Kuttab 2001 ; Jad 2005 ; Abdo 1999).

La crise économique, les destructions des infrastructures ainsi que les difficultés de l'Autorité Palestinienne à trouver une solution face à la politique permanente d'occupation, ont affaibli les mécanismes institutionnels de protection, accentué les pressions exercées par la société et aggravé la violence au sein des familles (Amnesty International 2005 : 67 ; Abdo 1998 : 48 ; Johnson et Kuttab 2001 : 34 ; Le Bars 2006 : 91). Concrètement, les dispositions légales relatives à la protection des victimes de violence domestique et de crimes d'honneur ne sont pas appliquées (Amnesty International 2005 : 29). Les violences domestiques augmentent et touchent essentiellement les femmes. Jad (2005) remarque que « la vie des femmes a régressé, devenant plus difficile ».

#### **4.5 Les facteurs politico-militaires réduisent la participation féminine dans les conflits**

L'étude des facteurs politico-militaires nous montre que les femmes palestiniennes n'ont pu maintenir une participation active dans les conflits et dans la société en général entre les deux Intifadas.

Dès les premiers mois du soulèvement de 1987, la marginalisation des femmes commence aussi bien du côté de l'OLP que de celui de la société et des mouvements islamistes. Leurs rôles avaient été politisés et leur image utilisée au nom de la nation. Comme le souligne Herzbrun (2005 : 75), alors que certaines femmes investissent la place publique, l'oppression s'alourdit sur toutes les autres. L'auteure considère l'Intifada comme une utopie émancipatrice où les femmes semblent être les premières « bénéficiaires » (Herzbrun 2005 : 75).

À la fin de la première Intifada, il semble clair que la condition féminine n'est pas la préoccupation première du nouveau gouvernement palestinien. L'occupation militaire et l'application des politiques de fermeture israéliennes pénalisent lourdement les femmes qui souhaitent investir la place publique. Entre les deux Intifadas, la militarisation s'intensifie et entraîne des violences sans précédent dès septembre 2000.

Les femmes palestiniennes de tous âges et classes sociales ont pris part à la lutte nationale contre l'occupation israélienne. Leurs actions ont défié la définition sociale et culturelle de ce que doivent être les rôles des femmes au sein de la société palestinienne. Les femmes ont participé aux démonstrations lors de la première Intifada et leurs actions étaient parfois violentes et impliquaient souvent de sérieuses confrontations avec l'armée, par exemple lorsqu'elles forment une barrière humaine entre les soldats et les jeunes Palestiniens [...] Au milieu de l'accélération des violences lors de la seconde Intifada, les jeunes femmes palestiniennes commencent à prendre part à la pratique (condamnée) universelle de la « bombe suicide » contre Israël (UNIFEM, Gender Profile : *The Impact of the conflict in the Occupied Palestinian Territory on Women* (2005), cité dans Elrashidi, 2005).

Ce nouveau style d'affrontement décourage les Palestiniennes à participer comme elles l'avaient fait lors du soulèvement précédent. De plus, le déclenchement de la seconde Intifada et la violence qui s'ensuit mènent à une détérioration alarmante de la situation en ce qui concerne les droits humains dans les Territoires Occupés, ainsi qu'à une augmentation radicale de la pauvreté, du taux de chômage et des problèmes de santé. (Amnesty International 2005 : 3). La guerre et les massacres créent une catégorie de femmes qui ont tout perdu - mari, fils, maison, possessions (Sayigh et Peteet 1987 : 132). Ainsi, les conflits ont des conséquences directes et lourdes sur tous les plans, que ce soit au niveau affectif, psychologique ou économique (Pouzol 2008 : 18). Comme le souligne Mayer, dans le contexte de l'occupation militaire les Palestiniennes sont confrontées à deux combats différents : celui de libération sociale et celui associé à la crise d'identité au sein d'une société conservatrice et patriarcale (Mayer 1995 : 8). Suite à son étude sur les Palestiniennes de 1987 à 2000, Nadira Kervorkian (citée dans Victor 2004 : 74-75) constate :

Quand le rôle des femmes diminue au combat, c'est le signe que leur rôle diminue de façon générale dans la société. [...] Avec les problèmes économiques qui fragilisent leur statut de chef de famille et l'influence des extrémistes pour qui la femme doit rester dans l'ombre, il est parfaitement logique que les hommes perçoivent encore plus mal l'occupation du fait que les femmes participent à la résistance et se font arrêter.

Elle souligne que l'exclusion des femmes était inscrite dès la première Intifada. (Victor 2004 : 75).

L'étude des facteurs politico-militaires nous montre que l'occupation militaire, l'établissement d'un gouvernement palestinien et la militarisation du conflit ont une influence certaine sur l'évolution économique et sur la culture palestinienne des Territoires Occupés. Ainsi, ce chapitre suggère déjà que les facteurs politico-militaires, les facteurs économiques et les facteurs socioculturels sont corrélés concernant l'engagement des Palestiniennes entre la première et la seconde Intifada.

## CHAPITRE V

### LE FONDAMENTALISME ISLAMISTE ET LE HAMAS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Ce chapitre est une analyse concise et surtout complémentaire (aux analyses des précédents chapitres) de l'influence du fondamentalisme islamiste sur la place des Palestiniennes au sein de la société. Après avoir expliqué l'origine du Mouvement de résistance islamique, nous étudierons comment cette influence s'est développée, notamment à travers les actions du Hamas lors de la première Intifada. Nous examinerons alors la campagne pour le port du voile qui selon nous illustre la position des fondamentalistes concernant la place des femmes dans la société ainsi que la rapidité avec laquelle le Hamas a su asseoir son autorité au sein des Territoires.

#### 5.1 Le Mouvement de Résistance Islamique ou Hamas

Lorsque les Frères Musulmans de Palestine décident de prendre part à la résistance, c'est sous le nom de Mouvement de résistance islamique et seulement à partir des premiers mois de l'insurrection de 1987.

Avant que la première Intifada n'éclate, la Société des Frères Musulmans accorde la priorité à la réforme de la société, bien que son objectif principal soit de « libérer la Palestine » (Gresh 2009). Suite à la défaite de 1967, ils se concentrent sur un militantisme dont le but est de répandre les valeurs et l'éthique islamiques (Tamimi 2007). Pour les services de renseignement israéliens, les Frères ne représentent pas une menace, ils les considèrent plutôt comme un utile contrepoids à l'OLP (Gresh 2009). Sans les soutenir pour autant, Israël ne s'opposait pas aux activités religieuses (inoffensives) de la fraternité Islamique, autrement appelée *Ikhwan*<sup>65</sup>. Notamment, à travers la construction d'écoles et d'universités islamiques en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, l'*Ikhwan* palestinien se préoccupe essentiellement de l'éducation islamique et de la renaissance de la société islamique en opposition avec les idées occidentales (Tamimi 2007). Ainsi, il met en place des services sociaux, récréatifs et éducatifs (activités de loisirs, scoutisme, conférences publiques autour des questions

---

<sup>65</sup> En arabe cela signifie « frère de la pureté ». *Ikhwan* est alors utilisée pour nommer la Société des Frères Musulmans.

religieuses et sociales) qui lui permettent de s'adresser tout particulièrement aux étudiants et aux jeunes. Israël autorise donc leur établissement dans les Territoires Occupés. Les mosquées, les écoles, les jardins, les cliniques de jour, les centres médicalisés et autres organisations sociales se développent. Ces services et infrastructures profitent notamment aux pauvres et aux réfugiés de Cisjordanie et de la Bande de Gaza.

Lors de discussions internes concernant la résistance armée, l'*Ikhwan* soutient l'importance capitale de la construction islamique de l'individu et de la communauté. D'un autre côté, un mouvement se développe en faveur des actions de protestations. À l'aube de la première Intifada, le Dihad islamique s'oppose à la trop grande passivité des Frères Musulmans, et choisit de se lancer dans des actions plus violentes, telles que les « attentats suicides » (Gresh 2009).

Quelques jours après le déclenchement du soulèvement, les Frères Musulmans des Territoires prennent la décision de transformer l'*Ikhwan* palestinien en un mouvement de résistance qui allait être connu comme étant le Hamas. Pour Gresh (2009), cette décision témoigne d'une réelle évolution de la Société des Frères musulmans, au sein de laquelle des militants plus jeunes ont pris des responsabilités. Structuré, proche des plus démunis et disposant d'une aura religieuse, le mouvement s'affirme comme un concurrent sérieux au Fatah et à l'OLP et crée une branche militaire, les brigades Ezzedine Al Qassam.

Le 18 août 1988, le Hamas adopte sa propre Charte où il reconnaît sa filiation avec l'organisation des Frères musulmans. Il y reprend notamment les thèses – alors dominantes dans l'OLP avant 1975 – qui défendent la libération de *toute* la Palestine. En ce sens, le Hamas ne reconnaît pas l'État israélien ni les frontières des Territoires établies en 1967.

## 5.2 Le Hamas développe son influence dans les Territoires Occupés

Jad (2006 : 147) met en avant une différence entre les hommes de la Nahdha (renaissance) du début du siècle et les mouvements islamistes des années 1980 (jusqu'à nos jours). Les premiers cherchent à rassembler et unir les couches sociales les plus touchées par le mandat britannique, sans oublier les femmes à qui ils s'adressent, pour participer à la lutte contre l'impérialisme, dès le début de leur engagement. À ce moment là, la participation précoce des femmes représentait un signe

d'avancée nécessaire pour montrer qu'il n'y avait pas incompatibilité entre Islam et modernité (Herzbrun 2005 : 8). Cette vision (la renaissance) n'existe plus dans les mouvements islamistes d'aujourd'hui (Jad 2006 : 148).

Les fondamentalistes islamistes étendent leur influence, en particulier dans la Bande de Gaza où les conditions de vie sont plus difficiles (Augustin 1993 : 37 ; Dajani 1994 : 45). Ils développent des centres d'aide et de solidarité sociales (écoles, hôpitaux, centres de formations...) dont les femmes peuvent bénéficier. Les plus défavorisées (d'un point de vue économique et/ou éducatif) ont été les plus réceptives à leurs arguments (Jad 2006 : 153). Il existe alors des associations de femmes islamiques que ce soit dans les camps, les villages et les villes des Territoires Occupés. Les épouses des dirigeants de groupes islamiques locaux, s'inspirent de ces derniers de manière à offrir une structure religieuse adaptée aux besoins des femmes (qui cherchent désespérément de l'aide et un signe d'espoir) (Augustin 1993 : 37).

En se basant sur des valeurs liées à la « pureté nationale », l'honneur, la sauvegarde du patrimoine et les traditions nationales, le Hamas devient progressivement un courant politique à part entière, doté d'une légitimité spécifique (Jad 2006 : 148). La plupart du temps, ces actions sont d'ordre social et culturel. Notamment, il propose un modèle de société et surtout un modèle de comportement social adapté aux problèmes que connaissent la majorité des démunis de Gaza. À titre d'exemple, Hammami (1991) raconte que les migrations de nombreux Palestiniens obligés de travailler en Israël auront de graves effets sur la population. Entre autre, les abus de drogue et d'alcool seront associés aux conditions et aux expériences de ces travailleurs. Face à l'absence d'alternatives, les mouvements de gauche n'arrivent pas à empêcher cette vague migratoire. Le Hamas propose alors quelque chose de concret : un retour aux codes moraux tel que formulé « dans leur interprétation de l'Islam » (Hammami 1991). Ils tirent – de manière sélective - les valeurs et significations de la vie quotidienne des habitants de Gaza et offrent un rassemblement autour d'une expérience culturelle commune. Ainsi, les adeptes furent séduits par la possibilité de faire partie d'une communauté politique dont l'objectif premier était la lutte contre l'occupant, sans exposer ses membres au danger. Hammami (1991) souligne alors que la domination des fondamentalistes islamistes n'avait pas atteint l'hégémonie totale à Gaza, seulement de quoi provoquer la culture laïque. En décembre 1991, un épisode jouera un rôle important dans l'histoire du mouvement de Résistance Islamique : le premier ministre israélien Itzhak Rabin expulse 415 militants vers le Liban. Cette répression envers les membres du Hamas ne fera qu'accroître sa popularité.

Hasan (1992), militante de l'organisation féministe palestinienne Al-Fanar écrit à ce sujet :

L'influence massive du Hamas n'est en aucune façon un retour à la religion. C'est, entre autres, la réaction des couches les plus opprimées des camps de réfugiés au message social qui est à la base de la position du Hamas. Le rejet de la partition de la Palestine par le Hamas et son affirmation que la lutte doit viser toute la Palestine suscite dans le cœur des réfugiés, un nouvel espoir de pouvoir réaliser leur rêve du retour, retour dans leurs foyers, leurs champs, leurs villages. Ce n'est donc pas en raison, mais en dépit, de leur projet d'une Palestine islamique, que le Hamas a suscité un nouvel espoir dans le cœur de toutes ces personnes qui se sentent abandonnées, et à qui aucune autre organisation n'a pu apporter des espoirs concrets.

### 5.3 Le Hamas et les femmes

Concernant la participation des femmes, les fondamentalistes islamistes sont clairs : les activités des femmes doivent se concentrer au domaine privé. Durant la première Intifada, le Hamas diffuse le message qu'Israël est en train de gagner parce que les Palestiniens ont abandonné leur culture et leur religion (Dajani 1994 : 45). Il répand alors l'idée que les méfaits de la modernité s'inscrivent dans le privé et détruisent l'intégrité des femmes (Herzbrun 2005 : 88). En septembre 1988, le Hamas lance une campagne pour que les femmes portent le voile. Déjà en septembre 1988, les murs de la Bande de Gaza sont couverts de graffitis : « Fille d'Islam, conforme toi à la tenue de la Shari'a » (Hammami 1991). En effet, pour contrer le peuple (représenté par Israël alors image de l'Occident) qui amène « la perversion sexuelle à travers l'adultère et la dépravation », les femmes doivent montrer des signes extérieurs de respectabilité en s'habillant et en se comportant de façon adéquate (Pouzol 2008 : 47-48) :

Sœur, parachève donc ton Jihad avec la pudeur et la politesse. [...] Pudeur, donc, pudeur pour que Dieu ne fasse pas avorter le Jihad des hommes par les péchés des femmes ! Constituons un seul rang pour ne pas permettre aux juifs de s'en prendre à l'honneur de nos femmes ni par le regard ni par la parole ! (Pacte du Mouvement de la résistance islamique du 18 août 1988, Jean-François Legrain, Les Voix du soulèvement palestinien, 1987-1988, cité dans Pouzol 2008 : 48).

Partant, le Hamas dénonce les militantes féministes comme étant des femmes

[...] occidentalisées, soutenues par des organisations occidentales dans le but de détruire la nation islamique basée sur la cellule familiale, par l'incitation à la débauche et à la révolte contre les époux et par l'humiliation des hommes. (Jad 2005).

C'est pourquoi les lieux de réunion et de loisir deviennent interdits aux femmes – au nom des lois d'un deuil toujours renouvelé (Herzbrun 2005 : 82). En effet, une culture austère et conservatrice

en l'honneur des martyrs et de leurs familles favorise le développement d'une identité nationale spécifique. À titre d'exemple, les tenues des femmes, telles que les « robes palestiniennes », ainsi que les décors des maisons se doivent de rester modestes. Selon Herzbrun (2005: 83) « c'est [...] sur le corps des femmes que se marque en premier lieu le pouvoir des fondamentalistes dans ce qui doit les distinguer des nationalistes ». L'image de la femme est politisée ; elle représente le symbole de la nation (Victor 2002 : 55-56 ; Enloe 1988 : 58).

### 5.3.1 Toutes les femmes doivent se couvrir la tête

Lorsqu'en 1988, le Hamas lance la campagne en faveur du port du foulard à toutes les femmes de Palestine, il lui confère de nouvelles significations de piété et d'appartenance politique :

Le hijab, tant dans ses formes que son utilisation ou sa non utilisation par les femmes des différentes classes sociales et groupes, variaient beaucoup avant l'Intifada [...]. Les différentes formes du hijab étaient l'expression de la classe, de l'origine régionale, de la religion ou de l'âge. Ces formes et significations n'étaient pas strictes et c'est à partir de 1948 que l'on a noté l'appropriation, la transformation et la réinvention continue des différentes traditions d'habillement et de coiffure (Hammami 1991).

Quelque temps avant la première Intifada, les femmes des mouvements islamistes fondamentalistes commencèrent à porter de longs par-dessus de couleur unique appelés « *Shari'a* ». Cette tenue traduit un retour à une tradition islamique plus authentique. Même si le port de la « *Shari'a* » se répand progressivement dans la Bande de Gaza, il reste localisé au lieu de travail, au sein des familles religieuses ou encore dans les universités islamiques. Ainsi, la robe aussi bien que le foulard reflètent une nouvelle prise de conscience des différences dans l'habillement des Palestiniennes. Toutefois, elles avaient encore des espaces où elles n'étaient pas obligées de se couvrir la tête. Hammami (1991) remarque que ça n'est que lors de la première Intifada que la pression sociale s'est transformée en une campagne active d'obligation : « un an après l'éruption de l'Intifada, il était presque impossible aux femmes de se déplacer dans Gaza sans porter une quelconque forme de foulard. »

Pourtant, l'histoire religieuse de Gaza n'est pas très différente du reste de la Palestine dans ses pratiques (lieux saints, fêtes religieuses, etc.). Le soutien que connaît le Hamas provient des soulèvements, de la première Intifada, contre l'occupation israélienne (Hammami 1991 ; Tamimi 2007). En septembre 1988, un groupe de jeunes s'en prend à une école de filles parce que leur tête n'était pas couverte. Après avoir interrogé ces jeunes, la Direction Unifiée en conclut que ces attaques

ont été orchestrées par les autorités israéliennes. Ainsi, la population est appelée à se méfier des militaires israéliens qui cherchent à semer la discorde. Le Hamas publie alors un manifeste dans le but de se dissocier de ces agresseurs.

C'est à partir de ce moment-là que les femmes activistes de Gaza prennent conscience de la gravité de ces actes. Il devient nécessaire de lancer une action sociale pour retourner la situation et ne pas accepter la « hijabisation » en tant que volet de l'Intifada :

Cela (le hijab) n'est pas un problème pour moi», a dit une femme du village d'Abassan. «Dans ma communauté, il est normal d'en porter. Le problème c'est lorsque les petits garçons, y compris mon fils, pensent qu'ils ont le droit de me dire de le porter (Hammami 1991).

Hammami (1991) souligne que plusieurs forces ont opéré dans cette campagne – même si elles ne travaillent pas nécessairement ensemble. Le ton est donné par les jeunes religieux à travers des graffitis, des irruptions dans les écoles de filles et des discours. Ils seront suivis par les lanceurs de pierres de l'Intifada qui, à défaut de toucher les soldats israéliens, s'en prennent dorénavant aux femmes à la « tête découverte ». En parallèle, les descentes des militaires israéliens dans les maisons renforcent le sentiment d'insécurité – des maris envers leurs femmes et des familles envers leurs filles.

Le port du foulard acquiert alors de multiples significations jouant en sa faveur. Premièrement, il symbolise l'engagement politique, sens bien différent de celui qui lui était conféré à l'origine (c'est-à-dire religieux). Deuxièmement, il représente une marque de respect envers les martyrs – redéfinition la plus saillante selon Hammami (1991). À ce titre, les Palestiniennes qui sortaient la tête découverte étaient vues comme des femmes prétentieuses, voire frivoles et surtout antinationalistes. Dans un troisième temps, le foulard adopte une valeur culturelle et devient une affirmation du patrimoine national. Ensuite, on lui prédestine la signification de protéger les femmes des attaques des soldats israéliens. En effet, les quelques Palestiniennes qui refusent encore de porter le foulard sont considérées comme des activistes politiques et deviennent donc des cibles privilégiées pour les militaires israéliens. Notamment, lorsqu'une femme est militairement attaquée alors qu'elle portait le foulard, elle n'est plus une honte pour sa communauté<sup>66</sup>. Les crimes politiques contre les femmes se

---

<sup>66</sup> La sexualité des femmes a toujours été un sujet tabou en Palestine. Comme nous l'avons souligné tout au long du mémoire, le rapport à la féminité va changer lors des premiers mois de soulèvement au service de la nation. Toutefois, selon les discours islamistes transmis par le biais de nombreux tracts, si l'ennemi peut affaiblir la société palestinienne, c'est par le corps des femmes : « Et ce sur quoi l'occupation s'est concentrée, c'est la femme palestinienne musulmane...Elle a travaillé à diluer ses qualités par le biais de la diffusion de l'adultère, de la dépravation et autres pratiques avilissantes et abjectes des juifs » (Legrain citée dans Pouzol 2008 : 47). Dans ce sens, le contrôle du corps de la femme par la société se renforce, dans le respect de la lutte nationale, de la religion et de la culture austère qui se met en place au même moment.

transforment progressivement en crimes sexuels. Pour finir, le foulard adopte le sens de protection, simplement pour ne plus être la cible des attaques des jeunes religieux.

Il devenait dès lors évident que ce «hijab de l'Intifada» ne concernait pas la pudeur, le respect, le nationalisme ou encore les impératifs de l'activisme mais plutôt le pouvoir des groupes religieux de s'imposer en attaquant la laïcité et le nationalisme dans ce qu'ils ont de plus vulnérable : les questions de la libération des femmes (Hammami 1991).

Dès l'été 1989, dans certains contextes, les quelques femmes opposées au port du foulard commencèrent à en mettre par peur des représailles. Peu à peu, le port du voile devient une obligation et un devoir nationaliste pour les Palestiniennes dans les Territoires Occupés (Auréjac 2001 : 96-97).

### **5.3.2 Absence d'une réelle opposition**

Il faudra attendre un an, et de nombreux incidents envers les femmes qui ne portaient pas le foulard (projection d'œuf ou de pierres et injures), pour que la Direction Unifiée entreprenne une action politique. Elle publie donc le manifeste 43 interdisant, entre autre, de harceler ou d'accoster les femmes dans la rue, en se basant sur leur tenue. Des messages sont inscrits sur les murs de Gaza : « ceux pris en train de jeter des pierres aux femmes seront traités comme collaborateurs » ou encore « les femmes jouent un grand rôle dans l'Intifada et nous devons les respecter » (Hammami 1991). Suite à ce manifeste, le Conseil supérieur des femmes (HWC) condamne les autorités israéliennes et les collaborateurs qu'elles jugent responsables de ces agressions. Bien que les attaques physiques envers les femmes non voilées soient momentanément interrompues, l'effet global de la campagne ne sera pas inversé. En effet, en février 1990, les mouvements islamistes relancent l'obligation de porter le foulard. Les femmes non couvertes sont de nouveau agressées verbalement et physiquement. Un comité de femmes qui s'occupait d'un projet de production, est attaqué à coup de pierres et ses membres harcelées. Face à la succession de ces campagnes (pour le port du voile) et aux pressions exercées aussi bien par le Hamas et ses partisans que par la population, le port du voile sera définitivement imposé aux femmes palestiniennes (Jad 2006 : 148).

Hiltermann (1998 : 49) constate alors que la Direction Unifiée, les mouvements de gauche aussi bien que les mouvements de femmes n'ont pas cherché à contrer de manière efficace les pratiques du Hamas. Leur intention de combattre le fondamentalisme est volontairement limitée. En effet, selon les paroles de deux activistes de l'UPWWC (citées dans Augustin 1993 : 37-38):

We can't open up a second front now. Our battle is not with men. In the context of struggling against the occupation, we have to make both the role of women and their consciousness about themselves stronger, as a guarantee for a future state.

Les femmes du WCSW tiendront le même discours : « *There is no time now to open up a second front. We can't confront the Hamas now* » (citées dans Augustin 1993 : 38).

Ainsi, le désir de ne pas créer de dissensions internes dans un moment qui n'est pas le bon aura favorisé l'obligation de porter le voile dans les Territoires Occupés (Hiltermann 1998 : 50). D'après Hammami (1991), une lecture de l'annexe du manifeste permet de mieux comprendre le temps qu'il a fallu à la Direction pour « aborder la question et la répugnance de la gauche et des laïcistes à régler la question sur le terrain » (Annexe D).

Pour Jad (2006 : 148) la symbolique de la campagne du voile révèle trois états de fait importants pour la suite. Elle aura permis de (1) mesurer l'importance de l'islamisme politique ainsi que son influence, (2) relever le silence des forces nationalistes et malgré tout (3) prendre conscience de l'existence de véritables mouvements féministes avec leurs propres revendications, telles que le droit des femmes à l'instruction, au travail, à l'action politique ou encore l'égalité des sexes.

#### **5.4 L'assise d'une influence légitimée**

Il faudra attendre la première Intifada pour que les fondamentalistes islamistes palestiniens s'investissent dans la résistance et la politique des Territoires. Toutefois, ils maintiennent leurs actions d'aide sociale envers les plus démunis ainsi que le développement d'une société islamique en s'adressant principalement aux jeunes Palestiniens.

Ainsi, en touchant plusieurs strates de la société (jeunes étudiants, adolescents, pauvres etc.), et en participant à la résistance, le Hamas – et le fondamentalisme islamiste – accroît son influence et sa légitimité. En l'espace d'une année (de 1988 à 1989) et au sein d'un contexte particulier de conflit, toutes les femmes quelles que soient leur croyance, leur classe sociale ou leur lieu de vie, sont obligées de porter le voile. La campagne était alors dirigée par le Hamas et soutenue par ses nombreux partisans. À partir de ce moment-là, la position du mouvement concernant la place des femmes dans la société s'étend à tous les Territoires. Il s'oppose à l'activisme politique féminin, impose le retour du voile et la culture du deuil lors de la première Intifada. Dans la mesure où il ne

connaîtra pas de réelle opposition à ses actes, il développe son influence et compte de plus en plus d'adeptes aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

## CONCLUSION

### La question de recherche

Dans la problématique du conflit entre Israël et la Palestine, ce mémoire s'intéresse aux femmes, en particulier les Palestiniennes des Territoires Occupés qui vivent ce problème au quotidien. L'objectif est d'accorder une certaine visibilité à ces femmes à travers l'étude de leur rôle dans ce conflit ; se sont-elles impliquées dans le conflit, autrement qu'en tant que victime – image bien connue des femmes et des enfants ?

Après avoir survolé la littérature sur l'histoire des femmes palestiniennes, nous avons choisi d'étudier la période particulière de la première à la seconde Intifada. En effet, les écrits concernant l'insurrection de 1987 soulignent une grande participation de toute la population, en particulier des femmes. Après les Accords d'Oslo, un gouvernement palestinien est établi, avec un parlement ainsi qu'un ministère consacré aux affaires féminines. Quelques Palestiniennes s'investissent donc dans l'espace politique. Toutefois, lorsque la seconde Intifada éclate et que la population manifeste, les femmes ne sont plus autant présentes qu'il y a treize ans. De ce constat, des nouvelles questions émergent : Comment et pourquoi l'engagement des femmes palestiniennes a-t-il subi un tel changement ? Quelles en sont les causes ? Au vu de la littérature portant sur les Palestiniennes dans les Territoires Occupés, nous avons décidé de baser notre étude sur l'analyse des facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires. Notre question de recherche se précise alors et nous nous demandons dans quelle mesure ces facteurs apportent une explication valable à ce changement.

Le premier chapitre est donc un examen préliminaire du sujet nous permettant de démontrer une modification dans la participation des Palestiniennes et d'avoir un aperçu des causes de cette modification. Suite à cette démonstration, nous avons isolé l'approche théorique (féministes matérialistes/socialistes/marxistes) la plus adaptée pour répondre à nos questions de recherche. Ce cadre apparaît comme étant le plus pertinent pour cerner la complexité du lien qui unit les facteurs susceptibles d'influencer les rôles des femmes dans les Territoires Occupés. Par ailleurs, il en ressort l'entrée en jeu des trois concepts que sont le « genre », le « patriarcat » et la « reproduction sociale ». Ainsi, en structurant notre analyse autour de ces concepts, nous consacrons les trois chapitres suivants à l'examen individuel de chacun des facteurs choisis. Quant au cinquième chapitre, il complète

l'explication en développant brièvement l'influence des fondamentalistes islamistes dans les Territoires Occupés.

## Résultats

Tout au long de l'analyse, certaines variables permettant d'expliquer le changement étudié se retrouvent dans chacun des facteurs et affirment l'existence d'un lien certain entre eux : (1) la notion d'honneur qui se marque sur le corps et les comportements des Palestiniennes, (2) les violences domestiques, conséquences de la dégradation économique, de l'occupation militaire israélienne ou encore des violences engendrées lors des conflits, (3) les distinctions de genre sur lesquelles se construisent aussi bien la division des tâches domestiques que le marché du travail, (4) le patriarcat qui détermine la place des femmes (naturellement subordonnée à l'homme) au sein des sphères publiques et privées, favorise la dichotomie qui oppose l'occupant israélien à l'occupé palestinien et se répercute sur les relations de genre, (5) le concept de reproduction sociale qui véhicule les normes traditionnelles et patriarcales et permet le maintien des distinctions de genres ainsi que des violences domestiques (6) le fondamentalisme islamiste dont l'influence grandit entre les deux conflits qui, basée sur une certaine interprétation des préceptes religieux, impose le port du voile à toutes les femmes et encourage leur engagement dans la résistance en tant que mère.

Les résultats obtenus à la fin de chaque chapitre nous ont permis graduellement d'affirmer que les trois facteurs étudiés sont étroitement liés entre eux et suffisent à expliquer le changement de participation des Palestiniennes entre les deux Intifadas. Premièrement, analyser les facteurs socioculturels ne peut se faire sans prendre en considération l'impact du contexte d'occupation (militaire et économique) permanente et du conflit ainsi que la dégradation du niveau de vie sur les relations sociales des Palestiniens. Deuxièmement, il en va de même pour les facteurs économiques : la place des femmes sur le marché du travail ne peut s'expliquer sans tenir compte de la société conservatrice patriarcale et de la culture nationale en vigueur dans les Territoires ainsi que du contexte d'occupation permanente qui dégrade l'économie, notamment lors de la seconde Intifada. Troisièmement, l'impact des facteurs politico-militaires sur l'engagement féminin dans le conflit ne peut être compris sans en référer à l'influence des deux autres facteurs. Pour finir, le fondamentalisme islamiste et le Hamas sont présents à tous les niveaux dans les trois facteurs.

Ainsi en démontrant que chaque facteur étudié individuellement est lié aux autres, nous montrons que l'étude des femmes dans le conflit Israël Palestine (quelque soit la question posée) n'est pertinente que si elle considère le sujet selon une vue d'ensemble.

### **Limites de la recherche : généralisation des femmes et absence de discussion**

Expliquer en quoi les facteurs socioculturels, économiques et politico-militaires ont influencé l'engagement des Palestiniennes dans les Territoires a nécessité la généralisation de notre sujet principal, c'est-à-dire les femmes. Bien qu'il nous soit arrivé de faire des distinctions entre les femmes des villes, des villages et des camps ou encore celles de Cisjordanie ou de la Bande de Gaza, l'explication apportée les concerne dans leur ensemble. Il nous semble alors nécessaire de considérer que même si le résultat de cette étude peut se généraliser à l'ensemble des Palestiniennes des Territoires, les différences de lieu de vie, classes sociales ou autres, sont susceptibles d'entraîner une appréciation distincte du conflit et/ou de la lutte pour leur condition de femmes. À l'instar des auteurs étudiés telles que Auréjac (2001), Jonhson et Kuttab (2001) ou encore Taraki (2006), nous avons néanmoins justifié que notre recherche s'appliquait à toutes les Palestiniennes – cela n'a pas rendu moins pertinent notre résultat.

Dans l'incapacité de nous entretenir personnellement avec les Palestiniennes directement, notre recherche s'appuie sur des entretiens effectués au préalable et déjà analysés. C'est pourquoi nous avons opté pour une analyse structurale de contenu dans notre méthodologie. Nous avons alors constaté que les différentes analyses se superposent, se complètent mais ne se contredisent pas. Malgré le nombre considérable d'ouvrages sur la problématique Israël – Palestine, peu d'études concernent la participation des femmes entre les deux Intifadas et les auteurs concernés par ce sujet sont au final peu nombreux et se retrouvent régulièrement dans les références des uns et des autres.

L'objectif de ce mémoire n'est donc pas d'apporter une solution au changement constaté dans l'engagement des Palestiniennes à la lutte. Il s'agit de proposer une explication à ce changement, et de montrer que cette justification n'est valable que si elle considère les corrélations entre les différents facteurs présents dans ce conflit.

## RÉFÉRENCES

- Abdo, Nahlo. 1999. « Gender and politics under the Palestinian Authority ». *Journal of Palestine Studies*, vol.28, no 2 (Hiver), p.38-51.
- Abu Nahleh, Lamis. 2006. « Six families: survival and mobility in times of crisis ». In *Living Palestine: family survival, resistance, and mobility under occupation*, sous la dir. de Lisa Taraki. Syracuse : Syracuse University Press, p.103-184.
- Augustin, Ebba (dir.publ.). 1993. « Introduction ». Chap. in *Palestinian Women: Identity and Experience*. Londres: Zed Book, p3-6.
- . 1993. « Developments in the Palestinian women's movement during the Intifada ». Chap. in *Palestinian Women: Identity and Experience*. Londres: Zed Book, p22-42.
- Auréjac, Cécile. 2001. *Les femmes palestiniennes*. Castelnaud-la Chapelle : l'Hydre éd., 141 p.
- Azzouni, Suheir. 2005. « Droit des femmes en Palestine : Autorité Palestinienne et Territoires Occupés par Israël ». En ligne, <[http://libertefemmepalestine.chez-alice.fr/droits\\_femmes\\_palestine\\_1.html](http://libertefemmepalestine.chez-alice.fr/droits_femmes_palestine_1.html)>, consultée le 2 janvier 2009.
- Berger Gluck, Sherna. 1995. « Palestinian women: gender politics and nationalism ». *Journal of Palestine Studies*, vol.24, no 3 (Printemps), p.5-15.
- . 1997. « Shifting sands: the feminist nationalist connection in the Palestinian movement ». In *Feminist Nationalism*, sous la dir. de Lois A. West. New-York : Routledge, p.101-129.
- Cook, Jonathan.2007. « La purge israélienne des chrétiens palestiniens ». En ligne, [http://www.info-palestine.net/article.php3?id\\_article=548](http://www.info-palestine.net/article.php3?id_article=548), consultée le 25 février 2008.
- D'Aoust, Anne-Marie. 2007. « Les approches féministes en Relations internationales ». In *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la dir. d'Alex Macleod et Dan O'Meara. Montréal : Athéna éditions, p.281-303.
- Dajani, Souad. 1994. « Between national and social liberation: the Palestinian women's movement in the Israeli occupied West Bank and Gaza Strip ». In *Women and the Israeli occupation: the politics of change*, sous la dir. de Tamar Mayer. Londres: Routledge, p.33-61.
- Dayan Herzburn, Sonia. 2005. *Femmes et politique au Moyen-Orient*. Paris : Editions l'Harmattan, 164 p.
- Eirashidi, Nadia. 2005. « Palestinian women under occupation basic analysis of their status ». En ligne, <<http://www.miftah.org/Display.cfm?DocId=7966&CategoryId=21>>, consultée le 1 mars 2009
- Enloe, Cynthia. 1989. « Nationalism and masculinity ». Chap. in *Bananas beaches and bases: making feminist sense of international politics*. Berkeley : University of California Press, p.54-64.

- European Strategic Intelligence and Security Center. 2008. « Le phénomène des femmes kamikazes ». En ligne. <<http://www.scribd.com/doc/7824167/Le-Phenomene-Des-Femmes-Kamikazes-419>>, consultée le 5 avril 2009.
- Gagné, Julie. 2005. « Les multiples réalités des femmes dans les conflits armés ». Chap. in *Femmes et conflits armés : Réalités, leçons et avancement des politiques*, sous la dir. de Jean-Sébastien Rioux et Julie Gagné. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, p.35-60.
- Gresh, Alain. 2007. « L'Intifada 20 ans après ». En ligne, <http://blog.mondediplo.net/2007-12-07-L-Intifada-vingt-ans-apres>, consultée le 20 novembre 2009.
- . 2009. « Qu'est ce que le Hamas ? ». En ligne, <http://blog.mondediplo.net/2009-01-27-Qu-est-ce-que-le-Hamas>, consultée le 28 décembre 2009.
- Gélinas, Pauline. 2003. *La force du nombre*. Lanctôt éditeur, 287 p.
- Giacaman, Rita, et Johnson, Penny. 1998. « Intifada year four: notes on the women's movement ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh. Bloomington : Indiana University Press, p.226-231.
- Hamami, Rema. 1991. « Les femmes, le Hijab et l'Intifada ». En ligne, <[http://libertefemme-palestine.chez-alice.fr/femmes\\_hidjab.html](http://libertefemme-palestine.chez-alice.fr/femmes_hidjab.html)>, consultée le 21 avril 2009.
- Hilal, Jamil. 2006. « Emigration, conservatism and class formation in West Bank and Gaza strip Communities ». In *Living Palestine: family survival, resistance, and mobility under occupation*, sous la dir. de Lisa Taraki. Syracuse : Syracuse University Press, p.185-230.
- Hiltermann, Joost. 1998. « The women's movement during the Uprising ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh. Bloomington : Indiana University Press, p. 41-52.
- Hindiyeh Mani, Suha, et Ghazawneh, Afaf. 1993. « The socio-economic conditions of female wage labour in the West Bank ». In *Palestinian Women: Identity and Experience*, sous la dir. de Ebba Augustin. Londres : Zed Book, p68-75.
- Jad, Islah. 1998. « Patterns of relations within the Palestinian family during the Intifada ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh. Bloomington : Indiana University Press, p.53-62.
- . 2005. « Palestine : le mouvement des femmes entre nationalisme, sécularisme et islamisme ». Entretien avec Monique Etienne pour la revue de l'Association France Palestine Solidarité, à Paris, en mars 2005. En ligne, <<http://www.france-palestine.org/article1462.html>>, consultée le 22 février 2009.
- . 2006. « Les Palestiniennes face aux mouvements islamistes ». *Confluence Méditerranéenne*, n°59 (Automne), p.147-153.
- Johnson, Penny, et Kuttab, Eileen. 2001. « Where have all the women (and men) gone? Reflections on gender and the second Palestinian Intifada ». *Feminist Review*, no 69 (Hiver), p.21-43.

- Johnson, Penny. 2006. « Living together in a nation in fragments: dynamics of kin, place and nation ». In *Living Palestine: family survival, resistance, and mobility under occupation*, sous la dir. de Lisa Taraki. Syracuse : Syracuse University Press, p.51-102.
- Joseph, Suad. 2005. « The Kin Contract and Citizenship in the Middle East ». In *Women and Citizenship*, sous la dir. de Marilyn Friedman. Oxford: Oxford University Press, p.149-169.
- Kamal, Zahira. 1998. « The development of the palestinian women's movement in the Occupied Territories: twenty years after israeli occupation ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh, p.79- 89. Bloomington : Indiana University Press.
- Karkar, Sonja. 2007. « Première Intifada, 20 ans plus tard? ». En ligne, [http://www.info-palestine.net/article.php?id\\_article=3377#01](http://www.info-palestine.net/article.php?id_article=3377#01), consulté le 22 mars 2008.
- Kawar, Amal. 1998. « Palestinian's women activism after Oslo ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh. Bloomington : Indiana University Press, p.233-244.
- Kuttab, Elleen. 2004. *La situation économique et sociale des femmes palestiniennes : 1990-2003*. Nations Unies, Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale. E/ESCWA/WOM/2004/1. New-York.
- . 2006. « The paradox of women's work: coping, crisis and family survival ». In *Living Palestine: family survival, resistance, and mobility under occupation*, sous la dir. de Lisa Taraki. Syracuse : Syracuse University Press, p.232-274.
- Larzillière, Penelope. 2004. *Etre jeune en Palestine*. Balland, 202 p.
- Le Bars, Stephanie. 2006. « Intifada, huis clos pour les femmes ». In *Le livre noir de la condition des femmes*, sous la dir. de Christine Ockrent. Paris : XO Editions, p. 92-96.
- Londres, Amnesty International. 2005. *Israël et Territoires Occupés : les femmes palestiniennes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat*. MDE 15/016/2005. EFAI, 55 p.
- Manasra, Najah.1993. «Palestinian Women: between tradition and revolution ». In *Palestinian Women: Identity and Experience*, sous la dir. de Ebba Augustin. Londres: Zed Book, p.7-21.
- Mansour, Sylvie et Shedadeh, Souha. 2001. « Les fées ne sont pas leur marraine ». *Revue d'études Palestiniennes*, n°26 (Hiver), p.22-27.
- Mari, Jean-Paul. 2005. « Intifada : radiographie d'un échec ». En ligne, <http://www.grands-reporters.com/INTIFADA-RADIOGRAPHIE-D-UN-ECHEC.html>, consulté le 20 octobre 2009.
- Mayer, Tamar (dir.publ.). 1994. « Women and the Israeli occupation: the context ». Chap. in *Women and the Israeli occupation: the politics of change*. Londres : Routledge, p.1-15.
- . 1994. « Heightened palestinian nationalism: military occupation, repression difference and gender ». Chap. in *Women and the Israeli occupation: the politics of change*. Londres : Routledge, p.62-87.

- Medea (Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe). 1999. *Charte OLP*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?page=0&lang=fr&doc=805>>, consultée le 27 décembre 2009.
- . 2001. *Territoires Occupés*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?page=&lang=&doc=192>>, consultée le 15 septembre 2009.
- . 2003. *Conseil National Palestinien*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?page=0&lang=fr&doc=46>>, consultée le 27 décembre 2009.
- . 2004. *La deuxième Intifada*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?doc=1713>>, consultée le 22 avril 2009.
- . 2004. *La première Intifada*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?doc=101>>, consultée le 21 septembre 2009.
- . 2008. *Gaza*. En ligne, <<http://www.medeas.be/index.html?page=&lang=&doc=84>>, consultée le 10 août 2009.
- Moriame, Benjamin. 2007. *La Palestine dans l'étau israélien : avant et après le mur*. Paris : l'Harmattan, 2007 206 p.
- Pouzol, Valérie. 2008. « Introduction ». Chap. in *Clandestine de la paix*. Bruxelles : Éditions Complexe, p.15-23.
- . 2008. « L'appel lancé aux femmes ». Chap. in *Clandestine de la paix*. Bruxelles : Éditions Complexe, p.25-53.
- . 2008. « L'impossible deuil... ». Chap. in *Clandestine de la paix*. Bruxelles : Éditions Complexe, p.81-91.
- Royaume Uni, Conseil de l'Europe, Assemblée Parlementaire. 2005. *Observation de l'élection du Président de l'Autorité palestinienne*. Doc. 10416. En ligne, <<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc05/FDOC10416.htm>>, consultée le 10 février 2009.
- Rubenberg, Cheryl A. 2001. « Introduction: studying gender in West Bank camp and village society ». Chap. in *Palestinian Women: Patriarchy and Resistance in the West Bank*. Londres : Lynne Rienner Publishers, p.1-7.
- . 2001. « Gender roles: a framework ». Chap. in *Palestinian Women: Patriarchy and Resistance in the West Bank*. Londres : Lynne Rienner Publishers, p. 9-29.
- . 2001. « Women and Social Institutions: Education, health, and labor ». Chap. in *Palestinian Women: Patriarchy and Resistance in the West Bank*. Londres : Lynne Rienner Publishers, p. 155-208.
- . 2001. « Conclusion: West Bank camp and village women – Outlook for the future ». Chap. in *Palestinian Women: Patriarchy and Resistance in the West Bank*. Londres : Lynne Rienner Publishers, p.253-262.

- Sabbagh, Suha. 1998. « Introduction ». Chap. in *Palestinian women of Gaza and the West Bank*. Bloomington : Indiana University Press, p.1-39.
- Salibi, Rana.1993. «Women's activities in popular committees during the Intifada». In *Palestinian Women: Identity and Experience*, sous la dir. de Ebba Augustin. Londres: Zed Book, p165-170.
- Sayigh, Rosemary et Peteet, Julie. 1987. « Between two fires: Palestinian women in Lebanon ». In *Women and Political Conflict: Portraits of Struggle in Times of Crisis*, sous la dir. de Rosemary Ridd et Helen Callaway. New-York University Press, p.106-137.
- Shadid, Myriam. 1980. « Femmes palestiniennes et politique ». In *Femmes et Politique autour de la Méditerranée*, sous la dir. De Christine Souriaux. Paris : l'Harmattan, p.157-162.
- Shalhoub-Kevorkian, Nadera. 2007. « Démolitions de maisons : une perspective féministe palestinienne ». En ligne, <http://www.topicsandroses.com/spip.php?article259&lang=fr>, consulté le 10 mars 2009.
- Sharoni, Simona. 1995. « Introduction ». Chap. in *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict*. Syracuse : Syracuse University Press, p. 1-10.
- . 1995. « Feminist Theory, Gender Issues, and Middle East Politics ». Chap. in *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict*. Syracuse : Syracuse University Press, p. 11-30.
- . 1995. « Nationalism, gender, and the Israeli-Palestinian conflict ». Chap. in *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict*. Syracuse : Syracuse University Press, p. 31-55.
- . 1995. « Palestinian women's resistance: History, context, and strategies ». Chap. in *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict*. Syracuse : Syracuse University Press, p. 56-68.
- . 1995. « Palestinian women and the Intifada ». Chap. in *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict*. Syracuse : Syracuse University Press, p. 69-89.
- . 2006. « Gender and political change in Israel/Palestine and the North of Ireland ». En ligne, <[http://www.glow-boell.de/media/de/txt\\_rubrik\\_2/Sharoni.pdf](http://www.glow-boell.de/media/de/txt_rubrik_2/Sharoni.pdf)>, 24 p. Consultée le 12 mars 2009.
- Strum, Philippa. 1992. « Nationalism and feminism: « women cannot work in the streets in the intifada and return home as slave » ». Chap. in *The women are marching: the second sex and the Palestinian revolution*. Chicago : Lawrence Hill Books, p.155-171.
- . 1998. « West Bank women and the Intifada: revolution within the revolution ». In *Palestinian women of Gaza and the West Bank*, sous la dir. de Suha Sabbagh. Bloomington : Indiana University Press, p.62-77.
- Taillefer, Guy. 2005. « Portrait robot de la femme kamikaze ». *Le devoir* (Montréal), 25 novembre. En ligne, <<http://ledevoir.com/2005/11/25/96139.html>>, consultée le 15 avril 2009.
- Talhami, Ghada Hashem. 2006. « Evolution du mouvement féministe palestinien ». En ligne, <[http://www.info-palestine.net/article.php3?id\\_article=16&var\\_recherche=confir](http://www.info-palestine.net/article.php3?id_article=16&var_recherche=confir)>, consultée le 12 février 2009.

- Tamimi, Azzam. 2007. « Qu'est ce que le Hamas ? ». Alternatives Internationale (Montréal), 10 septembre. En ligne, <http://www.alterinter.org/auteur688.html>, consulté le 25 août 2009.
- Taraki, Lisa. 2006. « Introduction ». Chap. in *Living Palestine: family survival, resistance, and mobility under occupation*. Syracuse : Syracuse University Press, p.xi-xxx.
- Treiner, Sandrine. 2006. « Au nom de « l'honneur » : crimes dans le monde musulman ». In *Le livre noir de la condition des femmes*, sous la dir. de Christine Ockrent. Paris : XO Editions, p.80-88.
- Toupin, Louise. 1998. « Les courants de pensées féministes ». En ligne, 2009. <[http://classiques.ugac.ca/contemporains/toupin\\_louise/courants\\_pensee\\_feministe/courants\\_pensee.html](http://classiques.ugac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee.html)>, 35 p. Consulté le 22 mars 2009.
- Victor, Barbara. 2002. *Shahidas: Les femmes kamikazes de Palestine*. Paris : Flammarion, 220 p.
- Women's Human Rights Net. 2003. « Palestinian Women's Political Participation: An Interview with Hanadi Loubani ». En ligne, <http://www.onlinewomeninpolitics.org/archives.htm>, consulté le 29 septembre 2008.
- Zahar, Marie-Joëlle. 2005. « Guerre, Paix et Condition Féminine au Proche-Orient : quand toutes les bonnes choses ne vont pas de pair ! ». In *Femmes et conflits armés : Réalités, leçons et avancement des politiques*. Sous la dir. de Jean-Sébastien Rioux et Julie Gagné. Sainte-Foy : Les Presse de l'Université Laval, p.93-108.

## Annexe A

### Les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU : 242 et 338

#### La résolution 242 :

##### 22 novembre 1967, demande le retrait d'Israël des territoires occupés

Conseil de sécurité des Nations unies 22 novembre 1967

Le Conseil de sécurité,

Exprimant l'inquiétude que continue de lui causer la grave situation au Moyen-Orient ;

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité ;

Soulignant en outre que tous les Etats membres, en acceptant la Charte des Nations unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'article 2 de la Charte.

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

(i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

(ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

2. Affirme en outre la nécessité :

(a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ;

(b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ;

(c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées.

3. Prie le secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de secondar les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution.

4. Prie le secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial.

Source : Association France Palestine Solidarité 3 janvier 2003 <http://www.france-palestine.org/article20.html>

## La résolution 338

### **22 octobre 1973, appel au cessez le feu et au respect de la résolution 242**

Conseil de sécurité des Nations unies 22 octobre 1973

Le Conseil de sécurité,

1. Demande à toutes les parties aux présents combats de cesser le feu et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement, douze heures au plus tard après le moment de l'adoption de

la présente décision, dans les positions qu'elles occupent maintenant ;

2. Demande aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, dans toutes ses parties ;

3. Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous les auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Source : Association France Palestine Solidarité 3 janvier 2003, <http://www.france-palestine.org/article21.html>

## **Annexe B**

### **Le processus de Paix**

#### ***1993-2000 : le processus de paix***

En 1994, le gouvernement militaire israélien a commencé à transférer diverses fonctions civiles à l'Autorité palestinienne nouvellement créée. L'Accord d'Oslo 2, conclu en 1995, a défini la mosaïque de zones de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui relèveraient de l'Autorité palestinienne pendant la période intérimaire ainsi que les fonctions qui lui seraient transférées durant cette période. Toutefois, Israël conservait un contrôle total et effectif sur tous les déplacements des Palestiniens, tant localement que lors du franchissement de frontières internationales. Le contrôle des points de passage de la frontière lui permettait également de contrôler les flux de marchandises en direction ou en provenance des Territoires occupés.

#### ***La Cisjordanie***

L'Accord d'Oslo 2 a divisé la Cisjordanie en trois zones. Dans la zone A, la sécurité et les affaires civiles – par exemple la santé et l'éducation – relèvent de l'Autorité palestinienne, tandis que la sécurité extérieure incombe à Israël. Dans la zone B, l'Autorité palestinienne est chargée des affaires civiles et de l'ordre public, mais la sécurité relève entièrement d'Israël. La zone C est totalement placée sous l'autorité d'Israël, tant pour la sécurité que pour les affaires civiles. Les limites de la zone A comprennent les principales villes Palestiniennes, ainsi que les camps de réfugiés et les villages importants. La plupart des petits villages sont en zone B. La zone C comprend les colonies israéliennes, quelques villages palestiniens, des régions inhabitées et des terres agricoles, et pratiquement toutes les routes principales. En 2000, 97,6 p. cent des Palestiniens de Cisjordanie vivaient dans les zones A et B, qui représentent respectivement 18,2 p. cent et 21,8 p. cent du territoire. Israël contrôle entièrement la zone C, qui couvre 60 p. cent du territoire cisjordanien mais contient seulement 2,4 p. cent de la population palestinienne. Ainsi, tout en gardant le contrôle direct de la plus grande partie du territoire, Israël n'est plus tenu de fournir les services qu'une puissance occupante doit garantir à la population du territoire occupé. Les zones A et B ont été fragmentées en enclaves isolées entourées de colonies israéliennes et de routes placées en zone C. Les routes reliant les villes et les villages des zones A et B sont restées en zone C. Le contrôle exercé par Israël sur cette zone lui a permis de réglementer de nombreux aspects de la vie des Palestiniens des zones A et B. Dans les années qui ont suivi la signature de la Déclaration de principes en 1993, Israël a confisqué de vastes étendues de terres palestiniennes pour construire un réseau de routes de contournement

reliant les implantations des Territoires occupés entre elles et à Israël. Des milliers de dunums (un dunum est égal à un dixième d'hectare) ont été confisqués pour des motifs de nécessités militaires, le plus souvent pour une durée limitée, mais ils ont souvent été utilisés pour des installations permanentes comme des routes « *de contournement* » et des colonies. En mai 2002, l'Institut de recherche appliquée de Jérusalem a estimé qu'environ 350 kilomètres de routes de contournement avaient été construits sur des terres confisquées par les FDI au moyen de décrets de confiscation « *temporaire* ». Durant la même période, Israël a développé à un rythme sans précédent la construction de colonies dans les Territoires occupés. Le nombre de colons israéliens est passé de 240 000 en 1993 à 380 000 à la fin de 2000.

### **Hébron**

Hébron est régie par un accord distinct, signé en 1997 par Israël et par l'Autorité palestinienne, qui a divisé la ville en deux secteurs, H1 et H2. Contrairement aux autres villes de Cisjordanie, Israël a autorisé des Israéliens à établir quatre implantations au cœur de la ville, à proximité du Haram al Ibrahim (Tombeau des patriarches)/Grotte de Machpelah, sanctuaire vénéré par les juifs et par les musulmans. Comme pour les autres villes de Cisjordanie, l'Autorité palestinienne devait avoir la responsabilité de la sécurité intérieure et des affaires civiles dans le secteur H1 où vivent près de 100 000 Palestiniens. Quelque 30 000 Palestiniens et 500 colons israéliens vivent dans le secteur H2, qui comprend le Haram al Ibrahim/Grotte de Machpelah et les quatre implantations et qui est placé sous le contrôle de l'armée israélienne.

### **La bande de Gaza**

L'Accord d'Oslo 2 a divisé la bande de Gaza en zones relevant de l'Autorité palestinienne pour la sécurité intérieure et les affaires civiles et en zones contrôlées par Israël, à savoir les colonies, les routes de contournement et des installations militaires contiguës à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. Quelque 60 p. cent du territoire de la bande de Gaza relevait de l'Autorité palestinienne. Ces zones très peuplées étaient séparées par 17 colonies israéliennes et par des routes de contournement suivant un axe est-ouest reliant les colonies entre elles et à Israël. Une clôture électrifiée a été érigée à l'est de la bande de Gaza pour séparer le territoire d'Israël, ce qui rend pratiquement impossible toute sortie de Gaza sans autorisation. Alors que les Palestiniens de Cisjordanie pouvaient passer en Israël pour y travailler sans autorisation, ceux de Gaza en étaient empêchés. La circulation des personnes et des marchandises par plusieurs points de passage – Karni/Muntar, Erez/Beit Hanoun et Sofa/Qarara – était souvent fortement ralentie par les postes de contrôle israéliens ou en raison des bouclages.

Source : Amnesty International, 2003.

## Annexe C

### Hanane Ashrawi, Zahira Kamal et Leïla Shahid en quelques dates

#### Hanane Ashrawi

- 1973 : Hanane Ashrawi fonde le Département d'anglais à l'Université de Birzeit en Cisjordanie.
- De 1973 à 1978 et de 1981 à 1984 : Elle est nommée Doyenne de la Faculté de Lettres
- 1974 : Elle fonde le projet « Comité d'Assistance judiciaire et action pour les Droits de l'homme de l'Université de Birzeit »
- De 1973 à 1995 : Membre de l'Université de Birzeit, elle publie de nombreux poèmes, des récits courts, des études et des articles sur la culture palestinienne, la littérature et la politique (*Anthologie de la Littérature palestinienne, une brève Histoire de la Palestine moderne : Introduction au criticisme pratique, la Littérature palestinienne contemporaine sous l'Occupation, la Poésie et la Fiction dans la Palestine contemporaine et Traduction Littéraire : Théorie et Pratique*).
- De 1991 à 1993 : Porte parole officiel de la Délégation palestinienne au processus de paix du Moyen-Orient et membre du conseil dirigeant de la délégation.
- De 1993 à 1995 : Elle est placée à la tête du *Comité préparatoire de la commission palestinienne indépendante pour les droits des citoyens* à Jérusalem.
- 1996 : Membre élu par le district de Jérusalem au Conseil législatif palestinien et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 1998 : Elle démissionne du poste de Ministre et fonde l'organisation MIFTAH (Initiative palestinienne pour la Promotion du Dialogue mondial et de la Démocratie), un mouvement qui travaille pour le respect des droits de l'homme, la démocratie et la paix.

### **Zahira Kamal**

- 1968 : Licence de physique, Université Ain Shams, Le Caire.
- De 1968 à 1990 : Professeur au Women's Teacher Training Centre (Institut de formation des maîtres) de Ramallah.
- 1978 : Membre fondateur de l'Union des Comités des Femmes Palestiniennes (UPWC) lié au Front Populaire de Libération de la Palestine
- 1979 : Elle est placée en détention administrative pendant 6 mois
- De 1980 à 1987 et de 1990 à 1991: Assignée à résidence
- 1991 : Membre du Conseil consultatif de la Délégation palestinienne au processus de paix du Moyen-Orient
- De 1993 à 1995 : Directrice du Programme de développement pour les femmes, PNUD.
- De 1996 à 2003 : Directrice générale, Direction du développement et de la planification pour la parité hommes/femmes, ministère de la Planification et de la Coopération internationale.

### **Leïla Shahid**

- 1989 : Représentante de l'Autorité Palestinienne en Irlande, à la demande de Yasser Arafat
- 1990 : Représentante de l'Autorité Palestinienne aux Pays-Bas
- De 1994 à 2005 : Déléguée Générale de la Palestine en France
- 2005 : Déléguée Générale de la Palestine auprès de l'Union Européenne

Source : Unesco, 2005 / Encyclopedia of World Biography, 2005-2006.

Tableau I

## Taille, structure d'âge et distribution de la population en Cisjordanie en 1997

Taille (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	814	786	1600	103.6	
Structure de l'âge (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	0-14 ans	370	350	720	105.6
	15-64 ans	416	401	817	103.7
	65 ans et plus	28	34	62	82.5
Distribution (pourcentage)	Urbain	Rural	Camp de réfugiés	Population des camps <sup>c</sup>	
	46,6	47.0	6.4	26.5	

Tableau II

## Taille, structure d'âge et distribution de la population dans la Bande de Gaza en 1997

Taille (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	508	494	1002	102.8	
Structure de l'âge (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	0-14 ans	257	256	503	104.5
	15-64 ans	238	231	469	103.0
	65 ans et plus	12	16	28	75.0
Distribution (pourcentage)	Urbain	Rural	Camp de réfugiés	Population des camps <sup>c</sup>	
	63.5	5.4	31.1	65.1	

Tableau III

**Taille, structure d'âge et distribution de la population totale en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza en 1997**

Taille (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	1332	1280	2602	104.1	
Structure de l'âge (milliers)	Hommes	Femmes	Total	Ratio du genre <sup>b</sup>	
	0-14 ans	627	596	1223	105.2
	15-64 ans	654	632	1286	103.5
	65 ans et plus	40	50	90	80
Distribution (pourcentage)	Urbain	Rural	Camp de réfugiés	Population des camps <sup>c</sup>	
	53.1	31.0	15.9	41.4	

a/ Les données concernant la Bande de Gaza et le total de la BGC n'incluent pas les parties de Jérusalem qui ont été annexées par Israël en 1967.

b/ Le ratio des genres est calculé comme étant le nombre d'hommes pour chaque cent femmes.

c/ La population des camps de réfugiés est en centaines.

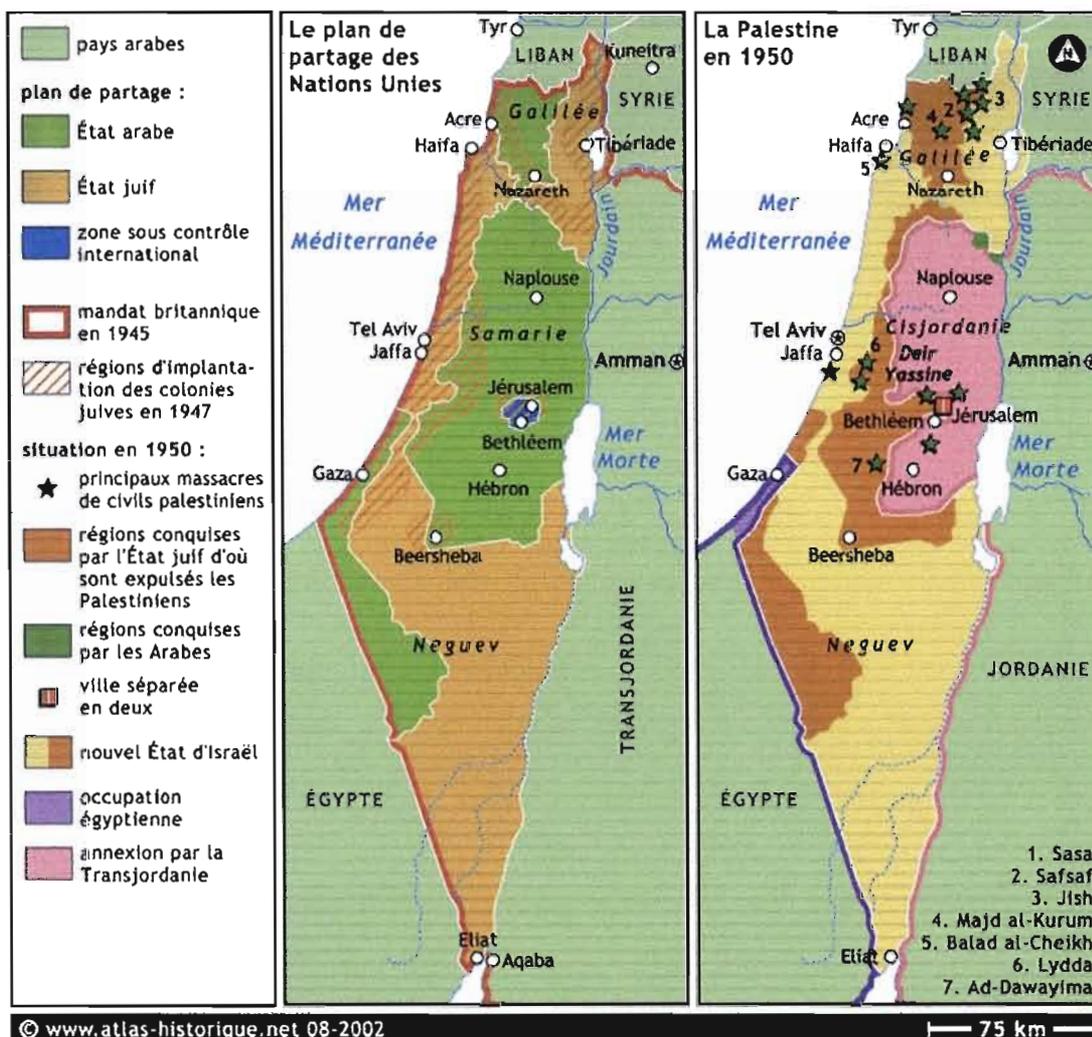
Source: Kuttab (2004)

### CARTE I – PLAN DE PARTAGE DE L'ONU : 1947-1949



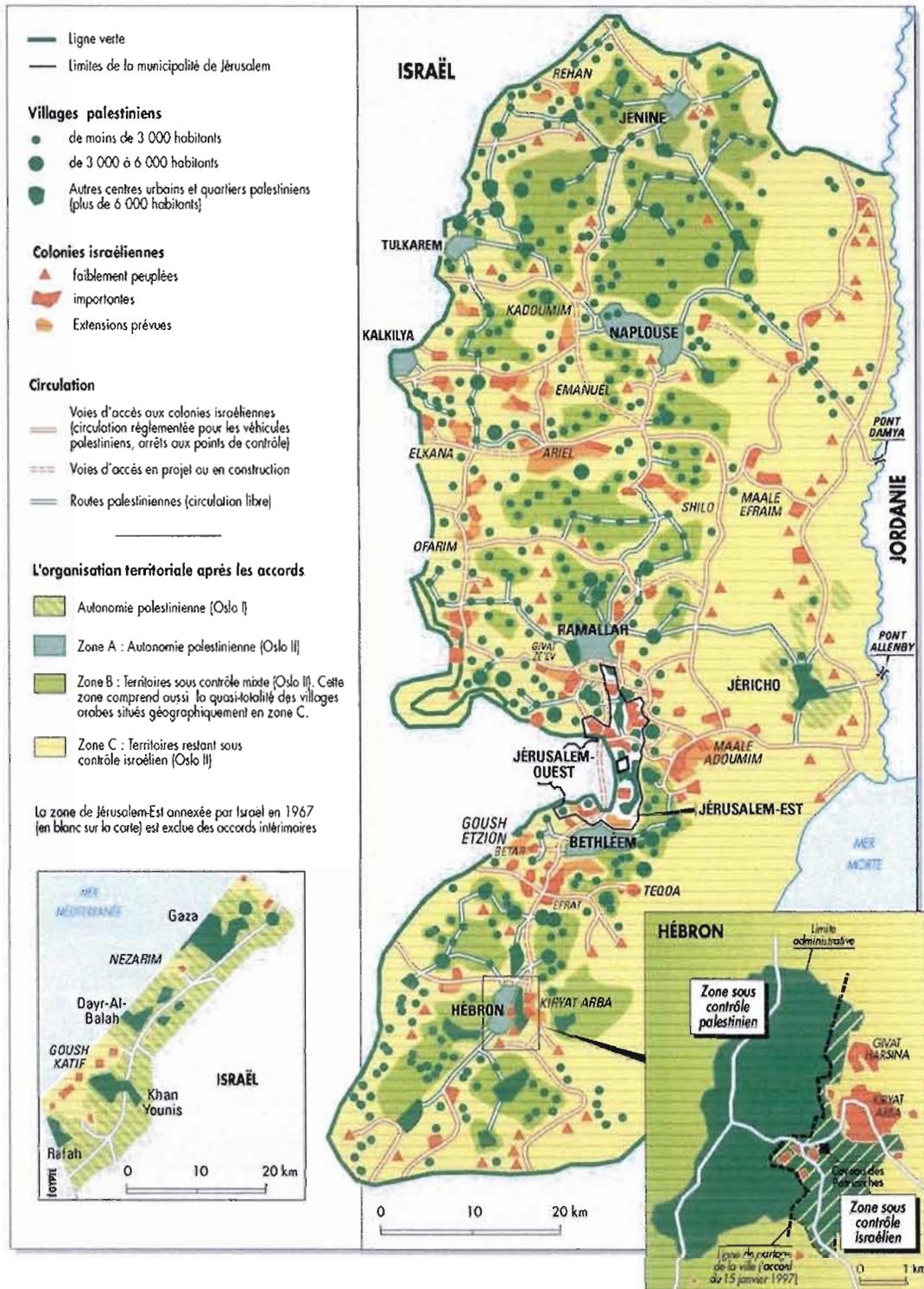
Source : Cartographie de Philippe Rekacewicz (2008). <http://blog.monde-diplo.net/2008-02-18-1948-la-Palestine-des-archives-aux-cartes>

CARTE II – PLAN DE PARTAGE ET ANNEXIONS 1947-1950



Source : [http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes\\_popups/Palestine1948GF.html](http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/Palestine1948GF.html)

**CARTE III – ORGANISATION TERRITORIALE ET RÉPARTITION DES POPULATIONS APRÈS LES ACCORDS D'OSLO**



Source : Jan de Jong et Philippe Rekacewicz (avril 1997). <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/cisjordanieoslo2>

## CARTE IV – SITUATION AU 15 JANVIER 2000



Source : Philippe Rekacewicz (février 2000) <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/cisjordaniedpl2000>